Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA VIENNE

Grand Poitiers
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Préfecture de la Vienne

Communauté d'Agglomération de Grand Poitiers

LE CONTRAT DE VILLE 2015-2020

Le 11 juin 2015

SOMMAIRE

I - UNE GEOGRAPHIE PRIORITAIRE RENOUVELEE **4**

Préambule 5

A - une agglomération forte du dynamisme de ses habitants 6
B - une agglomération en développement 8
1 - Une agglomération à taille humaine 8
2 - Des quartiers en voie de modification 9
3 - Les territoires "de veille active" 12
4 - Les territoires vécus 12

II - LE DIAGNOSTIC DES QUARTIERS **13**
A - Une élaboration partenariale avec tous les acteurs 14
B - Des caractéristiques contrastées 15
C - Une population vieillissante 15
D - Une sur représentation de la population féminine 16
E - Une concentration forte des bénéficiaires de prestations sociales 16
F - Une offre de soins et de structures petite enfance qui présente de grandes différences entre quartiers prioritaires de la ville 17
G - Un tissu économique contrasté 17
H - Une population moins diplômée 18
I - Un chômage élevé 19

III - LES ENJEUX ET ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES **20**
A - Les territoires prioritaires 21
B - Les publics prioritaires 21
C - Les domaines d'intervention 21
La cohésion sociale 22
1 - L'éducation 22
2 - La prévention 27
3 - La santé 30
4 - La culture 32
5 - Les engagements des bailleurs 35
Le cadre de vie et le renouvellement urbain 41
1 - Le cadre de vie 41
2 - Le renouvellement urbain 43
Le développement économique et l'accès à l'emploi 43
D - Les axes transversaux 59
1 - La citoyenneté 59
2 - La jeunesse 61
3 - L'égalité femme/homme 62
4 - Le plan de lutte contre les discriminations 63

IV - LES PROJETS DE TERRITOIRES PAR QUARTIER **65**
A - Les Trois Cités 66
1 - Caractéristiques du quartier 66
2 - Les limites du quartier vécu 66
3 - L'état des lieux 67
4 - Les ambitions pour le quartier 69

B - La Blaiserie 71
1 - Caractéristiques du quartier 71
2 - Les limites du quartier vécu 71
3 - L'état des lieux 72
4 - Les ambitions pour le quartier 74
C - Les Couronneries - Saint Eloi 76
1 - Caractéristiques du quartier 76
2 - Les limites du quartier vécu 76
3 - L'état des lieux 77
4 - Les ambitions pour le quartier 79
C - Beaulieu 81
1 - Caractéristiques du quartier 81
2 - Les limites du quartier vécu 81
3 - L'état des lieux 82
4 - Les ambitions pour le quartier 83
C - Les ambitions transversales 86
1 - Les conseils citoyens 86
2 - La santé 87
3 - La jeunesse 87
4 - La prévention 90

V - LA GOUVERNANCE DU CONTRAT DE VILLE 91
1 - Le pilotage politique et le suivi du contrat de ville 92
2 - Le pilotage technique 93
2.1 - Les chefs de projets 94
2.2 - Des relais identifiés dans chaque quartier prioritaire 94
3 - L'appel à projets 94
4 - L'évaluation 95
4.1 - Les modalités d'observation 95
4.2 - Les indicateurs nécessaires à l'évaluation du contrat de ville 95
4.3 - La collecte des informations relatives à l'évaluation 96
4.4 - Les indicateurs clés retenus pour le pilotage des actions financées au titre de la politique de la ville 96
Glossaire 99

Signatures 101

VI - LES ANNEXES ET SIGNATURES 103
Annexe 1 - Les territoires prioritaires 104
Annexe 2 - Un parc de logement social inégalement réparti entre les quartiers de Poitiers 105
Annexe 3 - Fiche exemple d'état des lieux 106
Annexe 4 - Fiche d'identité par quartier 107
Annexe 5 - Cartographie de la densité des médecins à Poitiers 112
Annexe 6 - Le tracé du bus à haut niveau de service (BHNS) 114
Annexe 7 - Les engagements de l'Etat 115
Annexe 8 - La gouvernance du contrat de ville 129
Annexe 9 - L'équipe projet de Grand Poitiers 130
Annexe 10 - Les équipements par quartier 131
Annexe 11 - Tableau synthétique des déclinaisons opérationnelles du contrat de ville 136
Annexe 12 - Les engagements transversaux de Grand Poitiers 137
Annexe 13 - Les actions retenues et les financements accordés par l'Etat et Grand Poitiers en 2015 138

PREMIERE PARTIE

UNE GEOGRAPHIE PRIORITAIRE RENOUVELEE

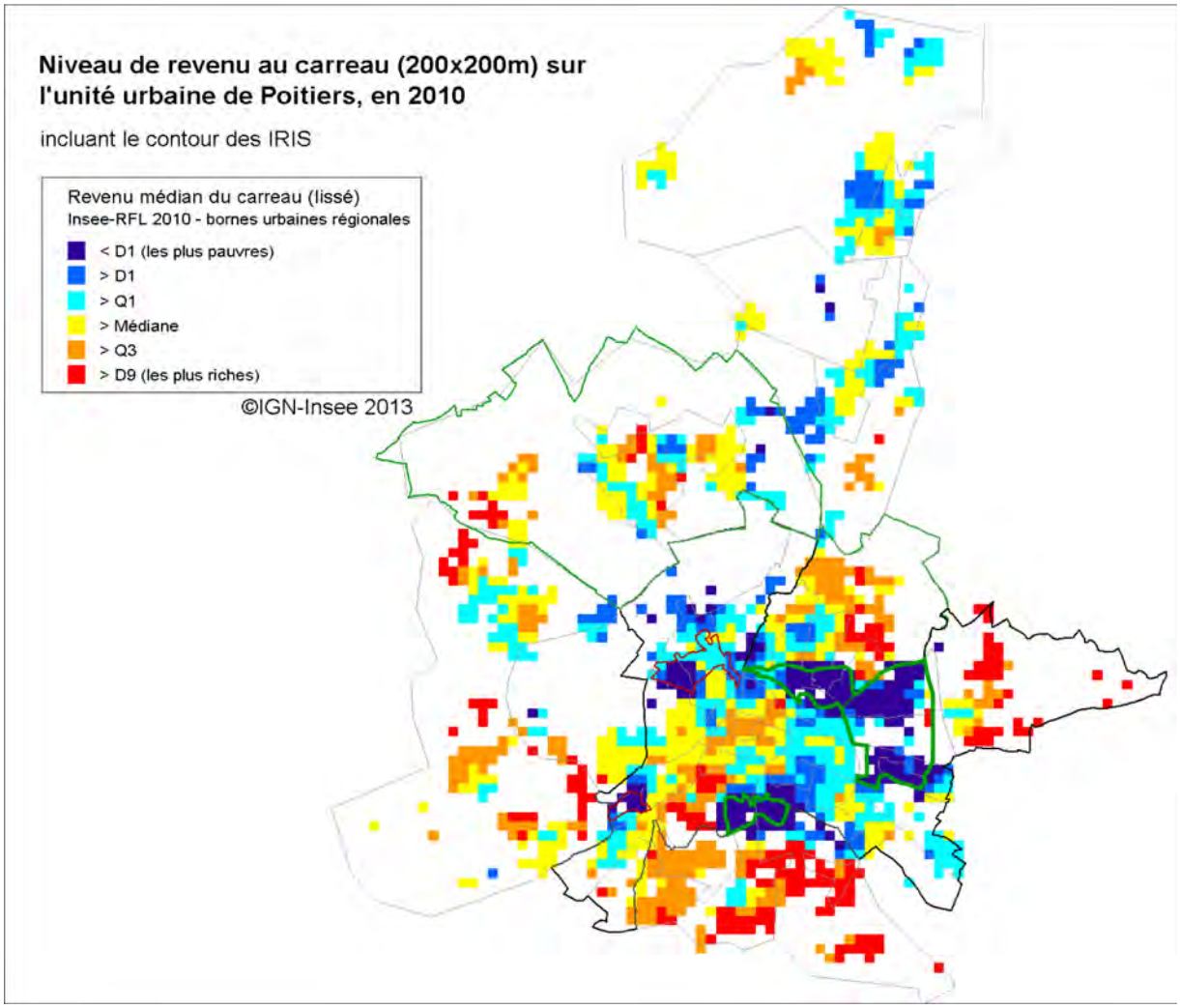

Préambule

La Ville doit remplir plus que jamais un ensemble de fonctions répondant aux attentes des citadins en matière de logements, d'emploi, d'éducation, de sécurité, de divertissement et de déplacement. La ville, espace complexe, doit faire face à toutes ces fonctions et relever l'ensemble de ces défis pour permettre une intégration harmonieuse de toutes ces composantes.

La Ville de Poitiers s'est inscrite très vite dans l'ensemble des dispositifs mis en œuvre par l'Etat en matière de politique de la Ville, d'abord de manière concentrée sur certains quartiers de la Ville

- 1984 : Procédure de Développement Social Urbain des Quartiers (DSQ),
- 1985 : Mise en place du Conseil Communal de Prévention de la Délinquance
- 1989 : DSQ à Bellejouanne,
- 1989 : Convention Ville Habitat,
- 1994 : Contrat de Ville Districal,
- 1994 : Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi(PLIE),
- 1995 : Zone Urbaine Sensible à Bellejouanne et Bel-Air (quartier de Poitiers Ouest),
- 1998 : Signature du Contrat Local de Sécurité au niveau du District,
- 2000 : Signature du Contrat de ville

- 2002 : Signature de l'Opération de Rénovation Urbaine (Trois Cités et Bel-Air),
- 2002 : Création du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance,
- 2003 : Mise en place de 10 Conseils de Quartiers
- 2004 : Signature avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine.
- 2006 : Signature du Contrat Urbain de Cohésion Sociale

Puis en appliquant progressivement cette démarche à l'ensemble de l'agglomération.

Ce changement d'échelle a permis de mobiliser une multitude d'acteurs autour des territoires et des thématiques du contrat de ville.

Bien que Grand Poitiers ne soit pas épargné par les difficultés économiques et sociales, la politique volontariste menée depuis de nombreuses années a permis de limiter les effets de la crise sur son territoire. Cependant, certains espaces de l'agglomération font face à une forte concentration de difficultés sociales et urbaines. C'est à ce titre qu'ils sont considérés comme prioritaires pour l'intervention publique et bénéficient de la solidarité de l'ensemble des partenaires.

Dans cette optique, Grand Poitiers a décidé d'élaborer un véritable projet social de territoire par quartier pour les années à venir, et de miser sur le potentiel humain pour poursuivre son développement et construire une agglomération apprenante et innovante, accueillante et solidaire, dynamique et ouverte.

Le présent document a donc pour ambition de fixer les champs d'intervention prioritaires que l'Etat, Grand Poitiers et leurs partenaires souhaitent définir pour la période 2015-2020. Ce document va permettre d'affirmer que le Contrat « Politique de la Ville » est le cadre de mise en œuvre du projet de développement social et urbain en faveur des habitants des quartiers reconnus comme prioritaires.

Le nouveau contrat de ville va jouer une fonction particulière :

- **de transversalité et de cohérence** entre des approches spécifiques, thématiques ou institutionnelles
- **d'interpellation et d'accompagnement** des transformations nécessaires au renforcement de la cohésion sociale et urbaine de Grand Poitiers
- **de simplification et de lisibilité** de ces coopérations.

Le présent contrat constitue un cadre :

- **de projet,** appuyé sur des éléments partagés de diagnostic
- **de coopération** pour la mise en œuvre de ce projet
- **de mutualisation de moyens** venant en appui des politiques publiques locales mobilisées sur les objectifs du contrat.

En outre, il mobilisera, au titre du droit commun, l'ensemble des politiques publiques ordinaires concernées.

A. Une agglomération forte du dynamisme de ses habitants

Peuplée de près de 141 000 habitants, la Communauté d'agglomération Grand Poitiers est composée de treize communes. Plus de **90 339 habitants sont concentrés dans la ville centre**. Capitale régionale, la Ville de Poitiers et ses communes périphériques concentrent une part très importante des emplois du département. Ainsi, la Communauté d'agglomération regroupait quelques 77 818 emplois en 2010 (Recensement INSEE), et attire donc logiquement les populations environnantes, bien au-delà du seul territoire communautaire.

La croissance en population de la Ville de Poitiers s'est maintenue sur la période 1990-2006 avec une accélération depuis 1999 jusqu'en 2010.

Elle se caractérise également par un fort taux de renouvellement de la population avec 38% des habitants (31 824 habitants) qui ne résidaient pas sur le territoire cinq ans auparavant. Ce chiffre place Poitiers dans les villes qui ont le plus fort taux de renouvellement de sa population.

Le profil de ces nouveaux arrivants est composé de :

- 54% de femmes
- 60% ont entre 20 et 39 ans et seulement 5 % ont plus de 55 ans
- 56% d'étudiants, d'inactifs (dont seulement 6 % de retraités) et ou salariés.

Enfin, cette croissance est due aussi bien au solde naturel qu'au solde migratoire et se répartit de façon inégale entre les différents quartiers.

La part des **étrangers*, sur les quartiers prioritaires,** est **supérieure**, en moyenne, de **6 points** (13,4 % d'étrangers soit 3 004 personnes, 86,6 % de Français soit 19 466 personnes), et celle des **immigrés*, est supérieure** de près de **5 points** (3 127 personnes soit 13,9 % d'immigrés).

Pour autant, la situation de ces quartiers est **contrastée** :

Saint-Eloi accueille moins d'étrangers* (6,4 %) que la moyenne de la ville.

Beaulieu s'élève juste au-dessus de la moyenne (9%), **les Couronneries** (13,6 %) et Bel Air (13,9 %) sont dans la moyenne des Quartiers Prioritaires Ville (QPV), tandis que plus **d'un habitant sur cinq est étranger aux Trois Cités (22,2 %).**

De la même façon, le nombre d'immigrés à **Saint-Eloi** (8,4 %) et à **Beaulieu** (10 %) s'inscrit autour de la moyenne de la ville ; **les Couronneries** (15,8 %) et Bel Air (14,3 %) se placent juste au-dessus de la moyenne des QPV, tandis que les **Trois Cités ont une population immigrée à 18,2 %.**

L'indicateur retenu par le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET) fait que la population réellement en difficulté ne représente parfois qu'une sous partie des quartiers.

*Un étranger est une personne qui n'a pas la nationalité du pays où il se trouve au moment concerné. Cet état peut changer au cours de la vie d'un individu dans la mesure où il peut obtenir cette nationalité par une procédure de naturalisation. Selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'Intégration, un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Les personnes nées françaises à l'étranger et vivant en France ne sont donc pas comptabilisées. Certains immigrés ont pu devenir Français, les autres restants étrangers. Les populations étrangère et immigrée ne se confondent pas : un immigré n'est pas nécessairement étranger et réciproquement, certains étrangers sont nés en France (essentiellement des mineurs). La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition. C'est le pays de naissance, et non la nationalité à la naissance, qui définit l'origine géographique d'un immigré.

Depuis 1990, l'INSEE a découpé les grandes communes en quartiers IRIS qui sont des regroupements d'îlots contigus, classés soit en :

- IRIS d'habitation : quartier qui regroupe une population entre 1 800 et 5 000 habitants avec une homogénéité en ce qui concerne le type d'habitat
- IRIS d'activités : quartier qui regroupe plus de 1 000 salariés et qui compte deux fois plus d'emplois que de population résidente.

Ainsi, les dix IRIS majoritairement intersectés par les QPV que sont Bel-Air pour le quartier Poitiers Ouest, ceux de « Clos Gauthier et St Cyprien pour le quartier des Trois Cités, « Nimègue, Aliénor d'Aquitaine et Provence pour le quartier des Couronneries, « Mandela » pour St Eloi et enfin « Templiers et Beaulieu » pour le quartier de Beaulieu représentent les territoires définis comme territoire vécus sur la commune de Poitiers et pour lesquels une politique dite spécifique doit être mise en œuvre.

Annexe 1 : les territoires prioritaires

B. Une agglomération en développement

1. Une agglomération à taille humaine

Le parc social public représente près de **14 002 logements sur Grand Poitiers** soit 19% de logements sur Grand Poitiers, dont 85% sont concentrés sur la ville centre soit **12 019 logements en 2012** dont 13 795 sont proposés à la location. Le taux de vacance sur ce parc est de 3,0% et le taux de mobilité de 16,0%.

A ces 11 755 logements des bailleurs sociaux s'ajoutent 951 logements privés conventionnés (71% des logements privés conventionnés de Grand Poitiers), soit un total de **12 706 logements sociaux ordinaires sur la commune de Poitiers**

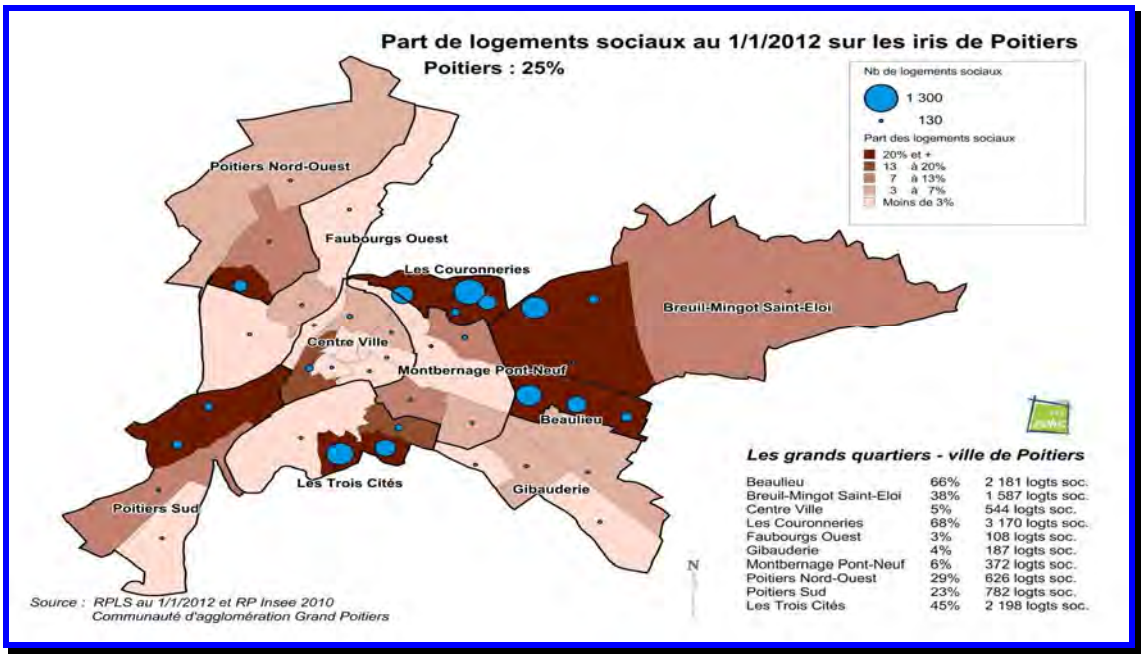

C'est à une échelle fine qu'on peut observer la forte concentration de logements HLM sur certains territoires (11 IRIS sur 40 affichent un taux de locataires du parc social supérieur ou égal à 45 % du parc de résidences principales, soit un ménage sur 2 ou plus).

Ces disparités sont encore plus importantes dans le parc de logements très sociaux (HLMO et autres logements construits avec 1977 + PLAI) qui fait l'objet d'une forte concentration sur Poitiers (95% de ces logements sont sur Poitiers).
Selon l'INSEE, en 2010 Cinq « petits quartiers » comptent entre 72 % à 91% de ménages locataires du parc locatif social (Clos Gauthier- les sables, Saint Cyprien, Beaulieu, Couronneries-Nimègue et Aliénor d'Aquitaine).

Annexe 2 : Un parc de logement social inégalement réparti entre les quartiers de Poitiers.

2. Des quartiers en voie de modification

Les quartiers de Bel Air et des 3 cités ont bénéficié très tôt d'une prise en considération par les pouvoirs publics, des difficultés qu'ils cumulaient sur le plan urbain tels que :

- des immeubles d'habitat social construits dans les années 1950-1960, qui vieillissaient mal
- l'absence de services publics
- une image dégradée dans l'imaginaire collectif, ainsi que des difficultés de vie quotidienne
- des difficultés à maintenir des commerces de proximité
- un enclavement par rapport au reste de la ville.

Depuis 2002 et les premières opérations ORU (Opération de Rénovation Urbaine), ces quartiers ont bénéficié d'une attention constante et renouvelée dans l'optique d'un développement urbain et social harmonieux.

Cela a notamment permis :

- **la création de cœurs de quartiers, autour d'équipements publics et/ou de commerces de proximité, qui sont devenus des lieux de vie et de centralité sur les quartiers**
- **des voies, des places et la création de voies de désenclavement entre les parties de l'aménagement quartiers**

Dans la lignée directe de ces opérations, Grand Poitiers, en lien avec l'Etat, a choisi de poursuivre fortement ses programmes de rénovation urbaine, visant à améliorer durablement la qualité de vie dans ces quartiers d'habitat social. Pour cela, Grand Poitiers s'est donné trois objectifs :

- la diversification des types d'habitat pour favoriser la mixité sociale
- le soutien des lieux de centralité par le développement économique et l'amélioration de la fonctionnalité des quartiers
- le désenclavement des quartiers en favorisant les liaisons douces et une plus grande mobilité sociale.

Ces objectifs s'inscrivent à la fois dans les politiques d'aménagement du territoire communautaire (PLH, PLU) mais également dans le projet de Grand Poitiers, dont l'un des objectifs est de favoriser un territoire équilibré en préservant la cohésion sociale par une lutte contre les processus d'exclusion urbaine et sociale.

Ainsi depuis 2002 sur ces deux quartiers (PNRU et ORU confondus), il a été déconstruit :

. 576 logements sociaux et reconstruit in situ 328 logements sociaux,

. 65 logements en accession sociale et 18 logements en loyer libre auxquels il faut ajouter la réhabilitation de 777 logements sociaux.

La mise en œuvre de ce programme de rénovation urbaine est achevée sur le quartier de Bel Air et en cours d'achèvement sur le quartier des 3 cités. Les aménagements urbains réalisés sur ces quartiers feront l'objet d'une attention forte et continue qui sera traduite dans le Plan Local Stratégique (PLS) à venir.

Cependant, la résolution de ces problèmes sur le plan de l'aménagement urbain et du bâti ne saurait automatiquement résoudre les difficultés sociales, professionnelles et de vie quotidienne que connaissent les habitants de ces quartiers. Sans une attention renouvelée aux problèmes sociaux, les effets positifs de la rénovation urbaine ne pourront pas se traduire dans le quotidien des habitants de ces quartiers prioritaires.

Le grand quartier de Poitiers-Est

Il est fondé sur la similitude des structures sociales, démographiques, économiques, sociologiques et d'habitat. Construits entre 1965 et 2013 ces territoires concentrent près de 60% des logements locatifs sociaux et 28% de la population de Poitiers. La carte IGN-Insee 2013 matérialisant le carroyage des niveaux de revenu met en évidence, la forte précarité économique des ménages qui résident sur ce territoire.

Même s'il existe une zone tertiaire entre ces sous quartiers, appelé secteur de Touffenet (IRIS d'activités), celle-ci ne forme qu'une enclave non habitée, à l'intérieur de ce territoire Est. Des administrations, un parc exposition, quelques équipements sportifs, un espace vert, des établissements scolaires et un ESAT (Etablissement et Service d'aide par le Travail) y sont implantés. Elle contribue donc plutôt à créer du lien entre les habitants des différents sous quartiers, par les manifestations qui s'y déroulent et les équipements et services de proximité partagés. Mais c'est surtout là que se retrouve une partie des collégiens des Couronneries, de Saint Eloi et de la partie la plus défavorisée de Beaulieu. Cet établissement, le collège Jean Moulin, concentre donc d'importantes difficultés liées aux origines et problématiques similaires des 770 jeunes qui y sont scolarisés. C'est aussi à Touffenet que se situe le lycée professionnel Réaumur, attirant lui aussi 300 jeunes, majoritairement issus de ces quartiers. La zone commerciale, avec un hyper marché, également implantée dans cette « couture » entre ces territoires, est fréquentée par les habitants de ce grand secteur et constitue non seulement un lieu de consommation mais aussi d'animation et de lien social important.

Si les secteurs qui composent le territoire Est de Poitiers ont des enjeux sociaux et économiques similaires, qui nécessitent une attention constante en matière de développement social, ils ont également tous des projets urbains en cours ou en perspective. Il s'agit

essentiellement des programmes de réhabilitation des bailleurs publics mais également des opérations que la collectivité envisage en matière d'équipements et d'espaces publics.

Beaulieu

Construit dans les années 1970, ce secteur était entièrement équipé du « tout électrique », ce qui se traduit, aujourd'hui, pour les habitants par des factures énergétiques importantes.
Depuis 2010, Logiparc a lancé d'importantes campagnes de réhabilitation lourde de son patrimoine sur le quartier afin de réduire la facture énergétique pour les locataires.
Les travaux ont consisté en une amélioration thermique d'ampleur (pour atteindre le niveau énergétique B) avec individualisation des charges. La sécurité a également été prise en compte par la pose d'un système d'interphonie innovant et de nouvelles menuiseries attenantes aux portes des halls. Ce programme a donc permis une réduction des charges ainsi qu'une amélioration de la convivialité des lieux.

St Eloi

Engagée sous forme de ZAC, dans les années 80, la réalisation de Saint Eloi s'achèvera prochainement avec une résidence sénior et un EPHAD. Ainsi 9 500 habitants environ habiteront sur l'ensemble de Saint Eloi dont 4 200 habitants sont hébergés dans du logement locatif social dans 1 950 logements. Les espaces libres et les équipements collectifs représentent une part importante de la zone et apportent les respirations nécessaires. Au total il y aura 80 % de logements locatifs sociaux sur l'IRIS St Eloi- Mandela et 16 % sur l'IRIS St Eloi-Fraternité.
Enfin, des équipements publics, commerces et services complètent ce programme. Une des deux écoles du territoire est en cours d'extension, un Centre Socio Culturel, une Maison des Services Publics, une bibliothèque et un PIMM'S ont ouvert récemment.
Malgré sa jeunesse, ce secteur est confronté à des difficultés sociales qui ont déjà été prises en compte par de nombreux acteurs locaux et que la reconnaissance au titre du contrat de ville permettrait de conforter.

Les Couronneries

Construite dans les années 60 sous forme de ZUP, ce secteur souffre de la faible lisibilité de sa trame urbaine, liée à un aménagement donnant une place prépondérante à la voiture.
Hormis l'axe Schuman – Kennedy la hiérarchie des espaces est peu lisible. Le secteur comporte de nombreuses frontières ressenties, enclavant des îlots entiers. Aucun maillage piéton structurant ne permet de cheminer aisément. Seuls les habitants des Couronneries y ont des repères.
Les équipements sont présents mais ils sont dispersés sans grande visibilité. Seul, le marché, le plus grand du département, constitue un pôle de rayonnement et d'attractivité. Mais parallèlement, malgré sa population importante, le secteur connaît une fragilité commerciale en lien avec la précarisation des habitants. La vacance commerciale donne une image peu valorisante du cœur du quartier.
Les bâtiments et leurs abords ont été conçus dans les années 1960, à l'époque du « tout voiture ». Il en résulte un manque manifeste de douceur dans la transition entre l'espace public et l'intérieur des immeubles.
Ainsi, un des objectifs majeurs pourrait consister à donner envie à des personnes extérieures de venir habiter ici. Actuellement, on vient aux Couronneries, en particulier pour le marché, mais

pas dans l'intention d'y habiter et uniquement dans un périmètre restreint. L'amélioration de la lecture urbaine et des espaces publics est nécessaire pour inverser ce constat.

3. Les territoires de « veille active »

Les communes de Buxerolles et de Migné-Auxances ne sont plus considérés comme prioritaires et sortent de la politique de la ville bien qu'ils correspondent aux deux critères retenus qui sont :

- nombre minimal d'habitants fixé à 1 000
- le « revenu fiscal médian »

Cependant, le quartier de Bellejouanne présente, pour ce deuxième critère, une situation similaire aux autres quartiers de Poitiers retenus.

Afin de conforter la situation de ces quartiers placés en dispositif de « veille active » ils bénéficieront d'une attention particulière avec pour objectif de :

- Disposer d'interlocuteurs (Etat et collectivités)
- Maintenir un soutien matériel
- Mobiliser les dispositifs de droit commun.

L'enjeu de cohésion se joue aussi sur ces territoires, dans leur capacité à prendre en compte la diversité des populations qui les constituent et à donner une place aux populations les plus isolées ou en difficulté, à gérer les conflits d'usages ou de relations sociales.
S'ajoute une réelle difficulté pour les acteurs à cibler des interventions particulières sur des problématiques ou groupes de personnes peu nombreux. Sur ces territoires il s'agit donc avant tout de rester à l'écoute et intervenir quand cela est nécessaire sur les problèmes là où ils se posent et de mettre en œuvre un vrai projet de territoire dans un respect des équilibres globaux sur l'agglomération et dans une logique de prévention.

4. Les territoires vécus

Le territoire vécu est l'espace de la vie, du mouvement et du présent et doit donc être analysé et perçu au présent. Il correspond aux usages des habitants et aux lieux qu'ils fréquentent : crèche, école, équipements culturels et sportifs, commerce de proximité et zone économique. Il comprend également les institutions que les habitants sont amenés à fréquenter ainsi que les politiques publiques dont ils sont bénéficiaires.

Dans ce cadre, les crédits de droit commun ainsi que les crédits spécifiques peuvent être mobilisés par l'ensemble des acteurs qui intervient sur le quartier vécu
Cf. carte des projets de territoires en annexe1

DEUXIEME PARTIE

LE DIAGNOSTIC DES QUARTIERS

A. Une élaboration partenariale avec tous les acteurs

Le contrat de ville s'appuie sur la réalisation de diagnostics territoriaux participatifs.
Ainsi, à partir de septembre 2014, la collectivité a mis en place des groupes de travail par groupe de paires (*groupes d'élus(es) de la collectivité et administrateurs (trices) des centres sociaux, groupe d'acteurs socio-économiques, des administrations, des services de l'Etat, des techniciens de la collectivité et des représentants des comités et conseils de quartier*) avec pour objectifs de :

- permettre l'expression de tous les acteurs,
- identifier « ce qui ne marchait pas » et « ce qui marchait »
- définir « les enjeux » par territoires.

Ces temps d'échanges et de construction ont permis de définir l'architecture du contrat.

Annexe 3 : Fiche exemple état des lieux

En outre, une enquête a été conduite auprès de 1 000 habitants afin de recueillir leurs sentiments concernant la perception qu'ils avaient de leur quartier.

Les résultats de l'enquête réalisée auprès de 1000 habitants

STATUTS D'OCCUPATION

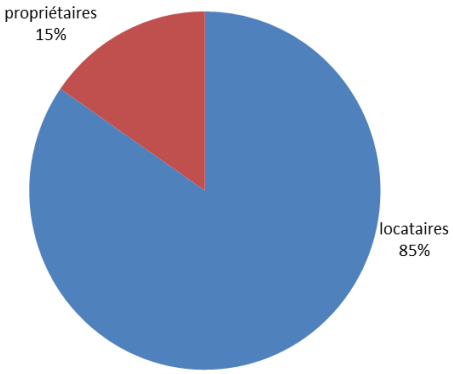

LIEUX D'HABITATION

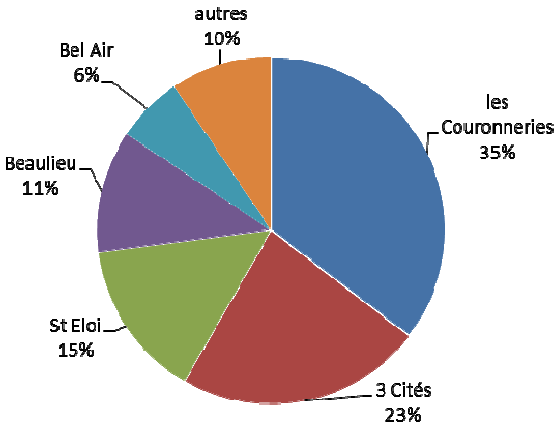

CATEGORIES D'ÂGE

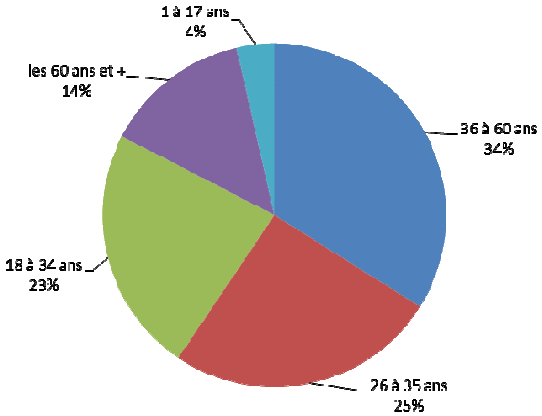

LES ACTIONS A MENER PRIORITAIREMENT

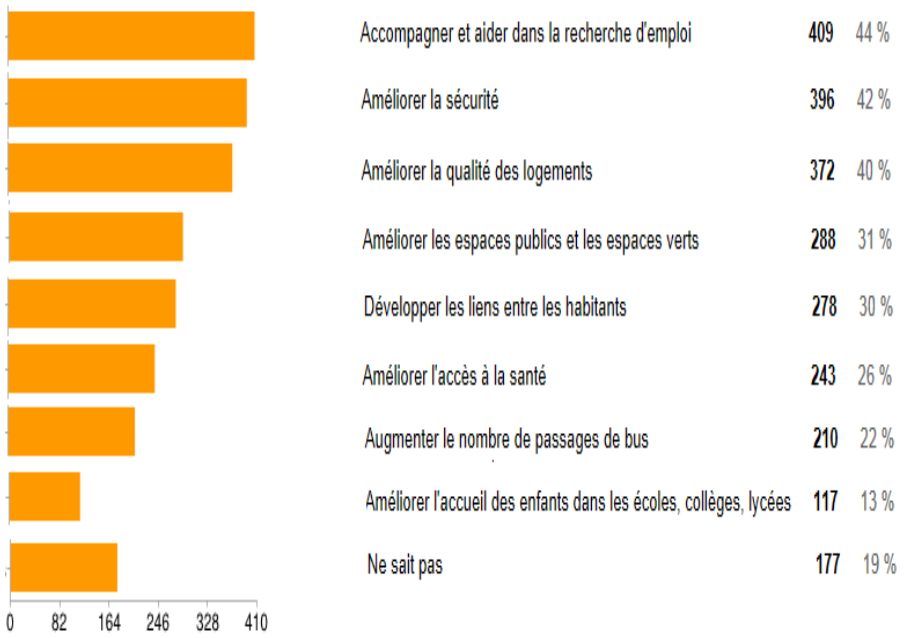

B. Des caractéristiques contrastées

Annexe 4 : fiche d'identité par quartier

La concentration de difficultés sur Poitiers n'est pas homogène. Les statistiques montrent une forte concentration de ces difficultés sur les quartiers prioritaires où les ménages non imposés sont plus nombreux que sur la ville centre. De même, la population couverte par les minima sociaux dans le cadre des prestations CAF est généralement beaucoup plus nombreuse.
Sur tous les quartiers, la situation s'est dégradée entre 2006 et 2014, quand les indicateurs sur Poitiers restaient plutôt stables.

C. Une population vieillissante

(Source du bailleur Logiparc septembre 2014)

Pour le quartier de Bel Air – 655 locataires dans 672 logements (dont 80 % dans le QPV) – arrive en tête des QPV avec plus de 46 % de plus de 50 ans (17 % de 50 – 59 ans, 20 % de 60 – 75 ans, et 9 % de plus de 75 ans). Certains bâtiments, qui ont fait l'objet d'une réhabilitation récente, dépassent les 50 % et atteignent même 72 % (4 rue Roland-Garros, 20,5 % de + de 75 ans) : la prise en compte de l'accessibilité et l'adaptation des logements, liés au relogement de locataires lors des différentes opérations de réhabilitation, ont entrainé une concentration de demandes de seniors sur des bâtiments adaptés à leurs besoins (ascenseurs, sanitaires adaptés…).

Pour les Trois Cités, la proportion de seniors est moindre mais reste supérieure à la moyenne, avec 18 % de 50 – 59 ans, 15 % de 60 – 75 ans, et 6 % de plus de 75 ans, soit une proportion de 39 % de seniors dans le parc locatif de Logiparc (864 habitants dans 926 logements, majoritairement dans le QPV).

Beaulieu se place légèrement sous la moyenne de Grand Poitiers, avec 35,61 % de plus de 50 ans (1716 locataires, 1815 logements, à 70 % dans le QPV).

Seul ***Saint-Eloi*** apparaît en décalage, avec seulement 20,6 % de locataires âgés de plus de 50 ans. Si le quartier accuse une baisse dans la tranche des 50 – 59 ans (13 %, contre 17 à 20 % dans les autres QPV), c'est auprès des plus de 60 ans que le déficit se creuse, avec moins de 7 % de 60 – 75 ans, et surtout moins d'1 % de plus de 75 ans. Cette situation exceptionnelle s'explique majoritairement par l'installation tardive de commerces et de services de proximité, qui contraint les seniors à solliciter des relogements dans les autres quartiers, alors que les bâtiments, plus récents, sont majoritairement équipés d'ascenseurs.

Le quartier des Couronneries – 1610 locataires dans 1772 logements (la quasi-totalité dans le QPV) est également très marqué par la problématique du vieillissement, avec 45,8 % d'habitants de plus de 50 ans, qui se répartissent au même niveau pour les 50 – 59 ans et les 60 – 75 ans (plus de 19 % pour chaque tranche), et une part moindre pour les plus de 75 ans (près de 7 %). La même analyse peut être faite sur certains immeubles ayant fait l'objet d'une réhabilitation et qui attirent une population plus âgée, que les opérations de relogement ont amenée à déménager en privilégiant un habitat adapté.

D. Une sur-représentation de la population féminine

On observe, dans ces IRIS, une surreprésentation des **femmes** : avec 15 615 femmes et 12 507 hommes, les premières constituent **55,5 % de la population**. Les autres IRIS de la ville, où résident 32 366 femmes et 27 209 hommes (total 59 575 personnes), ont une proportion d'habitantes de 54,3 %. La moyenne pour la ville, tous IRIS confondus, s'élève à 54,7 %, et à 53,5 % dans l'agglomération. Cependant, si l'on retranche la population de Poitiers, l'écart se réduit entre femmes (25 965 personnes) et hommes (24 411) et la proportion s'établit à **51,5 %** de femmes, niveau strictement identique à la proportion **nationale**. Cette donnée peut être rapprochée de la part importante de **familles monoparentales** dans les quartiers prioritaires, oscillant **entre 24,5 et 40 %**. En effet, ce sont majoritairement des femmes (à 85 %, en moyenne, en France – source INSEE) qui sont à la tête d'une famille monoparentale. Le taux moyen de familles monoparentales s'établit à 21,6 % en France en 2011, à 20 % à Poitiers et à 15,9 % dans l'agglomération
Données sexuées INSEE (CGET) (publication octobre 2014 – données recensement 2010)

E. Une concentration forte des bénéficiaires de prestations sociales

La part d'allocataires CAF dont le **revenu** est constitué au moins à **50 % de prestations sociales** dépasse 30 % dans l'ensemble des quartiers, et **dépasse** même **40 % à *Bel Air* et *aux Trois Cités***, quand les moyennes nationale et locale se situent entre 23 % (France métropolitaine) et 27,4 % (Poitou-Charentes). De la même façon, la part d'allocataires dont le **revenu est constitué à 100 % de prestations sociales** dépasse 20 % dans les quatre quartiers, et **représente 30 % aux *Trois Cités***, chiffre largement au-dessus de la moyenne nationale (14 %) et les moyennes locales (16,9 % en Poitou-Charentes).
Le même écart entre les moyennes des quartiers et les moyennes locales et nationale s'observe en matière de RSA et de RSA socle : plus de 25 % des allocataires CAF des quartiers de Poitiers perçoivent le **RSA**, notamment à ***Bel Air*** et aux ***Trois Cités*** (**plus de 30 %**), quand les moyennes se situent entre 18 % (France métropolitaine) et 21,9 % (Poitou-Charentes) ; plus de 20 % des allocataires CAF touchent le **RSA socle**, et même plus de 30 % aux ***Trois Cités***, quand la moyenne nationale est de 14 %, la moyenne régionale de 17,1 %.

La part d'allocataires CAF percevant une **allocation logement** se situe **au-delà de 80 %** dans les quartiers de Poitiers, très au-dessus de la moyenne nationale (54 %), quand les moyennes locales se singularisent par un taux élevé (69 % en Poitou-Charentes, 74,8 % en Vienne).

La part d'allocataires CAF touchant les **aides personnelles au logement dépasse 60 %**, et même 70 % ***à Bel Air*** et aux ***Trois Cités***, très au-dessus des moyennes constatées en France métropolitaine (24 %) et dans la région (28,8 %). (Données Caf 2012)

F. Une offre de soins et de structures de garde pour la petite enfance qui présente de grandes différences entre QPV

La densité de **médecins généralistes à proximité** des quartiers révèle deux situations fortement contrastées. Sans **aucun** médecin généraliste à ***Bel Air*** et avec moins de 70 ETP généralistes pour 100 000 habitants aux Trois Cités, l'accès aux soins est pénalisé dans ces quartiers. En revanche avec plus de 150 médecins ETP généralistes pour 100 000 habitants à proximité ***des Couronneries*** et de ***Beaulieu***, ces quartiers se situent au-delà des moyennes locales (100 en Poitou-Charentes, 117 dans l'agglomération) et nationale (110 en France métropolitaine). Cependant, une analyse plus fine montre que le quartier en QPV (Aliénor d'Aquitaine) se trouve sans présence de médecin généraliste.
La problématique qui se pose dans ces quartiers concerne l'accès aux droits, l'information des populations sur l'offre de soins disponible et le développement d'actions de prévention et de promotion de la santé.

Voir Annexe 5 : cartographie de la densité des médecins libéraux,

Le même contraste s'observe pour la densité de structures de garde de la **petite enfance** : avec plus de 6 structures pour 1 000 enfants de moins de deux ans, les ***Couronneries*** et ***Beaulieu*** dépassent les moyennes nationales (4) et locales (5 en Vienne). Les ***Trois Cités***, dans une tranche de 0 à 6 structures pour 1 000 enfants, s'approchent des moyennes. En revanche, **l'absence** de structure à ***Bel Air*** doit être soulignée.

G. Un tissu économique contrasté

La **densité d'entreprises** à proximité des quartiers montre une situation contrastée. ***Bel Air*****,** ***les Trois Cités*** **et** ***les Couronneries***, avec moins de 30 entreprises pour 1000 habitants, se placent dans les **moyennes basses** qui caractérisent le département et la région (respectivement 22 et 25 entreprises pour 1 000 hab.).

En revanche, ***Beaulieu***, avec une densité supérieure à 50, se place dans les moyennes de l'agglomération (56) et de la France métropolitaine (70).

La part des **créations d'entreprises**, au-delà de 20 % ***aux Couronneries*** et ***aux Trois Cités***, et au-delà de 30 % à ***Bel Air***, est supérieure aux moyennes locales et nationales (entre 17,6 % et 19 %), moyennes dans lesquelles se situe ***Beaulieu*** (entre 15 % et 20 %).

Les commerces de quotidienneté* représentent entre un quart et la moitié des locaux occupés sur les QPV.

Si l'on exclut les commerces implantés sur l'IRIS de Beaulieu mais hors QPV (centre commercial), les IRIS intersectés par les QPV apparaissent fortement dépourvues de commerces non alimentaires dans tous les secteurs, dans une part moindre de librairies-papeteries-journaux et enfin de magasins d'optique.
Outre ces situations, aucun des quartiers prioritaires n'héberge une agence de travail temporaire, alors qu'il en existe 25 dans le reste de la ville. (Source INSEE Base Permanente des Equipements BPE 2013)

* Selon l'INSEE, « Le commerce de quotidienneté regroupe les commerces pour lesquels les achats des consommateurs sont quotidiens, ou du moins très fréquents : commerce alimentaire spécialisé (boulangeries-pâtisseries, boucheries-charcuteries, poissonneries, commerces de fruits et légumes, de boissons, de tabac et autres commerces de détail alimentaires), alimentation générale, supérettes, les éventaires aux marchés, traiteurs, cafés-tabacs, librairies, marchands de journaux, papeteries et pharmacies. »

Par ailleurs, l'importance du rôle que jouent les petits centres commerciaux est primordiale dans l'animation d'un quartier. Ils permettent de répondre aux besoins des habitants en commerces de proximité. Ils sont souvent vecteurs d'installation des marchés. Lieux commerciaux, ils sont également des espaces de rencontres et de vie.

Or certains d'entre eux sont très fragiles pour de multiples raisons : concurrence de la grande distribution, éloignement des axes de circulation, paupérisation des habitants, prix trop élevés, manque d'une dynamique collective d'animation.

Une action forte de soutien à ces centres doit être engagée en collaboration avec toutes les institutions susceptibles de les accompagner.

Pour cela, il est nécessaire de travailler à des projets de requalification ou de développement des sites commerciaux ou artisanaux, ainsi qu'à leur gestion et à leur animation.

H. Une population moins diplômée

Poitiers compte 54 153 personnes de 15 ans et plus non scolarisées soit 54,8 % de femmes, parmi lesquelles 15 520 vivant dans les IRIS des QPV. Dans les dix IRIS majoritairement intersectés par les QPV, la part des non diplômés représente quasiment le double de celle de l'ensemble de la ville, et la part des titulaires d'un brevet des collèges ou d'un CAP ou un BEP est plus importante que dans l'ensemble de la ville.

Les personnes ayant un niveau VI ou V représentent 65,8 % des 15 ans et plus dans les QPV, et sont plus majoritairement des femmes (60,9 % pour les deux niveaux, 64,1 % pour le seul niveau VI).

La part des populations diplômées de **niveau IV et au-delà est moins importante dans les QPV** que dans l'ensemble de la ville, et même **deux fois moins** pour les titulaires d'un diplôme d'enseignement supérieur long (**niveaux II et I**).

Les femmes sont plus nombreuses à détenir un diplôme de niveau III (bac plus 2 – 62,4 % de femmes).Les hommes sont plus nombreux à détenir un diplôme de niveau II ou I (second ou troisième cycle universitaire – 48,6 % d'hommes).

Enfin, la situation des QPV est contrastée en matière de diplômes : les **Trois Cités**, **Bel Air**, et, dans une moindre mesure, les **Couronneries**, ont des taux de **non diplômés et de diplômés de niveaux VI et V** (inférieur au baccalauréat) **très fortement supérieurs** à la moyenne de la ville (25 à 30 points de plus **aux Trois Cités** et à **Bel Air**).

A l'inverse, Les taux de diplômés de niveaux IV, III et surtout II et I, sont très inférieurs. A **Beaulieu** et à **Saint-Eloi**, les taux de diplômés des niveaux VI et V ne sont supérieurs aux moyennes de la ville que de 6 à 7 points, avec une **sur-représentation des niveaux V** (4 à 5 points au-dessus des moyennes de la ville).

Les **niveaux IV et III sont quasiment identiques** aux moyennes de la ville, un décrochage s'observant seulement pour les niveaux II et I (7 à 8 points d'écart avec la moyenne de la ville).

Part de la « population non diplômée »

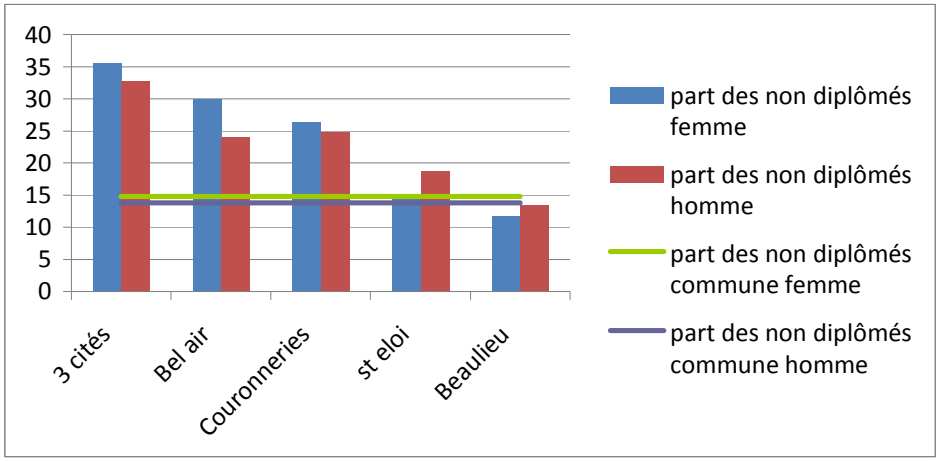

I. Un chômage élevé

Le taux de chômage chez les hommes pour les quartiers des ***Trois cités***, ***Couronneries***, ***Beaulieu*** et ***St Eloi*** est largement supérieur au taux de chômage de la ville et de l'agglomération, à l'exception du quartier de ***Bel Air*** ou il est inférieur de 3 points à celui de la commune et identique à celui de l'agglomération.

Celui des femmes est globalement supérieur à celui de la commune et de l'agglomération avec un écart de 10 points pour les quartiers des ***3 cités*** et des ***Couronneries*** (24.5%), de 4 points pour les quartiers de ***Beaulieu*** et ***de Bel air***, alors que sur le quartier de ***St Eloi*** il est légèrement inférieur à celui de la commune.

Globalement le chômage est plus élevé chez les hommes que chez les femmes

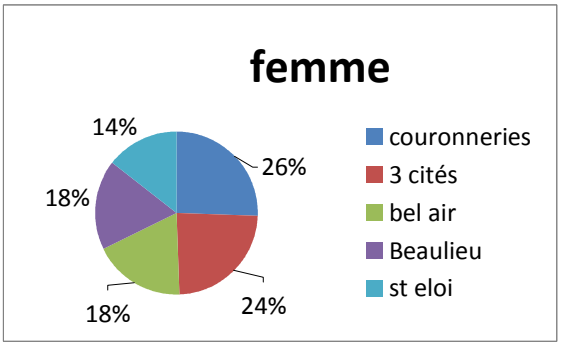

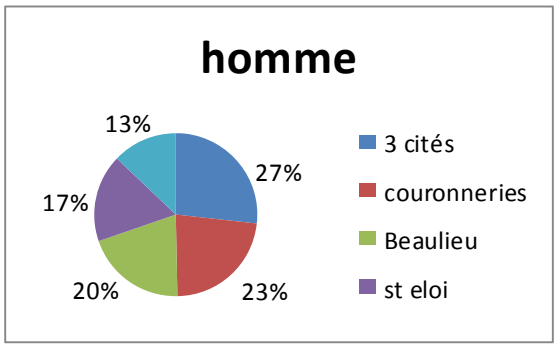

TROISIEME PARTIE

LES ENJEUX ET ENGAGEMENTS

DES PARTENAIRES

AU REGARD DU DIAGNOSTIC

A. Les territoires prioritaires

Les territoires prioritaires susceptibles de bénéficier des crédits attribués au titre de la politique de la ville sont :

- pour le territoire à l'Est : Couronneries-St Eloi et Beaulieu
- pour les territoires Sud et Ouest: le quartier de Bel-Air et des Trois cités

B. Les publics prioritaires

Les publics concernés sont issus des quartiers prioritaires mentionnés au paragraphe précédent.
La volonté politique affichée porte sur des actions spécifiques, qui doivent être menées vis-à-vis de ces publics en :

- adaptant l'offre institutionnelle et associative aux besoins spécifiques des plus démunis
- agissant sur la réduction des écarts qui se creusent entre les différents groupes de population dans un objectif de mixité, de dialogue et d'échange
- développant la participation des habitants aux projets et initiatives mis en place dans les quartiers.

C. Les domaines d'interventions

La signature du contrat de ville constitue un moment unique pour réinterroger les politiques publiques menées à l'échelle des quartiers en direction notamment des publics en difficulté.

Reprenant à son compte et adaptant les orientations définies dans les différents documents contractuels signés ou élaborés sur le territoire de Grand Poitiers le futur projet urbain de cohésion sociale vise à :

- la mise en concordance des politiques publiques sur le territoire
- l'accompagnement et le renforcement des politiques de droit commun
- L'interpellation des acteurs locaux sur le territoire en vue de la mise en œuvre d'un véritable projet social de territoire
- la prise en compte des problématiques particulières auxquelles font face les habitants des quartiers prioritaires, ainsi que les acteurs institutionnels, associatifs et privés présents sur ces territoires.

Il est le document stratégique par lequel les professionnels des services de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs partenaires envisagent et élaborent leur action en direction des quartiers, et réinterrogent leurs pratiques et leurs méthodes.
Il prend appui sur les thématiques prioritaires définies par l'Etat qui portent sur les 3 piliers suivants : cohésion sociale, cadre de vie et renouvellement urbain et le développement local et l'emploi.
Et sur les 4 axes que sont : la citoyenneté, la jeunesse, l'égalité femmes/hommes et la lutte contre les discriminations.
Enfin, une attention particulière sera portée à la lutte contre la fracture numérique et concernera l'ensemble des territoires.

La cohésion sociale

1. L'éducation

Tout d'abord, de nombreux acteurs (éducateurs, parents, médias…) concourent au *fait éducatif* dont l'Education Nationale. Ainsi, le temps de l'Education ne se limite pas au temps de l'école : c'est aussi le temps familial, le temps des loisirs (péri ou extrascolaire). Enfin, si une part importante de l'éducation est réalisée dans les familles et par l'école, la *cité*, en tant *qu'espace éducatif*, doit également assurer « la réussite de tous » par le développement du soutien individualisé qui s'attache à tous les aspects de la vie de l'enfant et de l'adulte.

Les parents sont et restent les premiers éducateurs. Or beaucoup sont confrontés à des difficultés dans leur parcours de vie, d'ordre social, économique, professionnel. La perte de repères a des répercussions non seulement sur l'éducation des enfants au sein de la cellule familiale, mais aussi sur le suivi scolaire. Bien qu'il semble de plus en plus difficile d'impliquer les parents à la vie scolaire de leur enfant, à la difficulté d'assurer leur rôle éducatif au sein de la famille, il convient de valoriser les initiatives qui leurs accordent une place prépondérante et les valorisent dans leurs quotidiens.

Les acteurs ont souligné combien il est important de réussir à valoriser le rôle des parents autour de l'école, de les faire participer au dialogue et de renforcer ainsi les liens entre les différents acteurs de l'éducation. C'est à proximité des écoles que l'on pourra parvenir à toucher les parents et à les accompagner en matière d'éducation, tout en rendant plus efficiente l'action éducative scolaire.

Des problèmes plus spécifiques ont émergé avec l'arrivée sur les quartiers de nouvelles populations migrantes, principalement originaires d'Afrique et des pays de l'Est. L'éducation interculturelle est un gage d'intégration et d'ouverture. Cela nécessite d'accompagner ces familles afin de leur faciliter la compréhension du fonctionnement des institutions et plus particulièrement de l'école et de la scolarité proposée à leurs enfants.

a / Les politiques publiques mobilisées au titre du droit commun

Pour l'Education Nationale, en vertu de la convention interministérielle conclue le 7 octobre 2013 le Ministère de l'Éducation Nationale s'engage pour la période 2013- 2015 sur :

- des objectifs opérationnels visant à accroître la réussite éducative dans les quartiers prioritaires
- l'affectation de moyens dans le cadre de la politique d'éducation prioritaire
- une collaboration renforcée pour le pilotage des dispositifs éducatifs.

En vertu des engagements pris par l'Inspecteur d'Académie - Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (IA - DASEN), l'Etat :

- ***pour le territoire de Grand Poitiers,*** **contribuera** au développement et à la qualité des actions de nature éducative, sportive et culturelle, numérique et de loisirs, notamment dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. (élaboration et mise en œuvre des « Projets éducatifs de territoire, fonds de soutien, formations, conseils méthodologiques, accompagnements des élus, site internet…).

- ***dans le cadre de la Politique de la ville***, **maintiendra son soutien et confortera les dispositifs** structurants concourant à la réussite éducative :
  - le Programme de Réussite Educative
  - les Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité
  - les Cordées et Internats de la réussite,

- les dispositifs de médiation, nouvelles modalités de coopération entre l'école et les familles (notamment « adultes relais »).

- ***mobilisera*** en faveur des quartiers prioritaires les actions des plans et schémas déclinant les politiques cadres pilotées ou copilotées par l'État tel que :
  -le schéma départemental de l'accueil, l'habitat des gens du voyage
  -le plan priorité jeunesse
  -le schéma enfance famille 2015-2020
  -la coordination départementale de la parentalité (CAF).

La Direction des Services de l'Education Nationale de la Vienne s'engage à mettre en œuvre les mesures spécifiques suivantes au sein des **2 Réseaux d'éducation prioritaire (REP) « Jules Verne » et « Pierre de Ronsard » :**

- Constitution et animation de **2 comités de pilotage** élargis (1 par réseau) et élaboration d'un « projet de réseau » pour décembre 2015, établi à partir du référentiel pour l'Education prioritaire.

- Développement en écoles publiques maternelles de **l'accueil des enfants de moins de trois ans poursuivi.** Des priorités pour définir des critères d'accueil seront à établir en fonction de la situation des personnes élevant seules un ou plusieurs enfants et aux situations sociales les plus difficiles. Il est rappelé que les premiers apprentissages sont essentiels pour la réussite éducative.

- Développement progressif du dispositif « **plus de maîtres que de classes** » sur la base des projets des écoles (circulaire n°2012-201 du 18 décembre 2012 : « il s'agit, grâce à des situations pédagogiques diverses et adaptées, de mieux répondre aux difficultés rencontrées par les élèves et de les aider à effectuer leurs apprentissages fondamentaux, indispensables à une scolarité réussie ».)

- **Accompagnement continu jusqu'à la fin des cours de l'après-midi des élèves de sixième** (mis en place de manière progressive). Il s'adresse à tous les élèves de sixième pour leur meilleure adaptation au collège. L'accompagnement continu en classe de sixième doit assurer une transition entre l'école et le collège et favoriser l'adaptation des élèves aux pratiques spécifiques du collège.

- **D'Col, dispositif innovant d'accompagnement personnalisé en français, en mathématiques et en anglais** est étendu pour les collégiens de sixième.

- Pour les écoles hors Réseau d'éducation prioritaire et sur les territoires de la politique de la Ville, une allocation progressive des moyens est prévue, avec une attention particulière portée sur les effectifs par classe afin d'éviter les effets de seuil.

Enfin, au-delà des moyens attachés aux établissements, **l'Education nationale** développe des politiques transversales qui ciblent de façon privilégiée les quartiers prioritaires de la politique de la ville par :

- la réussite éducative
- la lutte contre le décrochage scolaire
- la lutte contre les discriminations
- l'éducation culturelle
- la citoyenneté et le développement durable.

Pour la Ville de Poitiers, le service Education - Egalité des chances **pilote le volet éducatif du Contrat de Ville,** assurant (avec à ses côtés le service Solidarité et Cohésion Locale) la

coordination entre les services Ville et Grand Poitiers impliqués en terme d'éducation sur les territoires prioritaires.

- Il l'intègre au **Comité de pilotage Education (PEG – PEDT)**
- **Il est garant du cadre partenarial et de la déclinaison du volet éducation du Contrat de Ville dans les Coordinations éducatives territoriales** des quartiers prioritaires**,** en lien avec les 5 Centres sociaux qui les conduisent.

Le volet éducatif du Contrat de Ville constitue, pour les quartiers prioritaires de la ville, la déclinaison :

- du **Projet Educatif Global** (PEG) visant tous les temps et âges de la vie des habitants de ces territoires :

« Le Projet Educatif Global […] s'il s'adresse à tous les habitants dans la diversité des offres qu'il dispense, concentre ses efforts sur les enfants et les jeunes, afin de donner à chacun d'entre eux les mêmes chances. […] il se doit de s'investir particulièrement sur les écoles et les territoires où les difficultés sont les plus lourdes afin de compenser, par son intervention, la fragilité de certains enfants. Son ambition est la réussite de chaque enfant, son développement harmonieux […] et le soutien aux parents » (délibération du 28 juin 2010).

- du **Projet Educatif de Territoire** (PEDT, signé le 2 septembre 2014) concernant plus spécifiquement les temps scolaires et périscolaires :

« Le PEDT est adossé aux écoles, collèges et lycées, les considérant comme des lieux de vie et d'interrelations avec leur territoire d'implantation (acteurs éducatifs, ressources de proximité,…). Il intègre les Parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) et s'inscrit dans le PEG de la Ville de Poitiers. »

Ce volet du Contrat de ville comporte le **Programme de Réussite Educative** (PRE), les **Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité** (CLAS) et le **Réseau d'Ecoute d'Aide et d'Accompagnement des Parents** (REAAP, avec les porteurs de projets soutenus par la CAF).

Dans ce cadre commun, **des liens de cohérence et de complémentarité avec les projets d'établissements scolaires du 1er et 2nd degré** sont recherchés.

Il s'agira entre autre de :

- favoriser la continuité éducative dans l'intérêt de l'enfant,
- réduire les inégalités d'accès (territoriales, sociales) à l'offre éducative en termes de culture, de pratiques sportives, de développement durable, de santé,
- renforcer le dialogue entre les parents dans leur diversité et les acteurs de l'école.

- **les Coordinations Educatives Territoriales** (CET) animent la démarche à l'échelle des quartiers, mettant l'intérêt de l'enfant et leurs « parcours éducatifs » au cœur des actions proposées.

  Elles sont un espace de réflexions, de constructions de projets et d'approches pragmatiques entre écoles, parents et associations. Elles réunissent les acteurs éducatifs de proximité et sont les lieux accueillants cette démarche. Elles sont garantes de ces objectifs partagés entre co éducateurs.

  Si sur chacun des 4 territoires prioritaires, le volet éducatif du Contrat concentre des dispositifs et apporte un soutien à des projets associatifs, l'ensemble de ces actions doit

faire sens pour les acteurs éducatifs ; elles participent à des objectifs qui contribuent à un « projet de territoire » pour et avec les enfants, les jeunes et les familles y vivant.

Aux côtés du Commissariat Général à l'Egalité des Territoires, la ville soutient **le Programme de Réussite Éducative (PRE)**, volet individualisé du Projet Educatif du Territoire (PEDT).

Celui-ci vise une approche nouvelle par la prise en compte individualisée des enfants en difficulté et vient en complément des dispositifs éducatifs existants. Il coordonne les acteurs socio-éducatifs du territoire pour établir un diagnostic pluridisciplinaire dans le but de construire un parcours individualisé et associe les parents au parcours proposé à leur(s) enfant(s). Ses d'interventions portent sur :

- La lutte contre le décrochage scolaire
- L'accès aux soins
- L'accès à la culture et aux loisirs
- Le soutien à la parentalité

Au titre de sa coordination, **la Ville mobilise** tous les services compétents pour décliner des **offres éducatives** complémentaires en **direction des enseignants** dans de nombreux domaines : culturel, artistique, sportif, environnemental, citoyen…

- les musées, les médiathèques, les Beaux-arts - école d'arts plastiques, le Conservatoire à Rayonnement Régional développent des projets spécifiques en direction des classes des écoles des quartiers prioritaires. Les « classes orchestre », et le projet « musidanseurs » sont des exemples d'opérations qui se renouvèleront et se diversifieront pendant toute la durée du contrat de ville et des Parcours d'Education Artistique et Culturel (PEAC).

- les « classes de ville Education au développement durable» proposent de nombreuses actions en matière environnementale (eau, déchets, biodiversité, jardins, patrimoine…) bénéficiant aux écoles des quartiers prioritaires.

- de nombreuses disciplines sportives sont proposées sur le temps scolaire dans les équipements d'accès parfois difficile (ex : le Centre équestre) pour faire découvrir le plus de pratiques possibles aux enfants, mais également pour les transmettre les valeurs portées par la pratique sportive. C'est aussi un moyen pour certains enfants de se découvrir des talents et donc des capacités de réussite différentes de celles que l'école met en exergue.

  Dans ces quartiers, la collectivité a été à l'initiative de « l'Ecole de l'eau » destinée aux enfants qui n'ont pas acquis les savoirs de base et ne sont pas autonomes dans l'eau.

Par ailleurs, elle attache une importance fondamentale **aux temps périscolaires** dont elle a la responsabilité, et **aux temps extrascolaires** portés par les associations de quartiers, adossés au temps scolaire.

Enfin, une exigence de qualité pédagogique, coordonnée par le Service Education - Egalité des Chances, est demandée à tous les acteurs de ces différents temps de l'enfant, en particulier dans les quartiers qui nécessitent que les enfants soient plus fortement accompagnés. Pendant la durée du Contrat de Ville cette exigence sera renforcée **par l'adaptation des parcours professionnels des agents intervenant auprès des enfants**, l'ouverture à des nouvelles thématiques et l'adaptation des propositions au contexte et aux besoins de chacun des quartiers. Elle passera aussi par la détermination d'objectifs partagés avec ces opérateurs, parmi lesquels les maisons de quartier ont une place fondamentale, qui se traduiront par des conventions d'objectifs, régulièrement évaluées et en conformité avec le contrat enfance jeunesse signé avec la CAF.

Par la priorité accordée à l'éducation par la collectivité, c'est toute une vision du devenir de la ville et de ses habitants les plus jeunes qui se traduit dans le contrat de ville.

Carte des « géographies prioritaires » Education nationale et Politique de la Ville.

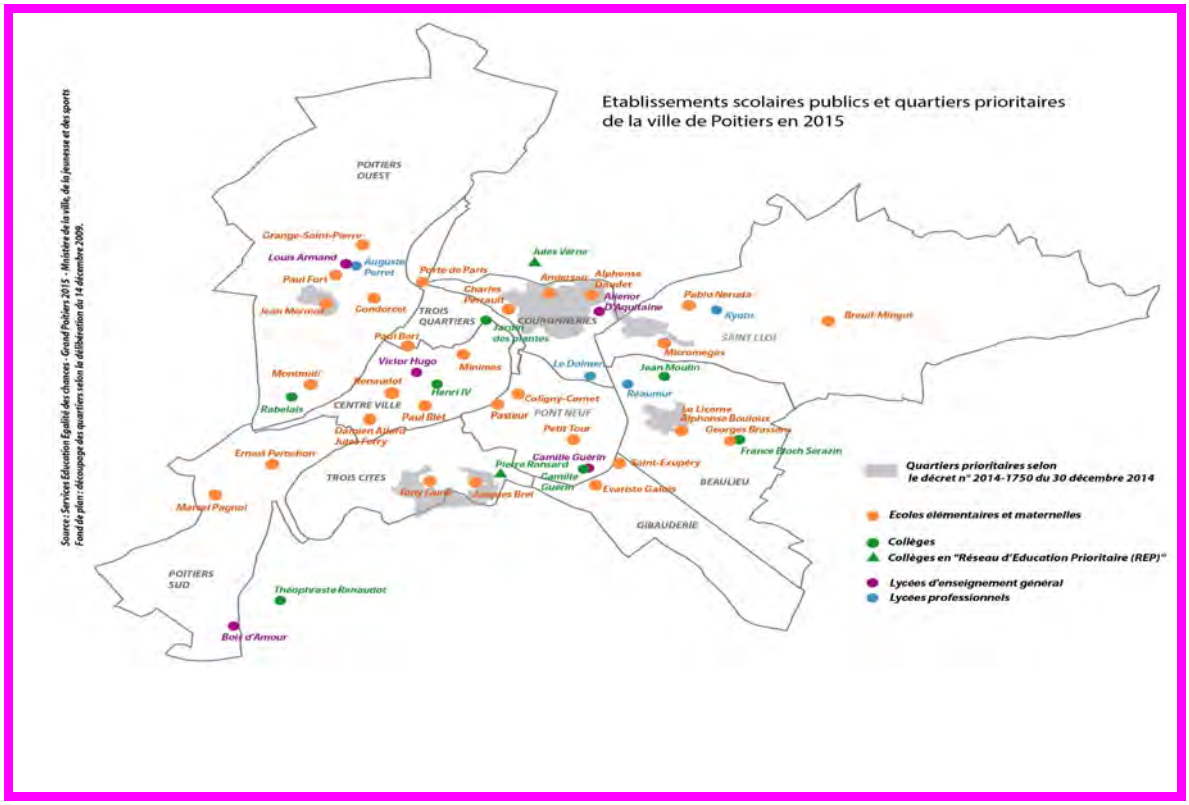

Pour le Conseil Départemental :

- participation au soutien à la fonction parentale (REAAP, CLAS, médiation familiale)
- contrat enfance jeunesse (modes de gardes)

Pour la CAF :

- soutien à la fonction parentale (REAAP, CLAS, LAEP, médiation familiale) 2013-2017
- soutien aux initiatives des jeunes (COPIJ, projets jeunes ...) 2013-2017
- contrat enfance jeunesse 2013-2016
- soutien aux services petite enfance pour l'accueil des familles en situation de fragilité
- subvention sur projets et subvention d'investissement aux partenaires

b/ Les objectifs prioritaires du contrat sont de :

- ***Développer des actions éducatives :***
  - ✓ ***améliorer l'offre de loisirs***
  - ✓ ***expérimenter des pratiques éducatives à partir d'outils numériques***
  - ✓ ***maintenir les CLAS.***

- Soutenir la fonction parentale :

- ✓ ***renforcer la coopération et l'échange entre les parents et les acteurs de l'éducation***
- ✓ ***développer les compétences des intervenants***
- ✓ ***valoriser les compétences parentales.***

- Conforter le Programme de Réussite Educative :

- ✓ ***lutter individuellement contre l'échec scolaire en accompagnant de manière individualisée les enfants et leurs familles***
- ✓ ***identifier les situations de décrochage scolaire.***

2. La prévention

Le volet prévention concerne plus largement la prévention de l'exclusion sociale sur les territoires prioritaires. Dans ce cadre, la réduction de la délinquance apparaît comme une retombée positive d'une politique de prévention générale qui vise un large public et s'inscrit dans une politique de développement social.

Les éléments statistiques à notre disposition dans le cadre de l'observatoire de la tranquillité (données de l'année 2013) montrent que les faits signalés par les bailleurs sociaux (incivilités, dégradations…) sont proportionnels à la part du parc social par quartier.

Ainsi, plus d'**un tiers** des faits sont signalés aux **Couronneries** (111 faits signalés sur 303), taux un peu plus élevé que la part du quartier dans le parc des bailleurs (29,6 %), 20,5 % des faits sont signalés aux Trois Cités, qui représentent 19,4 % des logements sociaux, 14,8 % des faits sont signalés à Beaulieu qui pèse pour 19 % dans le parc des logements sociaux , 15,5 % des faits sont signalés à Saint-Eloi pour 11,1 % du parc et enfin, moins de 3 % des faits sont signalés à Poitiers Ouest, qui représente 5,9 % du parc.

En outre, sur les 6203 événements enregistrés par la police nationale, 366 sont localisés à Poitiers Ouest (5,9%, le quartier représente 13,8 % de la population), 411 aux Trois Cités (6,63 % pour 11,1 % de la population), 558 aux Couronneries (9% pour 9,9 % de la population), 396 à Beaulieu (6.38 % pour 10,7 % de la population), 367 à Saint-Eloi (5.92 % pour 8,4 % de la population).

On constate donc que les **événements notables signalés par la police nationale** sont dans tous les quartiers intersectés par les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

a/ Les politiques mobilisées au titre du droit commun

Pour l'Etat par la mise en œuvre des engagements pris par convention avec les différents ministères :

- convention avec le ministère des droits des femmes (21 mai 2013)
- convention avec le ministère de la justice (8 juillet 2013)
- convention avec le ministère de la défense et le ministère délégué chargé des anciens combattants (15 juillet 2013)
- convention avec le ministère de l'intérieur (27 septembre 2013).

Ces différentes conventions viendront compléter le Plan Départemental de la Prévention de la Délinquance qui s'articule autour des programmes d'actions suivants :

- programme d'actions **à l'intention des jeunes exposés à la délinquance** par le soutien à l'accompagnement des jeunes suivis par la justice vers les dispositifs d'insertion

sociale et professionnelle, notamment en mobilisant le FIPD ainsi que les actions de médiation parents-enfants (exemple point rencontre)

- programme d'actions **pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes des violences intrafamiliales, et l'aide aux victimes** en favorisant l'aide de proximité aux victimes (contribution au financement des intervenants sociaux en services de police et gendarmerie, service apportant des aides aux victimes, conseils juridiques et accompagnement…)

- programme d'actions **pour améliorer la tranquillité publique** en soutenant, confortant et structurant le dispositif des adultes relais chargés, d'une part, de la médiation en faveur de la tranquillité publique, notamment dans les transports et l'habitat collectif et, d'autre part, de la médiation en faveur de l'emploi des jeunes (dont le développement des chantiers éducatifs)

- Contribuer à **agir sur les comportements à risque**, notamment en :

  - impulsant les actions de sensibilisation aux conséquences des violences conjugales sur les enfants
  - impulsant des actions de prévention des conduites addictives
  - organisant l'offre d'accompagnement des équipes éducatives dans les établissements et structures accueillant des jeunes pour prévenir les violences sexistes
  - formant régulièrement les nouveaux professionnels et élus sur le sujet des violences faites aux femmes, dans le cadre conjugal, professionnel et dans l'espace public.
  - favorisant l'accès des jeunes filles aux activités éducatives, sportives et culturelles
  - Intervention dans les structures scolaires ou autre des Policiers spécialisés dans ces domaines (PEFAD, Référant scolaire, ……).

Le Protocole signé notamment par la Préfecture (police gendarmerie), le parquet, la mairie, le conseil départemental et les intervenants sociaux, instituant que « toute violence déclarée doit faire l'objet d'une réponse pénale et sociale.

Enfin un poste de police est implanté sur le quartier des Couronneries, des 3 cités et de Bel Air afin que les policiers soient au plus proche de la population. L'état-major de la DDSP 86 est de plus chargé, par le biais de la mission SCOP, de coordonner les différentes actions de prévention et d'assurer le relais avec toutes les institutions, ou associations partenaires.

Pour le Parquet l'engagement se traduirait par la signature de conventions :

- entre les services de la Justice (TGI, SPIP et PJJ) et les bailleurs sociaux permettant la mise en place, par le recours aux travaux d'intérêt général, travaux non rémunérés et réparations pénales, d'actions favorisant la réparation rapide du préjudice subi et la prévention de la réitération.

Pour le Conseil Départemental

- prévention spécialisée et protection de l'enfance en danger (Cellule de Recueil des informations Préoccupantes) (cf. schéma Enfance Famille)
- Action Sociale : accueil et aide aux personnes en difficultés par les assistantes sociales de secteur

Pour la Caf

- soutien aux services de Médiation Familiale et aux Espaces Points rencontre
- subvention sur projets et subvention d'investissement aux partenaires.

Pour Grand Poitiers

- Le soutien des associations œuvrant en matière de prévention primaire, prévention spécialisée, prévention de la délinquance, prévention de la récidive, aide aux victimes, prévention des conduites addictives.

- La médiation sociale et éducative qui s'est construite à Poitiers depuis 2008 couvre des besoins qui jusque-là n'étaient pas couverts sur le territoire par les professionnels. Construite à partir d'une première expérience aux Trois Cités, elle est aujourd'hui en développement sur les quartiers des Couronneries et Saint Eloi. Elle contribue notamment à la résolution de troubles divers (conflits de voisinage, conflits dans les transports, occupations gênantes d'espaces à usage collectif, nuisances sonores, incivilités essentiellement), mais également à restaurer le lien social sur les trois quartiers d'intervention, dans l'objectif d'aller vers un mieux-vivre ensemble. Participer à la diffusion de la culture de la médiation au sein de la population, des administrations, collectivités et associations constitue également un enjeu majeur.

- La police municipale de Poitiers intervient quant à elle dans les champs de la prévention et de la tranquillité publique. Construite également depuis 2008, ses missions principales sont :

  - d'assurer une présence par des patrouilles préventives. Il s'agit d'une présence rassurante auprès de la population afin de prévenir la commission d'infractions, par une meilleure couverture de l'ensemble de la ville (centre-ville et quartiers). Ce mode d'action doit permettre l'insertion du policier dans le tissu social.

  - de faire respecter les arrêtés municipaux (chiens, alcool, stationnement gênant, occupation du domaine public, réglementation gens du voyage)

  - d'Intervenir en synergie avec d'autres services municipaux pour constater des infractions à diverses réglementations sur les chiens, en matière de propreté, d'hygiène publique, d'urbanisme, de lutte contre le bruit, d'occupation des espaces publics, d'entretien de certains espaces privés…

  - de surveiller et d'intervenir ponctuellement à la demande des services de la ville au sein d'équipements appartenant à la collectivité (médiathèque, Maisons de quartier, piscines, autres équipements sportifs, mairies annexes, écoles, …) ou des habitants (via Pictavie principalement).

  - d'assurer une présence et surveillance lors de manifestations publiques culturelles, sportives, animations, en coordination avec la police nationale.

  - de veiller au respect de la réglementation en matière de délinquance routière (infractions, contrôle de deux-roues)

  - de seconder la Police Nationale à titre exceptionnel, lors des grèves et manifestations afin d'assurer la fluidité de la circulation sur des points secondaires.

- Par ailleurs, le volet prévention du Contrat de ville s'articule avec les dispositifs partenariaux de prévention et de sécurité, notamment le Conseil local de sécurité et des préventions de la délinquance (CLSPD) qui assure la coordination des acteurs intervenant dans ces domaines.

- La future **stratégie territoriale de prévention et de sécurité,** déclinaison de la stratégie nationale et du Plan départemental de prévention de la délinquance complètera cet ensemble. Les trois axes de ces dispositifs sont :

  - programme d'actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance
  - programme d'actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes
  - programme d'action pour améliorer la tranquillité publique.

La coordination des acteurs intervenant dans ce champ d'action **se fera via le CLSPD** et le financement des programmes **via le Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance (FIPD).**

b/ Les objectifs prioritaires du contrat sont :

- ***de prévenir les actes d'incivilité et de délinquance :***
  - ✓ ***développer les chantiers éducatifs et de loisirs***
  - ✓ ***renforcer les mesures éducatives***

- ***d'agir sur les comportements à risque :***
  - ✓ ***travailler sur la connaissance des phénomènes***
  - ✓ ***renforcer les dispositifs d'intégration***

3. La santé

Les partenaires souhaitent par l'intermédiaire du Contrat Local de Santé (CLS) puis de l'Atelier Santé Ville (ASV), mettre en œuvre les grandes orientations définies par la loi n°98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions.
Par ailleurs, l'Atelier Santé Ville permettra une meilleure territorialisation des politiques de santé autour d'un grand principe de réduction des inégalités sociales et territoriales en matière de santé, en impliquant des élus locaux et des acteurs sur les questions de santé publique. En outre, l'ASV a pour objectif de développer sur chaque territoire une dynamique de prévention, de protection et promotion de la santé.

a/ Les politiques mobilisées au titre du droit commun

L'Etat et l'ARS par la mise en œuvre des engagements pris par convention entre le ministère de la ville et :

- le ministère de la santé et des affaires sociales
- le ministère délégué aux personnes âgées et à l'autonomie
- le ministère délégué à la famille
- le ministère délégué aux personnes handicapées et à la lutte contre l'exclusion (19 avril 2013).

Les objectifs poursuivis permettront de :

- contribuer à la définition et à la mise en œuvre des objectifs du Contrat Local de Santé
- soutenir le dispositif Atelier Santé Ville

- soutenir le dispositif des adultes relais qui permet de favoriser la participation citoyenne et l'accès aux droits des publics des quartiers les plus éloignés, notamment par l'intermédiation avec les services publics traditionnels
- impulser la territorialisation du plan quinquennal de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale dans ses volets accès aux droits et accès aux soins, en lien avec les services de protection sociale notamment.

En outre, l'Etat mobilisera en faveur des quartiers prioritaires les actions des autres plans déclinant les politiques cadres pilotées ou co pilotées par l'Etat, en particulier :

- le plan d'action territorial de la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA)
- le plan départemental d'action pour l'accès au logement (et à l'hébergement) des personnes défavorisées
- le schéma territorial de développement de la pratique sportive
- le plan régional Sport Santé bien être élaboré en lien avec l'ARS et la Région.

Le Conseil Départemental :

- Protection Maternelle Infantile (moins de 6 ans) : bilans de santé maternelle, consultations prénatales et postnatales (cf. schéma Enfance Famille).

Le Parquet au titre de l'objectif prioritaire tendant à la lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie s'engage dans la signature d'un protocole permettant au parquet et à l'Officier du Ministère Public d'orienter, dans le cadre de l'alternative aux poursuites, les auteurs de dégradations ou de violences légères commises en état alcoolique ou sous l'influence de produits stupéfiants vers une structure apte à évaluer leur problématique de dépendance et en assurer la prise en charge (à l'instar du dispositif mis en place depuis deux ans avec le centre médico-psychologique de POITIERS s'agissant des violences conjugales).

La Ville de Poitiers en signant son Contrat Local de Santé (CLS) a fait le choix de consolider le partenariat local sur les questions de santé, dans le cadre de la nouvelle organisation issue de la loi Hôpital Patients Santé Territoires du 21 juillet 2009. Il propose un pilotage unifié et décloisonné et a pour ambition de renforcer :

- la qualité de la politique de santé mise en œuvre au niveau local, dans le respect des programmations établies par l'Etat, des objectifs inscrits dans le Projet Régional de Santé (PRS) de l'Agence Régionale de Santé, et de la politique municipale définie par les élus de la Ville de Poitiers
- la coordination des financeurs, des acteurs et des politiques publiques qui agissent sur la santé
- les dynamiques locales de santé, sur le territoire de la ville de Poitiers, en favorisant une prise en compte globale de la politique régionale de santé, et en tenant compte des spécificités du territoire
- les conditions environnementales et sociales favorables à l'état de santé des populations, et promouvoir et garantir le respect des droits des usagers du système de santé
- l'accès pour tous, et notamment des personnes démunies, aux soins, aux services et à la prévention.

Le Contrat Local de Santé s'appuie sur les initiatives de démocratie sanitaire, à la fois institutionnelles (Conférence de Territoire, Conférence Régionale de Santé et de l'Autonomie) et locales (réunions publiques, débats, enquêtes, ...) et vise un objectif de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé. L'Atelier Santé Ville (ASV) aura pour objectif de décliner cette volonté politique au plus près des habitants des territoires prioritaires.

b/ Les objectifs prioritaires du contrat sont :

- la prévention, la promotion de la santé et de l'hygiène de vie :

- ✓ ***faciliter l'accès aux soins***
- ✓ ***informer et sensibiliser sur les droits (CMU, CMU-C, ACS etc…)***
- ✓ ***impliquer les personnes en difficultés dans la prise en charge de leur santé et de celle de leurs enfants***
- ✓ ***améliorer l'hygiène alimentaire et le bien-être.***

- la lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie :

- ✓ ***lutter contre les pratiques addictives.***

4. La culture

Pour la DRAC

La DRAC s'engage à mobiliser les équipements culturels qu'elle accompagne au fonctionnement ou au conventionnement, par un travail sur les conventions d'objectifs dans le but de :

- Favoriser la fréquentation des lieux culturels, l'école du spectateur, les expositions dans les centres d'art
- Développer des résidences d'artistes dans les quartiers
- Proposer des projets d'interventions artistiques construits avec les habitants, le milieu associatif, les autres partenaires socio-culturels.

OBJECTIF 1 : s'appuyer sur les institutions culturelles.

La Convention avec le Ministère de la culture et de la communication doit faciliter l'accès à l'art et à la culture des habitants par une médiation adaptée et le développement de démarches de co-construction :

- mobilisation des équipements et des acteurs culturels
- développement des différentes pratiques et expressions artistiques et culturelles
- développement des résidences d'artistes dans les quartiers de la politique de la ville
- intégration de l'action culturelle dans la lutte contre l'illettrisme.

OBJECTIF 2 : priorité à la jeunesse.

Faire des jeunes des quartiers la cible prioritaire de la politique partenariale entre le ministère de la Ville et le ministère de la Culture et de la Communication.

Dans le cadre du projet national d'éducation artistique et culturelle :

- Veiller à ce que les jeunes des quartiers prioritaires bénéficient en priorité d'un parcours d'éducation artistique et culturelle
- Consacrer au moins 30 % des crédits dédiés au projet national pour l'éducation artistique et culturelle aux actions développées dans les quartiers de la politique de la ville

- Développer l'éducation au multimédia

- Développer et qualifier l'offre culturelle et artistique hors temps scolaire (mobilisation des dispositifs de réussite éducative, des structures et équipes artistiques et culturelles)

- Accompagner vers l'enseignement supérieur Culture en incitant les établissements d'enseignement supérieur artistique et culturel placés sous la tutelle pédagogique du ministère de la Culture et de la Communication, à accroître le nombre d'élèves issus des quartiers de la politique de la ville.

OBJECTIF 3 : inscrire les habitants dans l'histoire de leur territoire.

Valoriser l'histoire et la mémoire des quartiers :

- développer les actions mémoire et histoire en poursuivant la coopération engagée concernant les archives et la mémoire des acteurs de la politique de la ville et de l'intégration (programme national d'archives orales ou financement d'actions locales).

Pour la ville de Poitiers

Elle partage avec l'Etat des engagements forts concourant à faire de l'art, de la culture et du patrimoine des vecteurs du vivre ensemble et de l'épanouissement individuel des citoyens.

Les objectifs suivants sont poursuivis :

- Prise en compte des personnes les plus fragiles et notamment celles en difficulté sociale ou économique ;
- Développement de l'éducation citoyenne et notamment de l'éducation à l'image
- Développement des PEAC avec pour objectif une meilleure égalité territoriale dans l'accès à la culture. Prise en compte de l'expression des diversités culturelles
- Présence de l'art et de la culture dans la ville, au plus près des citoyens, au cœur du développement urbain avec une politique ambitieuse d'installation d'œuvres d'art dans l'espace public, la présence des équipements culturels municipaux au cœur des quartiers et le soutien aux projets culturels développés par les centres sociaux et maisons de quartier de la ville

La Ville confie également aux équipements culturels structurants les objectifs suivants :

- Renforcer leur présence dans l'ensemble de la ville, en vertu de l'équité territoriale, et veiller à l'élargissement et à la mixité de leurs publics
- Garantir la présence d'artistes et de créateurs sur le territoire

A travers son service patrimoine – Ville et Pays d'Art et d'Histoire, Grand Poitiers développe des actions valorisant la mémoire et l'histoire des quartiers.

LES PROJETS CULTURELS

Voici quelques-uns des projets culturels de la Ville de Poitiers concourant aux objectifs poursuivis dans le cadre du contrat de ville.

Objectif 1: faciliter l'accès à l'art et à la culture des habitants, notamment par une médiation adaptée et le développement de démarches de co-construction :

- Les actions (classes orchestre, musi-danseurs) menées par le Conservatoire à Rayonnement Régional dans les écoles du quartier des Couronneries et des Trois Cités
- L'installation d'une œuvre d'art dans le cadre du projet de réhabilitation d'une école (Pablo Néruda)
- La mise en place d'un parcours artistique au sein du quartier des Couronneries en lien avec le projet de renouvellement urbain
- Résidence et spectacle de la compagnie l'Homme debout : réalisation collective sous forme d'ateliers publics d'un géant en osier autour de la thématique principale de la laïcité. Les ateliers sont ouverts à tous les publics, dans leur diversité. L'ensemble du secteur associatif est associé à la démarche de ce projet qui résonnera à l'échelle de la ville, au dernier trimestre 2015
- Présence de la médiathèque et de son réseau de médiathèques dans toute la ville (Couronneries, Poitiers Ouest, Trois Cités, Bellejouanne) et notamment la nouvelle médiathèque de Saint-Eloi qui développe un volet multimédia et numérique important (tablettes, jeux vidéo, liseuses …)

Objectif 2 : faire des jeunes des quartiers la cible prioritaire

- Contractualisation avec la DRAC pour la mise en place des parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) sur une durée de 3 ans (2015-2017) en prenant en compte les différents temps de vie de l'enfant (scolaire, péri-scolaire, extra-scolaire), et les trois piliers fondamentaux de l'éducation artistique et culturelle (pratique artistique, rencontre des œuvres et des artistes, éducation culturelle)
- De nouveaux parcours seront mis en place à la rentrée 2015 : la Ville de Poitiers, en lien avec la DRAC et le rectorat, lance un appel à projets
- Le Festival *Ecoutez Voir* proposé par le Conservatoire à Rayonnement Régional et co-organisé avec les acteurs des quartiers et les habitants : aux Trois Cités en novembre, et à Bellejouanne en juin de chaque année. Ce festival réunit amateurs et professionnels et propose une programmation gratuite et éclectique (musique, danse, théâtre de rue), en salle et en plein air. Des rendez-vous fédérateurs et conviviaux sont également prévus (repas partagés).

Objectif 3 : inscrire les habitants dans l'histoire de leur territoire

- Les *Beaux-Arts, école d'arts plastiques* développent un PEAC *Art, architecture et utopie,* qui permet aux enfants du quartier de Saint Eloi d'aborder le travail de découverte de leur quartier et de compréhension du plan, de la maquette, de la rénovation urbaine …
- Dans le cadre du *festival A l'Ouest*, des actions de valorisation et de découverte du patrimoine du quartier de Bel Air sont menées par le service Ville et Pays d'Art et d'Histoire de Grand Poitiers, en lien avec les habitants qui font découvrir l'histoire et la

richesse de leur quartier. Ce genre d'actions pourrait se développer sur les autres quartiers de la ville

- Programme national de Renouvellement Urbain des Couronneries : afin d'accompagner les habitants dans la mutation de leur quartier, en travaillant sur l'histoire du quartier et en esquissant son avenir. Le service Ville et Pays d'Art et d'Histoire de Grand Poitiers et la Maison de l'architecture Poitou-Charentes pourraient développer un projet de collecte et de valorisation de de la mémoire du quartier et de ses habitants, en lien avec une démarche artistique.

5- Les engagements des bailleurs

Pour Habitat de la Vienne

les intentions préalables aux futurs engagements du contrat de ville 2015-2020

Avec 1 851 logements sur Poitiers (3 602 occupants), Habitat de la Vienne est très présent sur le territoire.

Engagé depuis de nombreuses années dans les différentes politiques de la ville, Habitat de la Vienne est toujours fortement impliqué dans d'importantes opérations de rénovation urbaine quartier d'Ozon à Châtellerault et Bellejouanne à Poitiers.

Toutefois, l'Office n'a jamais délaissé les autres quartiers en ayant toujours une politique volontariste et interventionniste que ce soit en terme de travaux ou de cohésion sociale et ce dans le but d'améliorer les conditions de vie des locataires et d'assurer la pérennité du patrimoine.

Plusieurs bailleurs étant présents sur les mêmes périmètres, Habitat de la Vienne souhaite favoriser l'inter-organisme dans différents domaines (exemple mise en place de charte de bon voisinage pour un quartier, formations communes…), et apporter ses compétences métiers (gardien, thermicien…) dans le cadre de best practices.

Habitat de la Vienne s'engagera donc tout naturellement dans le nouveau contrat de ville 2015-2020 sur les quartiers prioritaires reposant sur 3 piliers.

La cohésion sociale avec pour objectif de :

Réduire la pauvreté en offrant des logements de qualité adaptés aux ressources des habitants.
La poursuite d'une politique active de maîtrise des charges, en concertation avec les associations représentantes des locataires et afin de préserver le pouvoir d'achat des locataires.
Une politique d'attribution des logements très vigilante à la capacité des nouveaux locataires à assumer le paiement du loyer afin de ne pas les mettre en difficultés financières.

Un service relations sociales au plus près des locataires (visite à domicile, permanence) afin d'aider ceux connaissant des difficultés de paiement et ce afin d'éviter les procédures contentieuses.

Une vigilance accrue sur le montant du taux d'effort des locataires suite aux travaux de réhabilitation (vérification des réels gains sur les charges afin de ne pas mettre en difficultés financières les locataires)

Tisser du lien social par :
Une présence de proximité importante (agence au cœur du quartier des Couronneries, gardiens d'immeuble logeant sur place, agents d'entretien et équipe d'ouvriers régie…), connaissant les locataires, le patrimoine, les acteurs des quartiers, permettant d'être au plus près des

préoccupations des locataires. Nécessité d'un investissement important et adapté en termes de formation, de management dans un contexte qui se complexifie.

Une concertation locative active avec les associations représentantes des locataires, des réunions directes avec les locataires, permettant de répondre à leurs interrogations et à leurs demandes.

Des opérations ponctuelles, exemple mise en place de composteurs collectifs, embellissement des parties communes avec la création de fresques murales, de tableaux, permettant de créer des liens, de la solidarité et de la communication entre les locataires.

La poursuite du plan sénior offrant aux personnes âgées la possibilité de rester dans de bonnes conditions dans leur logement, de sortir de leur isolement avec la création du poste assistante clientèle sénior avec comme objectif le renforcement de la solidarité intergénérationnelle.
La mise en œuvre de charte de bon voisinage dans une démarche inter-organisme.

Prévenir les actes d'incivilité par :

Un aménagement réfléchi et concerté (avec les locataires, les services de Police) des parties communes et des espaces extérieurs pouvant réduire les actes de vandalisme et la délinquance.

Une présence des gardiens logés sur place, formés notamment à la médiation afin de régler les problèmes de troubles de voisinage, de prévenir les actes d'incivilité, et l'installation de trafics.
Une coopération avec l'ensemble des acteurs luttant contre la délinquance (Services de Police, Médiation, Service de prévention, Acteurs sociaux….).

Une mise en œuvre de chantier d'insertion pour le public le plus éloigné de l'emploi et de chantiers éducatifs.
Une sensibilisation régulière des locataires en concertation avec les associations représentant les locataires avec une réflexion constante sur les canaux permettant de toucher le plus de personnes.

Le développement de la compétence médiation sociale auprès des salariés.

Habitat de la Vienne accompagnera la Ville sur les engagements concernant les axes Education et Santé.

Pour Logiparc

Partager des valeurs citoyennes, conforter Ia cohésion sociale et Ia qualité de vie en habitat social, communiquer sur l'image de nos quartiers, mettre en avant les avantages du logement social guidera nos propres actions et celles développées avec nos partenaires.

La Cohésion sociale sera poursuivie par la mise en œuvre :

De chantier loisirs jeunes (14 16 ans)

Poursuivre et développer les partenariats sur les quartiers pour l'organisation de chantiers visant les objectifs suivants :

- l'expérimentation à la vie de groupe dans un esprit de tolérance et de respect !'engagement personnel et collectif
- Ia participation des réalisations concrètes et la préservation du cadre de vie
- le développement de leur autonomie en contrepartie d'un temps de loisirs au prorata de leur implication dans le chantier.

Actuellement, un frein à Ia mise en œuvre de cette action est le manque de support notamment sur les quartiers ayant bénéficié d'une opération de rénovation urbaine (moins de parties communes dans les immeubles). Une réflexion doit être engagée pour trouver des chantiers en adéquation avec l'âge du public.

D'un partenariat avec l'AFEV

LOGIPARC loue à l'AFEV (3 logements aux Couronneries, 2 à St Eloi et depuis le mois de septembre 1 logement à la Grand Goule quartier de Beaulieu. Sur ce dernier, l'AFEV oriente son action en direction des jeunes. Pour ce faire, LOGIPARC met à disposition de l'association une salle d'activités partagées.

L'AFEV propose et mène des actions, soit de sa propre initiative soit sur sollicitations de LOGIPARC qui assure un suivi et un accompagnement des actions. Ce partenariat est à poursuivre, il permet d'apporter des réponses ciblées au plus proche des habitants.

Médiation

LOGIPARC a organisé en interne depuis plusieurs années Ia mission de médiation de voisinage. Celle-ci prend forme avec des actions concertées entre les collaborateurs dans les antennes de quartiers et la médiatrice au siège.

L'action de médiation portée par l'ADSEA est complémentaire et indispensable. Après le poste de médiateur des Trois Cités, les bailleurs contribuent au financement du poste de la médiatrice sur les Couronneries, St Eloi. Ce poste est devenu une nécessité pour faciliter le mieux vivre ensemble, aider à Iutter contre les rassemblements, les incivilités et agressions.
A l'instar des Trois Cités, les liens qui pourront être tissés entre les acteurs, les institutions et habitants des quartiers Couronneries St Eloi devraient permettre une meilleure cohérence d'actions dans l'objectif d'une amélioration de Ia cohabitation et d'apaiser les tensions actuelles.

Enfin, Logiparc attachera une attention particulière à ce thème afin de :

- Réduire la pauvreté en offrant des logements de qualité adaptés aux ressources des habitants.
- Poursuivre une politique active de maîtrise des charges, en concertation avec les associations représentantes des locataires et afin de préserver le pouvoir d'achat des locataires.
- Conduire une politique d'attribution des logements en étant très vigilant à la capacité des nouveaux locataires à assumer le paiement du loyer afin de ne pas les mettre en difficultés financières.
- Assurer un service de relations sociales au plus près des locataires (visite à domicile, permanence) afin d'aider ceux connaissant des difficultés de paiement pour éviter les procédures contentieuses.
- Maintenir une vigilance accrue sur le montant du taux d'effort des locataires suite aux travaux de réhabilitation (vérification des réels gains sur les charges afin de ne pas mettre en difficultés financières les locataires)

Pour SIPEA Habitat

Son action se traduit physiquement par une présence sur plusieurs quartiers de la politique de la ville : Couronneries, Saint-Eloi, Saint-Cyprien, Clos Gaultier et Beaulieu. Elle se traduit aussi dans les projets et dans le quotidien par la prise en compte permanente et simultanée de « l'habitant et de l'habitat ».

Cohesion sociale, citoyenne

- ***Education***

S'il ne s'agît pas de l'action principale de SIPEA Habitat, nous contribuons par notre action à favoriser l'insertion des jeunes des quartiers en formation. Il s'agît notamment pour nous d'offrir des stages (de la découverte à ceux s'insérant dans une formation diplômant) dans notre service maintenance mais aussi dans les autres services de SIPEA Habitat en lien avec les structures de formation.

En 2014, les stagiaires qui ont pu être ainsi accueillis ont poursuivis leurs formations sur les métiers de peintre, menuisier, plombier mais aussi en communication ou en gestion locative…

Au-delà, SIPEA favorise les projets menés par les jeunes :

- Le travail avec le SPVB : organisation d'une journée annuelle de volley pour les enfants des quartiers (plus de 100 jeunes de 10 à 15 ans chaque année) en lien avec l'ensemble des maisons de quartiers et centre socio-culturel de l'agglomération,
- Le travail avec le Club de Foot des Trois Cités, qui cette année prend une nouvelle dimension avec le soutien de la section féminine,
- L'appui apporté à l'organisation par un groupe de jeunes femmes encadrées par l'association des Guinéens de Poitiers d'une soirée pour favoriser l'échange entre les cultures.
- Mise en œuvre de chantiers jeunes avec les maisons de quartiers et les centres socio-culturel
- Participation aux chantiers éducatifs avec l'ADSEA

⇨ SIPEA Habitat s'engage à poursuivre cette action envers la jeunesse.

- ***Prévention et Médiation « adulte relais »***

Le déficit de dialogue entre les habitants, les incompréhensions intergénérationnelles ou interculturelles génèrent du « mal vivre » ensemble. Le rôle du bailleur au sein de ses résidences est de permettre l'établissement de ce dialogue dans la durée.

Pour permettre et favoriser l'écoute des locataires et pour être au cœur des quartiers et de son patrimoine, SIPEA Habitat a fait le choix d'assurer une présence au travers de deux agences dans les quartiers de la politique de la ville : Place de France (3 cités) et Schuman (Couronneries).

Au-delà, pendant toute la durée du chantier de Saint-Cyprien, SIPEA Habitat avait installé au sein de l'immeuble Commerce une « Maison des Echanges », préfiguration de la Maison des Projets attendue dans le cadre du NPNRU. Celle-ci a fortement contribué à l'accentuation des échanges bailleur-locataires pendant la durée des travaux.

SIPEA Habitat, en partenariat avec la Ville, VITALIS, LOGIPARC et Habitat de la Vienne, dispose maintenant de deux médiateurs, salariés de l'ADSEA, qui interviennent en complément du travail des équipes dans la médiation des conflits de voisinage.

Ils travaillent en lien avec les équipes de prévention avec lesquelles un partenariat riche s'est noué au fil des années, permettant le repérage des situations nécessitant des interventions.
Cette même logique a conduit SIPEA Habitat à développer des relations avec les différents services de police permettant à chaque situation repérée par le bailleur, de déployer l'ensemble des actions pour assurer la tranquillité publique, base du bien vivre ensemble.

En complément, SIPEA Habitat a été moteur d'un partenariat renforcé avec le CHHL qui s'étend maintenant aux bailleurs réunis au sein du Groupement des Bailleurs Sociaux de la Vienne (GBSV) et permet des échanges constructifs entre nos salariés et le personnel du CHHL pour la gestion de publics présentant des troubles psychiques.

⇨ SIPEA Habitat s'engage à poursuivre cette action

- ***Santé***

Les aînés sont une richesse et nous devons permettre leur vieillissement dans les quartiers

L'enjeu de l'accompagnement des aînés vers un « vieillissement actif » constitue une priorité pour Grand Poitiers, la Ville et les acteurs. Ce constat se révèle particulièrement vrai dans les quartiers de la Politique de la Ville et notamment celui des Couronneries. Une part importante des habitants, arrivés pour beaucoup au moment de la livraison des logements dans les années 60-70, vivent encore dans leurs logements, y sont fortement attachés mais s'interrogent sur l'évolution récente de leur quartier et sont en attente d'une meilleure prise en compte de leurs attentes, notamment par les bailleurs.

A l'image du travail initié sur le quartier des 3 cités, ils constituent une force vive essentielle à la réussite des projets de rénovation urbaine et il appartient de rechercher, par des démarches de concertation structurées à les y inclure en nous appuyant sur leur Maitrise d'usage.

Dans cette logique, SIPEA Habitat s'est inscrit aux cotés de la ville et des autres acteurs dans la démarche URBACT2. Au-delà de l'apport d'échanger sur leurs expériences avec d'autres villes européennes, ce projet a permis de démontrer la mobilisation des acteurs de notre agglomération autour de cette question, la cohérence des différences réponses apportées, leur nécessaire coordination pour les années à venir.

L'apport de SIPEA Habitat dans ce travail collectif est constitué par le travail entamé en lien étroit avec le CSC des Trois Cités d'une démarche d'animation territoriale originale, intitulée « Innovation Habitant Habitat Senior (I2HS) ». Ce référentiel pourrait, si la collectivité le décide, être mis en œuvre sur l'ensemble des quartiers de la Politique de la Ville.
Cette démarche permet de répondre à deux objectifs :

- Mesurer la capacité du territoire à répondre aux attentes des seniors au regard de leur logement et de leur environnement,
- Animer un travail partenarial avec les habitants des quartiers et l'ensemble des parties prenantes concernées.

en s'appuyant sur 4 finalités :

- Donner le choix d'un réel parcours résidentiel
- Maintenir les personnes à domicile le plus longtemps possible (prévention des risques d'accident et de santé)
- Lutter contre l'appauvrissement des plus modestes

- Préserver le lien social (prévention de l'isolement et de l'exclusion)

Pour y parvenir, elle s'appuie sur un référentiel structuré autour de 4 domaines :

- Vie sociale = sécurité, activités, citoyenneté, propreté, etc.
- Services = alimentation, consommation d'agrément, dépannages logement, services médicaux et paramédicaux, etc.
- Logement = accessibilité, luminosité, chauffage, volume, installation électrique, isolation phonique, etc.
- Espace public = possibilité de parcours résidentiel, déplacements à pied, environnement sonore, olfactif et visuel, aménagements, transports, etc.

Celui-ci permet de vérifier l'adéquation de l'ensemble de l'environnement de la personne âgée à ses besoins ; non pas du point de vue de ceux qui apportent le service mais du point de vue de l'usager.

Co-conçu avec un panel large de professionnels intervenant sur les quartiers (services de la ville et de l'agglomération, commerçants, professionnels de santé, CCAS, CARSAT, etc.) et d'habitants, le référentiel est actuellement testé sur le quartier des Trois Cités par des groupes mixtes de questionneurs professionnels et habitants.

Il contribue à rapprocher la « puissance publique » de l'habitant et permet la mise en œuvre d'un diagnostic territorialisé permettant de construire un projet d'animation territoriale cohérent avec les attentes des habitants et compris par eux.

Dans le cadre du nouveau contrat de ville, cette démarche pourrait être étendue sur le quartier des Couronneries dans le cadre d'un partenariat avec la MJC Aliénor d'Aquitaine.

Par ailleurs, SIPEA Habitat s'inscrit dans la labellisation de plusieurs résidences dans le cadre du label DELPHIS HSS. Conçu par la fédération des ESH, ce label « professionnel » est en cours de déploiement par l'ensemble des bailleurs poitevins.

⇨ **SIPEA Habitat s'engage :**

- Pour l'approche globale, à mettre à disposition de la collectivité la démarche I2HS et à contribuer à son déploiement sur les quartiers de la politique de la ville, dont les Couronneries où un partenariat avec la MJC Aliénor d'Aquitaine a été initié.
- Pour le volet bailleur, à déployer le label HSS sur ses logements situés dans les quartiers de la politique de la ville.

Le cadre de vie et le renouvellement urbain

1. Le cadre de vie

a/ Des enjeux divers en fonctions des types de quartiers

Si les quartiers prioritaires présentent un niveau de pauvreté analogue, le cadre de vie offre des situations très diversifiés.
Ce phénomène est principalement lié à la conjonction des deux facteurs suivants :

- les époques de construction des quartiers qui s'étalent des années 1950 à 2000 (Bel Air 1950-60, Trois Cités 1960, les Couronneries 1960-70, Beaulieu 1970-80, Saint Eloi 1980-2000). Cela se traduit par des formes urbaines et des qualités de constructions très diverses
- les programmes de requalification menés ou non depuis 20 ans sur les quartiers (DSQ, ORU, PNRU) et qui ont pu modifier les formes urbaines et la qualité de l'habitat.

Il convient d'enrichir cette vision avec la situation des quartiers par rapport à une offre de transport de qualité et diversifiée. Grand Poitiers doit donner la possibilité à chacun de choisir pour chaque trajet le mode de déplacement le plus adapté et rendre possible le recours à d'autres modes.

L'offre de transport structure la ville en contribuant à renforcer des pôles d'habitat et d'activité.

L'offre actuelle sur Grand Poitiers en matière de transport en commun est composée des lignes suivantes :

1 ligne circulaire qui dessert le centre-ville et assure plus de 80 trajets par jour par sens. Cette ligne traverse et dessert le quartier des Couronneries

8 lignes diamétrales qui mettent en connexion les différentes communes et quartiers de l'agglomération

3 lignes radiales

2 lignes de périphérie qui joignent des pôles de périphérie sans passer en centre-ville (quartier densément peuplé et CHU)

1 ligne nocturne (Noctambus) qui assure une desserte sur un itinéraire qui permet les transports en commun aux usagers de la nuit et du petit matin

Un service de transport à la demande. Ce service assure la desserte des zones peu denses et périodes à faible fréquentation (heures creuses et périodes de vacances scolaires).

Les performances du réseau figurent parmi les meilleurs des réseaux de taille équivalente avec une fréquentation qui dépasse les 50 000 voyageurs /jour.
En outre, Grand Poitiers a décidé de développer à terme un réseau de trois lignes de transport en commun partiellement en site propre (TCSP). Deux de ses lignes desserviront le quartier des Couronneries.
Ce dispositif répond directement aux besoins de l'agglomération en offrant un service de qualité en termes de fréquence, d'amplitude horaire, de confort, d'accessibilité et en s'adaptant aisément aux contraintes techniques (pente, emprise).

Ainsi, l'objectif de Grand Poitiers est d'améliorer la performance et la qualité de service sur l'ensemble du réseau et non uniquement sur un axe.

Ces trois lignes ont pour principales caractéristiques de :

- structurer l'ensemble du territoire communautaire
- être maillées grâce à leur interconnexion en plusieurs points du réseau
- desservir l'essentiel des grands pôles d'habitat et d'activité de l'agglomération
- desservir la gare et le pôle d'échanges multimodal de Poitiers, assurant ainsi l'inter modalité avec les autres réseaux de transport (TGV, TER, interurbain)

- desservir les principaux points d'entrée du territoire, afin de capter grâce à un réseau de parc-relais (P+R) les automobilistes en entrée d'agglomération.

Annexe 6: tracé du BHNS

Au vu de ces éléments d'analyse trois types de quartiers apparaissent :
les quartiers les plus anciens *qui ont fait l'objet d'un important programme de requalification depuis 20 ans et qui ne seront pas concernés par le passage du BHNS sur leurs territoires. C'est le cas des Trois Cités et de Bel Air qui ont connu depuis la fin des années 1990 une Opération de Renouvellement Urbain (ORU) et un Programme de Rénovation Urbaine.*

L'enjeu principal est la pérennisation de la dynamique engagée en s'appuyant sur les trois axes d'intervention suivants :

- garantir la diversification de l'habitat et du peuplement avec en particulier la réalisation des opérations réservées initialement à la Foncière Logement (accession sociale à la propriété, loyer libre…) et la requalification de la partie sud des Trois Cités (secteur de l'avenue Normandie Niémen) qui n'a pas pu être traitée dans le cadre du PNRU
- garantir la pérennité des espaces publics et des équipements publics par la réalisation de travaux d'entretien et la sensibilisation des habitants au respect de la propreté des espaces publics et communs
- garantir les liaisons inter quartier et la connexion avec les lignes de BHNS.

Les quartiers anciens *n'ayant pas fait l'objet de grands programmes nationaux de requalification et impactés directement par le passage du BHNS. Cela concerne les quartiers des Couronneries et de Beaulieu qui se retrouvent dans une situation dégradée proche de celle des Trois Cités et de Bel Air avant le Programme de Rénovation Urbaine.*

Ces quartiers nécessitent une requalification globale comprenant :

- réhabilitation de l'habitat devenu inadapté à l'usage moderne (inaccessible et énergivore) pour accroitre son attractivité et par conséquence la mixité sociale
- rénovation des équipements vieillissants, éclatés et inadaptés (écoles, centre socio culturel, équipements sportifs…) avec pour objectif de conforter les fonctions de centralité et de proximité
- réaménagement des espaces publics déqualifiés afin d'améliorer leur lisibilité et ainsi leur redonner une qualité d'usage
- intégration des lignes du BHNS dans la trame urbaine.

Si ce travail a été en partie entamé il nécessite sur la période des six ans à venir un ambitieux programme d'investissement de la part des collectivités et des bailleurs sociaux.

les quartiers très récents *ne nécessitant pas d'intervention de requalification lourde et non concernés par le passage du BHNS.*

C'est le cas de Saint Eloi dont l'enjeu principal est l'adaptation à une forte croissance démographique et urbaine des 10 dernières années. Si cela comprend encore quelques travaux de mise à niveau de certains équipements (l'école Pablo Neruda), l'amélioration du cadre de vie repose essentiellement sur un travail social (médiation, …) afin de permettre une bonne appropriation du quartier et un bon vivre ensemble.

Il est à noter que quelle que soit leur situation spécifique les quartiers feront l'objet des axes d'intervention transversaux suivants :

- construire et partager une identité de quartier en travaillant sur l'histoire et la mémoire du quartier et de ses habitants et donner des qualités d'usages aux espaces verts (jardins partagés, vergers collectifs…)
- développer la mixité sociale en travaillant aussi bien sur la qualité de l'habitat ou des équipements que sur la politique d'attribution des logements et la médiation sociale
- améliorer la mobilité des habitants en complétant l'approche purement infrastructure par une aide aux individus (aide pour passer le permis de conduire, prêt de scooteurs….) afin de répondre à des besoins que les systèmes collectifs ne pourront jamais couvrir (travail de nuit, en zone périurbaine….)
- Intégrer une approche environnementale (améliorer la performance énergétique, développer l'utilisation des énergies renouvelables pour tendre vers des quartiers autonomes et favoriser la biodiversité)
- Etudier la mutualisation des chaufferies.

b/ Les outils spécifiques

la Gestion Urbaine de proximité

La mise en œuvre d'une politique de gestion urbaine de proximité sera l'outil principal d'amélioration du cadre de vie des personnes résidentes sur ces quartiers. Associant élus, techniciens de la collectivité, conseils citoyens, comités de quartier et représentants de l'Etat, cette démarche prendra appui en particulier sur des diagnostics en marchant et les budgets participatifs.

2. Le renouvellement urbain

Comme il est apparu dans le chapitre précédant sur l'identification des enjeux, certains quartiers vont nécessiter un investissement important. C'est le cas des Couronneries et de Beaulieu mais aussi dans une moindre mesure celui des Trois Cités où la partie sud du secteur de la Piquetterie n'a pas été traitée dans le cadre du PRU.
Le Quartier des Couronneries fait partie des 200 sites reconnus d'intérêt national dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain.

Les quartiers en NPNRU bénéficieront de la création d'une maison du projet afin de faciliter la concertation, l'information et le soutien des habitants.

a/ Les politiques mobilisées au titre du droit commun

Pour l'Etat, les futurs engagements portent notamment sur la mise en œuvre d'un Nouveau Programme National pour le Renouvellement Urbain(NPNRU) qui concerne le quartier des Couronneries. Par ailleurs, il s'engage également à :

- Mobiliser en faveur des quartiers prioritaires les mesures du plan départemental d'action pour l'accès au logement (et à l'hébergement) des personnes défavorisées (co piloté avec le Département)
- Mobiliser le dispositif des adultes relais, en particulier les postes chargés de la médiation en faveur de la tranquillité publique et de la médiation habitat (prévention et gestion des impayés locatifs)
- Mobiliser le FIPD pour des actions d'accompagnement dans le logement des sortants de prison.

Pour la Région, la contribution régionale se fera de manière privilégiée au travers notamment de l'amélioration de la performance énergétique des logements.

Grand Poitiers, en conformité avec les textes en vigueur, s'est engagé dans la réalisation d'un Programme Local de l'Habitat pour la période de 2010 à 2015, revu à l'occasion du bilan triennal 2010-2012.

L'engagement du **Conseil Départemental,** se traduit tout d'abord dans le contrat de développement signé avec la ville et l'agglomération et ensuite à travers sa politique de logement qui a pour objectif de :

- soutenir la production et la réhabilitation de logements
- promouvoir l'équilibre territorial de l'offre de logements dans une logique d'aménagement du territoire et de développement durable.

Dans le cadre de cette politique, Le Département soutient fortement les projets de rénovations urbaines.
En effet, le programme ANRU de la Communauté d'Agglomération de Grand Poitiers a fait l'objet de la mise en place de 2 autorisations de programmes en 2006 et en 2009 par le Département, d'un montant total de 7,051 M€. Ces crédits ont permis de financer la construction et la réhabilitation de logements, ainsi que des travaux de résidentialisation et d'aménagements divers dans les quartiers concernés (quartiers de Bel Air et des Trois Cités-Piquetterie pour la convention 105 et les quartiers de Bellejouanne, Pierre Loti et St Cyprien pour la convention 107). L'avenant N°4 de clôture du projet de rénovation urbaine doit finaliser ce programme en 2015. 95 % des crédits du Département ont été individualisés à ce jour.

b/ La mobilisation de la Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de Grand Poitiers.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la **cohésion sociale et la solidarité**, pour le **développement et la compétitivité des territoires** et pour la **transition écologique et l'environnement**.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Epargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

D'une part, les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques…)
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources…)
- les actions d'aide à la maitrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

D'autre part, les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative…)
- infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux…).

En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics…) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise…).

c/ La mobilisation des bailleurs sociaux

Pour Habitat de la Vienne

Réhabilitation et sécurisation des espaces

Engagement à échanger sur les grandes lignes de la stratégie patrimoniale d'Habitat de la Vienne compte-tenu des crédits alloués et des contraintes du patrimoine hors contrat de ville.
Réalisation d'opérations de réhabilitation des logements et des parties communes en concertation avec les locataires et les associations représentantes des locataires, avec notamment pour objectif la baisse du montant des charges pour les locataires (travaux d'économie d'énergie, d'individualisation des fluides…) et l'amélioration visible et concrète de la qualité de vie des locataires pour les bâtiments non encore réhabilités et pour les bâtiments réhabilités partiellement.
Mise en œuvre de campagne de travaux pour traiter les problèmes phoniques qui sont la cause de plus de 50% des problèmes de trouble de voisinage.

Amélioration de l'accessibilité

Réflexion systématique sur l'accessibilité des espaces communs et des logements afin de rendre le maximum de logements accessible pour les personnes handicapées et âgées.

Qualification de l'environnement

Résidentialisation des bâtiments et des résidences pour sécuriser, qualifier l'environnement et délimiter l'espace privé de l'espace public en donnant des qualités d'usage aux espaces verts.

Poursuite de la sécurisation des caves (restructuration et réaménagement) et réflexion sur le stationnement en lien avec la mobilité et les modes de déplacement.

Développement de la mixité sociale

Développer la mixité sociale en restructurant des logements, en construisant des logements de type individuel sur du foncier non affecté pour s'adapter à la demande et capter une nouvelle demande et en élargissant notre offre de logements adaptés.

Engagement qualité de service

Construction d'une nouvelle agence ou agrandissement de l'agence existante afin de pouvoir accueillir les locataires dans les meilleures conditions et améliorer la qualité de service.
Engagement à communiquer les résultats des enquêtes qualité de services.
Améliorer et adapter la qualité de service aux territoires.

Pour Logiparc

une présence de proximité importante (agence au cœur du quartier des Couronneries, gardiens d'immeuble logeant sur place, agents d'entretien et équipe d'ouvriers régie…), connaissant les locataires, le patrimoine, les acteurs des quartiers, permettant d'être au plus près des préoccupations des locataires. Nécessité d'un investissement important et adapté en termes de formation, de management dans un contexte qui se complexifie.

Une concertation locative active avec les associations représentantes des locataires, des réunions directes avec les locataires, permettant de répondre à leurs interrogations et à leurs demandes.

Des opérations ponctuelles, exemple mise en place de composteurs collectifs, embellissement des parties communes avec la création de fresques murales, de tableaux, permettant de créer des liens, de la solidarité et de la communication entre les locataires.

La poursuite du plan senior offrant aux personnes âgées la possibilité de rester dans de bonnes conditions dans leur logement, de sortir de leur isolement avec la création du poste assistante clientèle sénior avec comme objectif le renforcement de la solidarité intergénérationnelle.
La mise en œuvre de charte de bon voisinage dans une démarche inter-organisme.

Budget participatif
LOGIPARC engagera une réflexion sur son budget participatif. Actuellement, celui-ci s'élève à 500 000 € par an.

Gestion des encombrants
Les uns et les autres menons des actions de sensibilisation pour une meilleure gestion des encombrants.
LOGIPARC suggère qu'une réflexion globale et commune soit engagée pour rendre plus efficient nos contributions.

La Mixité

LOGIPARC est en permanence à la recherche de la mixité.
Cet objectif est recherché dans sa politique d'attribution des logements, mixité intergénérationnelle, mixité de revenus, mixité de situations familiales, mixité culturelle.

L'Office contribue également en intégrant tous les types de logements dans ces programmes de construction de logements et d'acquisition amélioration.

LOGIPARC, acteur important de la vie des quartiers, veut continuer à s'impliquer dans les conseils de quartiers et développer les partenariats dans des actions qui concourent à nos objectifs de Qualité de vie et de citoyenneté.

Les opérations qui seront retenues par l'ANRU seront intégrées au contrat de ville.
LOGIPARC a fait des propositions en concertation avec la collectivité territoriale pour les Couronneries et les trois bâtiments restant à traiter à la Piquetterie, quartier des Trois Cites, LOGIPARC a déjà engagé le dossier de la réhabilitation du Pan des Sables

Une réflexion s'engage pour l'ensemble de la Grand Goule et de la Place des Templiers, quartier de Beaulieu.

Pour SIPEA Habitat

SIPEA Habitat sera intervenue dans le cadre d'opérations d'investissement, dans la période du contrat de ville précédent et de celui qui s'ouvre, sur 80% de son patrimoine situé dans les quartiers de la politique de la ville.

C'est plus de 80 millions d'euros qui ont été ou seront investis pour améliorer les conditions de vie et maîtriser les charges des locataires (passage en classe B, voire A).

L'objectif est :

- de réaliser des réhabilitations énergétiques ambitieuses permettant de mettre en sécurité nos locataires au regard de la question de la précarité énergétique,
- de participer à la reconfiguration des quartiers impactés par des projets de rénovation urbaine,
- d'assurer de manière pérenne l'attractivité de ce parc.

⇨ SIPEA s'engage dans la période du contrat de ville à venir à :

- **réaliser les réhabilitations des résidences Bretagne et Tours roses (inférieur à 80 kwh/m²an),**
- **engager et à réaliser le projet de réhabilitation encore en cours de conception de la Résidence Schuman en lien étroit avec la réflexion globale de cœur de quartier.**
- **engager au plus tôt celui de la Résidence de Beaulieu.**

Locaux communs résidentiels

SIPEA a depuis plusieurs années une stratégie de mise à disposition de ces locaux communs résidentiels à des associations œuvrant à la dynamisation des quartiers et/ou à l'apport d'une offre utile au vivre ensemble dans l'agglomération.
Cette stratégie se poursuit et vient de connaître pour notre société un moment majeur avec la mise à disposition des locaux de la Résidence René Amand à l'association « L'Espoir » et au Centre social des Trois Cités.
Ces derniers y développent les projets voulus par les habitants dans le cadre de la création de la résidence intergénérationnelle et notamment des actions permettant le « mieux vivre ensemble » et l'entraide intergénérationnelle et interculturelle.

⇨ SIPEA s'engage dans la période du contrat de ville à venir à :

- **poursuivre cette stratégie**
- **rechercher avec les acteurs et Grand Poitiers des solutions permettant l'installation d'association ou de structures œuvrant dans les quartiers pour le « bien vivre ensemble ».**

Gestion des encombrants

SIPEA dans le cadre d'un partenariat avec SITA REBOND a mis en place une stratégie permettant d'éviter la stagnation des encombrants dans les quartiers.

Celle-ci est connexe du travail réalisé avec les services de Grand Poitiers dans le cadre des projets de réhabilitation visant à une bonne gestion des déchets et à la favorisation de leur tri. Celle-ci nous a amené sur plusieurs résidences qui se prêtaient à ce type de solution à installer des containers enterrés.

Au-delà, et toujours en lien avec les services de Grand Poitiers, SIPEA promeut dans sa résidence l'installation de composteurs permettant une valorisation des déchets alimentaires.

⇨ SIPEA s'engage dans la période du contrat de ville à poursuivre ses actions en lien avec les services de Grand Poitiers.

La Mixité

SIPEA Habitat, comme les autres bailleurs réunis au sein de l'AROSH PC, s'est engagé au coté de l'agglomération dans la mise en place de la Convention Intercommunale de Mixité Sociale.
Celle-ci donne un cadre au travail collectif déjà mené pour promouvoir un équilibre dans le peuplement de nos résidences. L'organisation avec nos agences de proximité permet depuis des années d'avoir un travail fin des équipes de chargées de clientèle qui nous permet de le maitriser dans le temps.

Au-delà, et dans le cadre de l'opération de la Résidence Intergénérationnelle, SIPEA Habitat, en partenariat avec l'association « L'Espoir », a adopté une charte spécifique de peuplement. Celle-ci avait pour objectif d'offrir un cadre à la mise en location des 60 T3 senior.
C'est aussi le sens de la construction de 40 logements PLS dans l'opération Provence qui apportera une dose de mixité dans le quartier des Couronneries.

⇨ SIPEA s'engage à :

- **poursuivre le travail engagé dans le cadre de la Convention Intercommunale de Mixité Sociale**
- **mettre à disposition les résultats d'une étude spécifique en cours sur les effets en matière de mixité sociale de la rénovation urbaine à Saint Cyprien.**
-

d/ Les objectifs prioritaires du contrat sont de :

- **Construire et partager une identité de quartier**
  - **travailler sur l'histoire et la mémoire du quartier**
  - **donner des qualités d'usages aux espaces verts.**

- **Travailler sur les mixités**
  - **améliorer l'attractivité des logements**
  - **développer la mixité sociale.**

- **Améliorer le cadre de vie des quartiers**
  - ✓ **conforter les fonctions de centralité et de proximité (commerces, services, équipements publics…) et créer la maison du projet dans le quartier NPNRU**
  - ✓ **améliorer la lisibilité des espaces urbains**
  - ✓ **organiser et conforter la Gestion Urbaine de Proximité**
  - ✓ **développer la médiation sociale**
  - ✓ **améliorer l'accessibilité des quartiers par tous les modes de déplacement.**

- **Intégrer les projets dans une approche environnementale**
  - ✓ **améliorer la performance énergétique des logements et des équipements**
  - ✓ **développer l'utilisation des énergies renouvelables pour tendre vers des quartiers autonomes**
  - ✓ **favoriser la biodiversité dans les espaces verts et le bâti.**

Le développement économique et l'emploi

Les porteurs de projets dans le cadre de la politique de la ville veilleront à inscrire les prises en charge des publics dans une logique de construction, de suivi et de continuité de parcours, ainsi que de progression vers l'insertion professionnelle durable.

a/ Les politiques mobilisées au titre du droit commun

L'Etat, dans le cadre de la convention d'objectifs pour les quartiers prioritaires pour la période 2013-2015 passée entre le ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue sociale et le ministère délégué à la ville, s'engage sur trois axes :

- faciliter les créations d'emplois et d'activités pour dynamiser les territoires et ouvrir des opportunités à leurs résidants
- renforcer la mobilisation des leviers adaptés à la politique de l'emploi afin de mieux répondre aux problématiques liées aux caractéristiques de la population constituant des facteurs de risque de chômage
- lutter contre les discriminations et le déficit de réseau professionnel.

La DIRECCTE Unité territoriale de la Vienne veillera à :

- accompagner l'insertion socio-professionnelle des jeunes des quartiers
  - en renforçant le ciblage des dispositifs en faveur des jeunes les moins qualifiés
  - en repérant les jeunes sans emploi et non-inscrits à la Mission Locale
- augmenter la proportion des habitants des quartiers parmi les bénéficiaires des outils de la politique de l'emploi (Emplois d'avenir, Contrats à durée déterminée d'insertion au sein des SIAE, Contrats Unique d'Insertion en priorité dans le secteur marchand – contrats starter)
- favoriser l'embauche des habitants des quartiers par les grandes entreprises qui recrutent, en s'appuyant sur la Plate-forme de lutte contre l'exclusion portée par le Club F.A.C.E.
- permettre l'accès à l'apprentissage ou en contrat de professionnalisation des jeunes des QPV
- accompagner la création d'activité dans les quartiers prioritaires
- accompagner la création d'activité par les habitants des quartiers prioritaires.

Elle mobilisera à cet effet ses crédits de droit commun.

Le contrat unique d'insertion (CUI) peut être conclu sous la forme d'un **contrat d'accompagnement dans l'emploi** (CAE) dans le secteur non marchand ou d'un **contrat d'insertion dans l'emploi** (CIE) dans le secteur marchand. Ces contrats s'adressent aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

Les contrats aidés constituent *un élément essentiel de la politique de l'Etat en faveur de l'emploi. Il s'agit :*

- d'apporter une réponse efficace et directe aux besoins des DE les plus en difficultés
- de contribuer activement à la prévention et la lutte contre le chômage de longue durée
- de porter une attention particulière aux situations les plus difficiles : DELD, seniors, personnes en situation de handicap, jeunes peu ou pas qualifiés en recherche d'emploi et plus particulièrement les seniors de + de 60 ans bénéficiaires de l'ASS, jeunes issus des QPV

Les critères d'éligibilité et le taux de prise en charge de l'aide à l'insertion professionnelle sont fixés par arrêté du préfet de Région. Par ailleurs, des objectifs ont été fixés aux prescripteurs afin de privilégier l'accès aux contrats aidés, du secteur marchand notamment, aux habitants des Quartiers prioritaires de la politique de la ville : CUI-CIE, CIE Starter et EAV.

Le contrat Starter est un CUI-CIE qui s'adresse aux jeunes de moins de 30 ans en difficulté d'insertion, spécialement ceux qui résident dans les QPV (Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville). Pour ce public l'aide versée à l'employeur (secteur marchand et GEIQ) est de 45%.

Le contrat « Emploi d'avenir » s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans (ou 29 ans pour les jeunes reconnus TH) qui sont sans emploi, non qualifiés ou peu qualifiés et qui connaissent des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

Les objectifs de prescriptions sont calculés à partir de différents critères prenant en compte la part des publics prioritaires (nombre de BRSA socle, nombre de DELD, nombre de demandeurs d'emploi de plus de 50 ans, volume des jeunes résidant en ZUS suivis par les ML, volume des jeunes en demande d'insertion de niveau V sans diplôme et infra V, ….) dans la Demande Emploi en Fin de Mois (DEFM)

La DIRECCTE soutient également l'offre d'insertion présente dans les QPV à travers les Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE).
Trois SIAE conventionnées, 2 chantiers d'insertion et une association Intermédiaire, sont implantées sur les territoires prioritaires (Couronneries, Beaulieu).

L'association « **Nos Quartiers ont des Talents** » s'engage à mettre en œuvre des actions visant le reclassement professionnel de jeunes diplômés demandeurs d'emploi en région Poitou-Charentes, via un dispositif adapté. Cet accompagnement s'adresse aux jeunes diplômés d'un niveau supérieur ou égal à bac +3, de 18 à 30 ans habitant la région Poitou-Charentes. Les jeunes sont issus de milieux défavorisés ou résidant dans des quartiers prioritaires ou zone rurale (ZRR) en recherche d'un emploi en lien avec leur qualification.

Concernant le soutien au développement économique, la DIRECCTE finance le dispositif NACRE dont l'objet est d'accompagner des créateurs/repreneurs d'entreprises via des opérateurs conventionnés.

Les priorités fixées pour 2015 visent:
. Un recentrage du dispositif en faveur des publics les plus fragiles (DELD, bénéficiaires de minima sociaux, personnes peu ou pas qualifiées ;

. Un effort particulier en faveur des porteurs de projets résidant dans les QPV (objectif national : 11%) et favoriser la bonne articulation avec les dispositifs d'émergence tels que Cité lab.

Annexe 7 : les engagements de la DIRECCTE

La Région
Considérant que la contribution régionale à ce contrat se fera de manière privilégiée au travers, notamment :

- du Contrat Régional de développement durable, avec la mise en œuvre d'actions ciblées dans les quartiers en faveur de l'emploi, de l'accès à la culture ou de l'amélioration du cadre de vie, par exemple
- de la mobilisation des dispositifs régionaux en faveur du développement économique, dont le dispositif « coup de pouce ». Celui-ci pourra être mis en œuvre dans l'ensemble des communes de moins de 30 000 habitants et de manière plus ciblée, dans les quartiers prioritaires pour les communes dépassant ce seuil.

Le Conseil Départemental, dans le cadre du Plan Départemental d'Insertion (PDI) et du Pacte Territorial pour l'Insertion (PTI) 2015-2018, favorisera :
- l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA
- l'aide aux structures d'insertion économique et d'insertion sociale
- l'aide pour les contrats aidés

Pôle emploi Vienne s'implique aux côtés de la Ville de Poitiers et de ses partenaires dans le cadre de la politique de la ville.

Plusieurs axes seront développés :

- Assurer la présence de ses services dans les quartiers prioritaires, par des solutions adaptées à la diversité des territoires.

Pôle emploi Vienne s'engage à développer la délivrance de ses services dans les quartiers de la politique de la ville. Le développement se fera sur la base d'un diagnostic territorial des besoins des demandeurs d'emploi et des capacités d'accueil de nos interventions par le réseau partenaire.
A ce titre, Pôle emploi établira avec l'aide des services de la Ville de Poitiers, une cartographie de la présence de partenaires potentiels en mesure d'accueillir des actions.

Pôle emploi interviendra selon les actions suivantes :

Informer et former

- Pour un meilleur relais auprès de la population, Pole emploi **informera et formera les personnels d'accueil, travailleurs sociaux et partenaires de l'emploi** implantés dans les quartiers prioritaires sur l'offre de services de pôle emploi, le marché du travail, l'utilisation des services sur pôle-emploi.fr…
- Pôle emploi mettra en œuvre des **ateliers à destination des demandeurs d'emploi** sur l'aide à la recherche d'emploi et le marché du travail.
- **Pôle emploi mandatera des prestations dans les quartiers prioritaires** :
  Dans le cadre de sa politique de territorialisation, Pôle emploi envisagera de mettre en œuvre des prestations « innovantes » adaptées aux besoins spécifiques des populations des quartiers cibles.

Pôle emploi co-organisera des **actions de promotions de métiers et emplois** avec ses partenaires : forum de recrutement, actions de parrainage, information sur la création d'entreprises.

- Développer ses capacités d'accompagnement renforcé et mobilisation de ses prestations

Accompagnement renforcé

Pôle emploi Vienne poursuit le déploiement de pôle emploi 2015 visant notamment à faire plus pour ceux qui en ont le plus besoin. A ce titre, la capacité d'accompagnement renforcé par des conseillers pôle emploi se développe selon trois axes :

- L'augmentation du nombre de portefeuilles d'accompagnement renforcé
- La mise en place de portefeuilles d'accompagnement intensif jeunes
- La mise en œuvre de l'accompagnement global en partenariat avec le Conseil Départemental de la Vienne.

Ces trois axes permettront de proposer un accompagnement plus soutenu aux publics en ayant le plus besoin. Un pilotage et un regard particulier seront portés pour favoriser et mesurer l'accès des publics issus des quartiers prioritaires à ces accompagnements.

- Mobiliser la politique de l'emploi en faveur des quartiers prioritaires, et mettre en œuvre des dispositifs spécifiques à leur profit.

Pôle emploi Vienne accordera une priorité aux demandeurs d'emploi des quartiers de la politique de la ville dans la mobilisation de ses ressources de droit commun. Pour une plus

grande efficience, cette mobilisation se réalisera en complémentarité et en cohérence avec l'intervention des autres acteurs présents sur les territoires.

- **Faciliter la création d'activités et d'emplois** :
  Pôle emploi Vienne mobilisera son expertise et ses partenariats pour répondre aux besoins d'information et d'accompagnement des potentiels porteurs de projets de création et de reprise d'entreprise issus des quartiers prioritaires. A ce titre pôle emploi organise des ateliers sur la création d'entreprise. Des conseillers spécialisés peuvent recevoir les porteurs de projets pour les éclairer et les aiguiller vers des structures partenaires. Les conventions régionales avec l'ADIE et Formascope pourront à ce titre être mobilisées.

- **L'insertion par l'activité économique et clauses d'insertion :**
  Pôle emploi se fixera pour objectif de favoriser l'accès des publics issus des quartiers prioritaires aux offres des structures de l'insertion par l'activité économique et aux offres rentrant dans le cadre des clauses d'insertion. Pôle emploi visera à faire partager ce double objectif par tous ses partenaires prescripteurs. Un pilotage et une mesure seront installés sur la base des agréments IAE délivrés par Pôle emploi.

- **Les emplois d'avenir :**
  Pôle emploi, en collaboration étroite avec la mission locale contribuera à promouvoir et à privilégier la candidature des jeunes sans qualification ou ayant peu de qualification issus des quartiers prioritaires, sur des emplois leur permettant d'acquérir des compétences, voire une qualification en vue d'une insertion durable dans l'emploi.

- **Les contrats aidés CAE et CIE :**
  De la même manière, Pôle emploi facilitera l'accès des publics issus des quartiers prioritaires aux contrats aidés CUI CAE et CIE. Une recherche de profils sera effectuée par les conseillers Pôle emploi en charge du traitement des offres en contrats aidés.
  Un pilotage sera installé pour mesurer la part des publics issus des quartiers prioritaires bénéficiaires de contrats CUI.

La MLIP s'engage à :

- accompagner les publics 16-25 ans « sortis » du système scolaire vers une démarche d'insertion socio-professionnelle et vers les dispositifs de droit commun
- promouvoir les dispositifs de droit commun dont la Mission locale à la responsabilité dans le cadre de sa délégation de service public pour l'emploi et la formation : contrat aidé, CIVIS, SPRO, ACP etc…
- informer, conseiller, orienter accompagner les jeunes dans leurs démarches d'insertion par une démarche d'accompagnement global et individualisé.
- mobiliser les acteurs et ressources présentes sur le quartier pour faciliter ces parcours d'insertion et lever les freins
- promouvoir la mixité et lutter contre toute forme de discrimination.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Vienne (CMA) a, depuis longtemps, adapté son dispositif d'accueil aux spécificités sociologiques des territoires, et elle justifie d'une longue expérience de l'accueil des publics issus des quartiers prioritaires, qu'il s'agisse :

- des porteurs de projet bénéficiant d'un suivi renforcé
- des entreprises existantes, qu'elles soient en phase de développement ou en difficulté
- des demandeurs d'emploi, par le biais du notamment du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi ou du suivi des travailleurs indépendants bénéficiaires du RSA
- ou encore, des jeunes en phase d'orientation par le biais de l'apprentissage.

En effet, la spécificité des publics issus de ces quartiers est largement prise en compte au regard de ses caractéristiques sociologiques : sur-représentation de la population féminine, taux de chômage élevé (40 % des créateurs d'entreprise artisanale étaient demandeurs d'emploi au moment de leur installation), déficit de qualification en particulier chez les jeunes…

La CMA entend poursuivre son engagement citoyen dans la nouvelle génération de contrat cadre de la politique de la Ville, en mettant au service des habitants son dispositif d'accueil global :

Création, transmission et reprise d'entreprise :

- réunions d'information collective (RIC) hebdomadaires
- stages Préparatoires à l'Installation (SPI) mensuels
- accompagnement permanent du porteur de projet (étude prévisionnelle…)
- montage des dossiers de demande de financement (NACCRE…)
- suivi post-création (BRDE…) de 6 mois à 3 ans pour assurer la pérennité de l'entreprise
- accompagnement aux formalités d'entreprise (AFE)
- pack transmission.

Ressources humaines et formation continue :

- gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC)
- appui au recrutement
- audits et diagnostics RH
- dispositif d'Appui au Recrutement dans l'Artisanat (DARA)
- appui au Contrat de Génération
- présence dans les différents forums emploi et formation
- relation avec les structures en charge de l'insertion
- formation continue des dirigeants

Orientation et formation initiale :

- accueil des jeunes par le Centre d'Aide à la Décision
- apprentissage au Campus des Métiers (CFA).

La Chambre de Commerce et de l'Industrie de par ses missions en matière de création, de développement et de transmission d'entreprises, ainsi que de formation se positionne en tant que partenaire de la politique de la ville au titre du pilier développement économique et de politique de l'emploi.

Elle représente les intérêts de l'économie du territoire et constitue un acteur incontournable du développement économique. L'animation des réseaux d'entrepreneurs (industriels, commerçants et prestataires de service) est un savoir-faire reconnu et un axe stratégique de ses actions. Elle permet de créer des liens entre les professionnels et les partenaires institutionnels, de rompre l'isolement des dirigeants et de mettre en place des évènements notamment pour les commerçants.

La mission régalienne du réseau consulaire pour la création d'entreprises offre une palette large de services pour les porteurs de projet. Du premier accueil aux ateliers personnalisés, le créateur d'entreprises est accompagné et il peut ainsi analyser son projet et mesurer la meilleure adéquation entre son savoir-faire, le marché et les moyens financiers nécessaires.
En outre, la CCI joue un rôle prépondérant en accompagnant les entreprises dans leur développement et en assumant une mission de prévention pour intervenir auprès des entreprises en difficulté.

Elle entend s'associer aux initiatives programmées dans le contrat de ville visant à développer des actions et des stratégies, aux niveaux des secteurs ciblés, pour faciliter le repérage des besoins en main d'œuvre et les passerelles pouvant être développées avec les entreprises afin d'aider à la création d'emploi.

De plus, la CCI pourra, avec ses partenaires et les secteurs professionnels intéressés, faciliter la diffusion d'information sur les métiers et renforcer les actions de découvertes des métiers de l'entreprise. Enfin, organisatrice d'actions d'apprentissage par son CFA, la CCI œuvre également à la qualification des publics formant plus de 1 000 apprentis par an.

La Communauté d'Agglomération Grand Poitiers inscrit sa politique de l'emploi dans une démarche partenariale avec les autres financeurs. Grand Poitiers anime et gère deux dispositifs d'insertion professionnelle : les clauses d'insertion et le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE).

En outre, elle participe à l'animation et aux financements de l'insertion par l'activité économique via les différentes structures d'insertion par l'activité Economique (SIAE) et de la Mission Locale d'Insertion du Poitou. Cette politique s'articule autour de plusieurs objectifs comme favoriser la mise en relation entre les demandeurs d'emploi suivis par les dispositifs de Grand Poitiers et les employeurs en recherche de compétences, permettre l'accompagnement renforcé des personnes en parcours d'insertion professionnelle et exclues des dispositifs de droit commun, participer à l'articulation des dispositifs en faveur de l'emploi.

Ces différents objectifs se déclinent autour d'engagements dans plusieurs grands axes :

- **Le rapprochement du monde économique avec les publics des quartiers :**

  - **Préparation à l'emploi des demandeurs d'emploi**

Afin de préparer au mieux les demandeurs d'emploi à intégrer un emploi durable, plusieurs actions seront mises en place avec les partenaires, comme :

- l'organisation de simulations d'entretien entre demandeurs d'emploi et professionnels du recrutement pour les publics suivis par le PLIE et la MLI en délocalisant l'action dans les quartiers une fois par trimestre. La mise en place d'actions de parrainage pour les publics suivis par le PLIE

  - **Faciliter le recrutement du public en insertion suivis par le PLIE**

Le PLIE dans sa mise en œuvre propose une offre de service permettant de recruter le public accompagné par le PLIE en identifiant le besoin de recrutement, en rédigeant et diffusant l'offre, en centralisant les candidatures en organisant des informations collectives de recrutement (délocalisation dans les quartiers) et en accompagnant ces nouveaux salariés dans l'emploi.

De plus, Grand Poitiers co-organise et participe à différents Forums emploi afin de mettre en relation des entreprises en recherche de compétences et des demandeurs d'emploi

  - **Découvrir des métiers, des secteurs d'activités**

Afin de faire découvrir des métiers à des demandeurs d'emploi en parcours d'insertion, Grand Poitiers, en lien avec ses partenaires, mènera les actions suivantes :

- des informations collectives pour présenter les métiers, les secteurs d'activité à des demandeurs d'emploi avec une volonté de délocaliser cette action dans les quartiers (une fois tous les 2 mois).

- des visites d'entreprises pour faire découvrir le milieu économique, des métiers avec une volonté de délocaliser cette action dans les quartiers (une fois tous les deux mois).

- un mois un métier pour mettre en lumière un métier sur une période d'un mois et organiser autour de ce métier des rencontres avec des chefs d'entreprise, des visites….

- **Démystifier la relation employeur – demandeur d'emploi**

Afin de démystifier et faciliter la relation employeur / demandeur d'emploi, Grand Poitiers pourra :

- organiser des portes ouvertes d'entreprises via les associations d'entrepreneurs des zones d'activités pour les publics suivis par le PLIE.

- organisation d'une rencontre Sportive pour l'emploi qui aura pour objectif de faciliter la rencontre entre les demandeurs d'emploi et des collaborateurs

- organiser un Rallye Emploi en mettant en œuvre une journée de collecte d'offres d'emploi dans les entreprises par des demandeurs d'emploi suivis par le PLIE (une fois par an).

- **Sensibiliser les entreprises à des thématiques Ressources Humaines**

Afin de créer une dynamique autour de l'emploi, Grand Poitiers, au regard de ses différents partenariats économiques et de ses dispositifs, pourrait mener les actions suivantes :

- l'organisation de petits déjeuners thématiques Ressources Humaines (Lutte contre les discriminations, aides à l'emploi, handicap, RSE…). Une délocalisation de l'action dans les quartiers serait possible (une fois par trimestre).

- l'organisation de trophées de l'emploi pour promouvoir les dispositifs d'emploi de Grand Poitiers.

➢ **La mobilisation du dispositif des clauses d'insertion pour les publics des quartiers :**

- **Détecter des demandeurs d'emploi pour le dispositif « clauses d'insertion »**

Afin de permettre aux demandeurs d'emploi des quartiers de bénéficier d'un emploi dans le cadre des clauses d'insertion, Grand Poitiers mènera :

- des informations collectives pour présenter les actions de réhabilitation dans les quartiers et la découverte des métiers liés à la réhabilitation pour les publics éligibles aux clauses d'insertion.

- la diffusion de supports de communication liés aux clauses d'insertion : promotion du dispositif dans les maisons de quartier (vidéo, plaquettes…) afin d'attirer de nouveaux publics.

- **Favoriser l'accès à l'emploi via les clauses d'insertion**

Il s'agit de mettre en œuvre le processus de recrutement via les clauses d'insertion (mettre en relation les publics avec les entreprises attributaires de marché (éligibilité, vivier de candidats, mise en relation) et de coordonner les acteurs de l'emploi pour l'accompagnement du public.

➢ **Le soutien à la création d'entreprise dans les quartiers :**

- **Par la sensibilisation à l'acte d'entreprendre :**

Afin de sensibiliser à l'acte d'entreprendre des simulations de création d'entreprises, simulation de création micro- entreprises en milieu scolaire via un concours de création de mini entreprises permettant aux scolaires d'être sensibilisés à la démarche d'entrepreunariat pourraient être organisées.

De plus, des informations collectives dans les quartiers sur la création d'entreprise et plus particulièrement sur les opportunités d'hébergement dans une coopérative d'entrepreneurs seront organisées.
Des actions de sensibilisation des scolaires des collèges et lycées sur l'utilisation de matériel innovant pourraient également être organisées.

- **Par l'accompagnement et le conseil aux porteurs de projets**

Via le réseau de la création d'entreprises, Grand Poitiers organisera des permanences mensuelles pour la détection et le suivi des porteurs de projets afin de permettre aux personnes intéressées par une création d'entreprise de trouver une personne ressource à des horaires précis dans un lieu identifié (maison de quartier notamment) en coordination et en partenariat avec le réseau des acteurs de la création d'entreprise.

D'autres actions pourront être mises en place notamment des Concours à la création d'entreprises, du coaching des lauréats par des chefs d'entreprises, création d'un concours des quartiers de Poitiers qui récompenserait plusieurs projets (en plus des BRDE) selon des critères "coup de pouce", "innovation", coup de cœur, ….

Afin de sensibiliser au mieux les acteurs des quartiers, des informations sur le réseau d'appui à la création/reprise d'entreprises seront communiquées via des rencontres pour présenter les dispositifs d'appui à la création d'entreprises.

- **Par une attention aux finances solidaires**

De nouvelles initiatives visant à mobiliser l'épargne de proximité des citoyens vers des projets économiques locaux se développent. Il s'agit d'accompagner cette démarche. Elle représente une opportunité de soutien pour les porteurs de projet de création d'entreprise (réseau et compétence, financement)

- **Le soutien aux pôles de proximité :**

Grand Poitiers va renforcer son appui à l'implantation d'activités dans les quartiers prioritaires via un appui à la professionnalisation des associations, un observatoire de la vacance commerciale.

Grand Poitiers va promouvoir l'offre commerciale et de services auprès de la population en favorisant l'appui à l'animation commerciale en lien avec les associations de commerçants, communication auprès de la population…).

La Caf :

- aide les structures favorisant les modes de garde permettant la conciliation vie professionnelle et vie familiale
- soutien les projets de territoires (centres sociaux, espaces de vie sociale, résidences habitat jeunes)
- apporte des aides individuelles pour les familles engagées dans un projet individuel d'insertion.

Les bailleurs :

Pour Habitat de la Vienne

Soutien des actions d'insertion

Intégration de clauses d'insertion dans les marchés.
Mise en œuvre de chantier d'insertion pour le public le plus éloigné de l'emploi et de chantiers éducatifs.

Développement de l'activité économique

Création d'une maison de santé pluridisciplinaire soit dans l'existant soit en construction neuve
Soutien aux acteurs économiques du quartier.

Pour Logiparc

Premiers pas dans l'emploi (mission d'intérim)

Cette action a été menée initialement sur Bel Air puis déployée sur les Couronneries, le souhait est de la développer sur les quartiers de St Eloi et de Beaulieu. Il s'agit d'une réponse éducative à une situation de désœuvrement.

Par la mise en situation de travail, le jeune se valorise, se redynamise et prend conscience de son potentiel. Il investit, réinvestit un parcours d'insertion. C'est également une sensibilisation à la préservation du patrimoine. L'action est menée en partenariat avec l'ADSEA, la MJC Aliénor d'Aquitaine, la Mission Locale et la SATE 86. Elle s'adresse à des jeunes en rupture scolaire, désœuvrés. Les chantiers sont de 15 jours avec l'agent polyvalent.

Contrat d'avenir, contrat d'apprentissage

Dès le début de l'année 2013, LOGIPARC a souhaité confirmer sa politique de recrutement des jeunes et redéfinir son plan de recrutement en identifiant les profils et compétences à intégrer à court terme dans l'entreprise tout en étant vigilant pour conserver une mixité dans les recrutements.

Ainsi en 2014, LOGIPARC a six contrats d'avenir et un contrat d'apprentissage avec le même objectif: valoriser la mission sociale dans l'accompagnement des jeunes pour permettre l'acquisition de compétences (techniques et/ou théoriques) dans le cadre d'une première expérience professionnelle.

La mission tutorale s'est construite au travers de sept tuteurs formés. Un dispositif de formation spécifique et adapté a été créé sur mesure (AROSH PC et Uni formation) à destination des jeunes en emploi d'avenir sur la mission employée d'immeuble de proximité.

Clauses d'insertion dans les marchés

Avec les opérations réalisées dans le cadre de la convention ave l'ANRU, LOGIPARC a développé les clauses d'insertion ainsi que dans les marchés d'entretien managers des parties communes des immeubles, la gestion des encombrants.

Dans le cadre de son projet d'entreprise, LOGIPARC va décliner sa politique d'achat, les clauses d'insertion seront un axe de réflexion pour poursuivre leur mise en œuvre selon les conditions actuelles en partenariat avec Grand Poitiers.

Le commerce de proximité

Deux quartiers retiennent l'attention :

- quartier de St Eloi : les habitants sont en demande d'une offre commerciale de première nécessité (boulangerie, pharmacie.) située davantage au cœur du quartier ;

- quartier de Beaulieu, place des Templiers, elle a perdu sa vocation initiale et devient un lieu de rassemblement de jeunes et publics désœuvrés. Une réflexion doit être engagée sur son devenir pour définir un plan d'actions.

LOGIPARC s'interroge sur le repositionnement de son antenne sur le quartier de Beaulieu. Deux sites sont envisagés :

- maintien de l'antenne sur la place des Templiers dans le cadre de sa restructuration (amélioration du cadre, de la signalétique)

- déplacement sur le site de la Grand Goule profitant d'une réhabilitation de cet ensemble immobilier.

Pour SIPEA Habitat

➢ Mener des actions vers les publics prioritaires

Contribuer à l'emploi des jeunes issus des quartiers prioritaires
Contrat d'avenir, contrat d'apprentissage

SIPEA Habitat, comme acteur économique, a fait le choix d'intégrer la question de l'emploi des jeunes issus des quartiers dans sa stratégie.

Ceci s'est traduit par le recrutement en direct de 4 emplois d'avenirs, dans des fonctions d'ouvriers de la maintenance et de chargés d'immeuble. En partenariat avec les structures de formation, le service maintenance accueille par ailleurs de nombreux stagiaires venant découvrir ou se perfectionner dans les métiers de peintre ou d'ouvrier polyvalent.

➢ Clauses d'insertion dans nos marches

Intégration des clauses d'insertion dans le cadre des chantiers de rénovation urbaine

SIPEA Habitat a bien entendu intégré les clauses d'insertion dans le cadre des chantiers de rénovation urbaine, pour lesquels les objectifs de nombre d'heures ont largement été dépassés. Au-delà, SIPEA Habitat intègre des clauses d'insertion dans d'autres marchés de construction ou de réhabilitation, dès que les opérations sont d'une taille suffisante pour permettre aux entreprises de réaliser un accompagnement de qualité.

➢ Le commerce de proximité

SIPEA dispose de nombreuses cellules commerciales dans les quartiers des Couronneries et de Saint Cyprien.

Nous y pratiquons une stratégie de loyer attractif et adapté permettant le maintien de commerces de proximité indispensables au bien vivre ensemble dans nos quartiers.

⇨ SIPEA s'engage à poursuivre cette action. Au-delà, SIPEA renforcera encore son travail avec les services du Développement economique de Grand Poitiers pour offrir des solutions à des entrepreneurs repérés par eux. Cette question sera centrale dans l'élaboration du programme de réhabilitation de la résidence Schuman.

b/ Les objectifs prioritaires du contrat sont :

- **Accompagner les publics en difficultés vers une démarche d'insertion professionnelle et vers les dispositifs de droit commun :**

✓ **organiser des points d'information sur l'emploi pour les habitants (parrainage, réalisation de CV…)**
✓ **assurer une offre de services pour l'autonomie des personnes en insertion : mobilité, apprentissage linguistique, garde d'enfants…**
✓ **travailler sur l'élargissement des choix professionnels.**
✓ **Développer les contrats aidés et des emplois d'avenir auprès des jeunes**

- **Soutenir les actions d'insertion professionnelle :**

✓ **développer des liens entre le secteur économique et celui de l'insertion**
✓ **conforter les actions des structures d'insertion**
✓ **diversifier l'offre d'insertion par l'optimisation de la commande publique.**

- ✓ **Développer les contrats d'apprentissage ou les contrats de professionnalisation**

- **Développer l'attractivité économique des quartiers par :**
- ✓ **l'accompagnement et le conseil au commerce de proximité**
- ✓ **soutenir les pôles de proximité**
- ✓ **accompagner et soutenir la création d'entreprise.**

D. Les axes transversaux

1. La citoyenneté

La citoyenneté est le fait pour une personne d'être reconnue comme membre d'une cité et de participer à un projet commun dans lequel elle souhaite prendre une part active. La citoyenneté est une composante du lien social. Développer et renforcer le sentiment de citoyenneté fait ainsi partie des priorités du Contrat de Ville. Grand Poitiers souhaite engager une démarche pragmatique sur ce thème en dressant un panorama de la participation citoyenne et un repérage des structures existantes qui soutiennent la parole des habitants.

La participation est un levier permettant de renforcer la citoyenneté et donc le sentiment d'appartenance des habitants à la société. Dans une société fragmentée en proie à l'anomie, il parait nécessaire de développer des espaces de participation pour donner un nouveau souffle au vivre ensemble.

Associer les habitants aux décisions qui les concernent, leur donner des éléments de connaissance et de compréhension qui vont les rendre producteurs, à leur niveau, de la décision et de l'action qui en découle sont la base du processus de participation.

La participation des habitants constitue à la fois une finalité et un moyen pour :

- Redynamiser la démocratie locale
- Permettre aux habitants d'être acteurs de leur quartier
- Conforter et développer la vie associative à Poitiers
- Participer à la maîtrise du destin collectif

Le principe participatif est inscrit depuis de nombreuses années dans les modes d'intervention des politiques publiques locales. Dans sa mise en œuvre, il a connu diverses avancées notamment dans l'organisation et la méthodologie du travail des services de la collectivité, la diversification des actions et l'implication à différents niveaux des habitants. **Tous les territoires de Poitiers** inscrits en politique de la ville **possèdent à ce jour des instances de concertation** comme les comités de quartiers (le 1er a été créé en 1972) et ou les conseils de quartier (loi de 2002).
C'est à l'aune de ce riche passé que doivent être étudiées les dynamiques renforçant l'esprit citoyen.

La mise en œuvre de ce principe pour la période nouvelle devra :

- s'appuyer sur les pratiques et cadres de la démocratie participative locale, mais aussi sur l'intégration et le développement des pratiques et compétences en développement social ;
- se renforcer au plus près des habitants dans le cadre de l'animation des quartiers prioritaires ;
- s'inscrire et se traduire opérationnellement dans chacune des thématiques et domaines d'action du présent contrat,

Il est donc nécessaire, au titre du contrat, de maintenir une animation et une impulsion particulière, transversale aux politiques spécifiques, plus en proximité des quartiers et lieux de vie des habitants, mais aussi en tant que ressource pour les dynamiques et actions à mettre en œuvre par les uns et les autres.

En outre la Ville de Poitiers a mis en place « **les budgets participatifs** » qui visent à

- inciter un maximum d'habitants à s'intéresser à leur quartier et à devenir acteurs des améliorations à apporter à leur cadre de vie en prenant en compte l'intérêt général et les contraintes financières de la collectivité (intérêt didactique)
- renouveler la formule des diagnostics en marchant et des "journées dialogue"
- redynamiser si besoin les conseils et comités de quartier
- mettre en réseau ces conseils et comités de quartier pour leur donner une vision globale des problématiques de la ville.

Les BP sont destinés à financer des opérations légères d'investissement qui participent au bien vivre ensemble.

Enfin, la mise en place de conseils citoyens peut être considéré comme une opportunité pour mailler la stratégie de participation existante et conforter les instances, groupes et dispositifs déjà présents sur les territoires. Dès lors, le conseil citoyen pourrait être perçu comme un « espace interstitiel » qui trouve sa place entre les initiatives existantes sans faire doublon et en apportant une plus-value (développer le pouvoir d'agir, les compétences citoyennes et l'émergence de projets). Par ailleurs, le conseil citoyen pourrait s'inscrire dans une stratégie globale de participation, évitant ainsi les stigmatisations des quartiers en difficulté.
La ville de Poitiers engagera une large consultation afin de construire ces futurs conseils en y associant la plus grande représentativité possible des habitants, notamment dans le cadre de la « maison de projet » demandée par l'ANRU.

L'Etat s'engage en mobilisant

- le dispositif des adultes relais et plus particulièrement les postes chargés de la médiation en faveur de la participation citoyenne.
- le fonds national pour la participation des habitants
- les intervenants spécialisés de la DDSP 86.

a/Les objectifs prioritaires du contrat sont :

- ***La mise en place et l'animation des conseils citoyens***
  - ✓ ***création de cinq conseils citoyens***

- ***Le développement de la citoyenneté :***
  - ✓ ***informer sur les droits et devoirs***
  - ✓ ***lutter contre le repli identitaire***
  - ✓ ***développer la participation des habitants dans les actions.***

- ***L'accès aux nouvelles technologies :***
  - ✓ ***identifier des tiers lieux***
  - ✓ ***développer la médiation numérique.***

2. La jeunesse

La jeunesse fait l'objet d'une attention particulière dans chacun des piliers de la politique de la ville.
Le contrat de ville appréhendera les différentes problématiques de la jeunesse, généralement traitées de façon sectorielle selon une logique de parcours. Cette approche permettra d'identifier le droit commun dans le cadre d'une offre pluri-professionnelle, en coordonnant et articulant davantage les dispositifs existants.
Les jeunes bénéficieront ainsi d'une offre évolutive et individualisée afin de disposer de mesures s'intégrant dans un parcours plus complet.
Grand Poitiers pour favoriser cette cohérence désignera un référent pour disposer de cette vue d'ensemble. Il devra veiller à l'implication de l'ensemble des partenaires en charge de cette thématique et ou compétence.

a/ Les politiques mobilisées au titre du droit commun

L'État s'engage à territorialiser les politiques en faveur de la jeunesse avec les objectifs suivants :

- à partir d'un état des lieux -diagnostic sur la mobilisation du service civique dans les quartiers de la politique de la ville, finalisé en juin 2015, encourager et soutenir le développement des missions de service civique accessibles aux jeunes issus de ces quartiers
- favoriser la progression de la part des jeunes des quartiers accueillis en service civique (objectif : 25%), dans des structures implantées dans les quartiers mais aussi en dehors dans une logique de mobilité
- impulser l'extension du recours aux missions de service civique et le développement d'expérimentations locales favorisant le dialogue avec les jeunes
- Soutenir le dispositif structurant politique de la ville chantiers loisirs - « VVV »
- Soutenir les associations de proximité intervenant en faveur des habitants des quartiers grâce :
    - A l'augmentation de la part des moyens du CNDS pour favoriser la pratique sportive licenciée,
    - au ciblage de postes FONJEP,
    - au ciblage des actions de formation auprès des bénévoles (FDVA)
    - à l'aide des subventions de la MILDECA et du FIPD.
- Accompagner les dispositifs d'animation de rue (règlementation, formation…)
- Renforcer l'accessibilité aux activités sportives en encourageant les clubs et les fédérations à adapter leur offre de pratiques, en soutenant la prise de licences pour les jeunes socialement défavorisés, en renforçant les liens entre les maisons de quartiers et les clubs sportifs
- Mettre à disposition les données sur le recensement des équipements et du diagnostic départemental approfondi des pratiques sportives
- Augmenter le nombre de jeunes des quartiers effectuant une mobilité internationale
- Favoriser la progression de la part des jeunes des quartiers accueillis en service civique (objectif: 25%) dans des structures implantées dans les QPV mais aussi en dehors dans une logique de mobilité
- Mobiliser les programmes d'échanges, chantiers internationaux, ERASMUS…

Le Parquet s'engage à : fixer un objectif au titre de l'apprentissage du civisme qui pourrait s'agissant de la Justice, se traduire par la mise en place d'un partenariat permettant au parquet, dans le cadre de l'alternative aux poursuites, de recourir à des mesures de réparation "civiques" à l'attention de mineurs ayant commis un acte portant atteinte à l'autorité publique (dégradations de biens publics ou destinés à l'utilité publique ou outrages et menaces à l'encontre de personnes exerçant une mission de service public).

b/Les objectifs prioritaires du contrat sont de :

- Soutenir les dispositifs favorisant la continuité entre formation insertion et emploi :

- ✓ ***développer l'information auprès des jeunes dont les décrocheurs***
- ✓ ***identifier des lieux ressources (MLI et ou de Pôle emploi)***
- ✓ ***garantir la mobilité***
- ✓ ***développer les chantiers éducatifs***
- ✓ ***favoriser l'accès au service civique.***

- Augmenter l'accès à la pratique sportive :

- ✓ ***soutenir les pratiques urbaines***
- ✓ ***favoriser l'accès aux structures clubs…***
- ✓ ***organiser des rencontres sportives inter-quartiers.***

3. L'égalité femme homme

Les indicateurs sociaux et économiques à notre disposition prouvent que la crise économique impacte les femmes et les hommes différemment et plus particulièrement les femmes qui vivent dans les territoires inscrits en politique de la ville. La promotion d'une politique territorialisée de l'égalité femmes-hommes au sein du contrat de ville par la prise en compte des besoins des femmes et de leur implication dans les politiques urbaines sera mise en œuvre.
Cette démarche prendra appui sur une approche transversale qui s'appliquera aux différents piliers du contrat complétée par une approche spécifique qui portera sur des actions ciblées et destinées à agir plus finement sur les inégalités persistantes dont sont victimes les femmes.

Deux axes seront particulièrement travaillés :

- ➢ **Accès des femmes à la création ou reprise d'entreprises.**
- ➢ **Place des femmes dans l'espace public.**

a/ Les politiques mobilisées au titre du droit commun

Les signataires s'engagent à :

- Promouvoir la qualification et la formation des acteurs du contrat de ville à l'égalité femme homme pour comprendre les enjeux de l'égalité.
- Identifier les freins et les moteurs pour que les femmes puissent avoir une réelle place dans l'espace public et s'investir dans la vie de la cité à travers les projets afférents.
- Sensibiliser contre les stéréotypes de genre, disposer de la méthodologie et des outils nécessaires pour l'élaboration de plans d'actions adaptés aux enjeux.
- Objectiver les inégalités femmes hommes en ayant un meilleur recueil d'informations sexuées – notamment à partir des outils contractuels de la politique de la ville (notifications, conventions).
- Fixer des objectifs de mixité femmes hommes dans la mise en œuvre des actions notamment au sein des outils contractuels.

- S'assurer de l'accès des habitantes des quartiers prioritaires aux actions d'information sur les droits des femmes.
- Évaluer les actions mises en œuvre en faveur de l'égalité femmes hommes, afin de mesurer les avancées et l'effectivité de la promotion de l'égalité (analyses quantitatives et qualitatives, enquêtes, sondages).

b/ Les objectifs prioritaires du contrat sont de :

- ✓ ***développer des modes de garde adaptés aux besoins des femmes des quartiers***
- ✓ ***favoriser l'accès des femmes et des jeunes filles aux activités physiques et sportives***
- ✓ ***s'appuyer sur les femmes des « conseils citoyens », mis en place dans chacun des quartiers de la politique de la ville, et chargés de participer à l'élaboration et à la mise en place des politiques publiques et des projets de territoires***
- ✓ ***soutenir le développement des « marches exploratoires » pour permettre aux femmes de se réapproprier l'espace public et de lutter contre le repli sur soi.***
- ✓ ***mener des actions sur les freins à la création d'activité par les femmes et notamment l'articulation des temps de vie.***

4. Le plan de lutte contre les discriminations

Face à des signes de délitement du lien social, et dans un souci constant et réaffirmé d'assurer l'égalité des habitants de Grand Poitiers, les élus affirment leur volonté de lutter contre toutes les discriminations.

L'existence de discriminations sur le marché du travail n'est plus contestée et les acteurs publics et socio-économiques s'emparent activement de ce fléau qui fragilise les fondements mêmes de notre pacte social. La discrimination détruit toute relation de confiance, toute communication et toute possibilité d'engager un véritable projet de société. D'autres domaines sont directement impactés avec l'emploi tels que le logement, la santé, le sport…

La lutte contre les discriminations est posée comme une priorité transversale à tous les projets relevant de la politique de la ville. Le fait de s'engager dans un Plan de Lutte Contre les Discriminations est l'occasion de s'interroger sur ses propres pratiques, en interne.
Des formations à destination des agents de la collectivité mais aussi des élus ont déjà eu lieu. D'autres sont d'ores et déjà programmées.

Sur ce sujet complexe, diffus, aux mécanismes sournois, la mobilisation de l'ensemble des acteurs est nécessaire. Chacun doit interroger ses pratiques dans une perspective de déconstruction des préjugés. Cet axe transversal qui demande une vigilance permanente est l'affaire de tous.

Grand Poitiers mettra en place chaque année un appel à projet à destination des structures associatives pour soutenir les initiatives de lutte contre les discriminations conformément aux présentes orientations.

La participation du Parquet se traduira, en relation avec le Défenseur des Droits, par des actions de sensibilisation des acteurs locaux à la question des discriminations et à l'évolution des pratiques professionnelles

Pôle emploi, dans la continuité des partenariats initiés depuis 2009, pour l**utter contre les discriminations et le déficit de réseau professionnel** a renouvelé l'accord-cadre national visant à dynamiser et structurer leur partenariat avec « Nos Quartiers ont du Talent ».

Dans ce contexte, la démarche s'inscrira plus particulièrement dans les domaines suivant :

- ✓ **L'accompagnement vers l'emploi en lien avec le PLIE**
- ✓ **le logement en lien avec la Convention Intercommunale de Mixité Sociale (CIMS)**
- ✓ **l'éducation en lien avec le Projet Educatif Global.**

Dans ce cadre il sera privilégié une approche axée sur :

- ✓ **la sensibilisation des partenaires afin de faire évoluer les pratiques professionnelles**
- ✓ **la formation des acteurs pour améliorer la connaissance des discriminations notamment de l'ensemble des membres des conseils citoyens**
- ✓ **l'accompagnement des acteurs dans le montage des projets et la communication.**

QUATRIEME PARTIE

LES PROJETS DE TERRITOIRES

PAR QUARTIER

A. LES TROIS CITES

1. Caractéristiques

9 951 habitants (RGP 2011)

Population du quartier proposé : 3 485 habitants

Revenu médian 7 300 €

2 301 logements sociaux

4 IRIS : Clos Gauthier/Les Sables, Saint-Cyprien, Grand maison, Les Cours

2. Les limites du quartier vécu

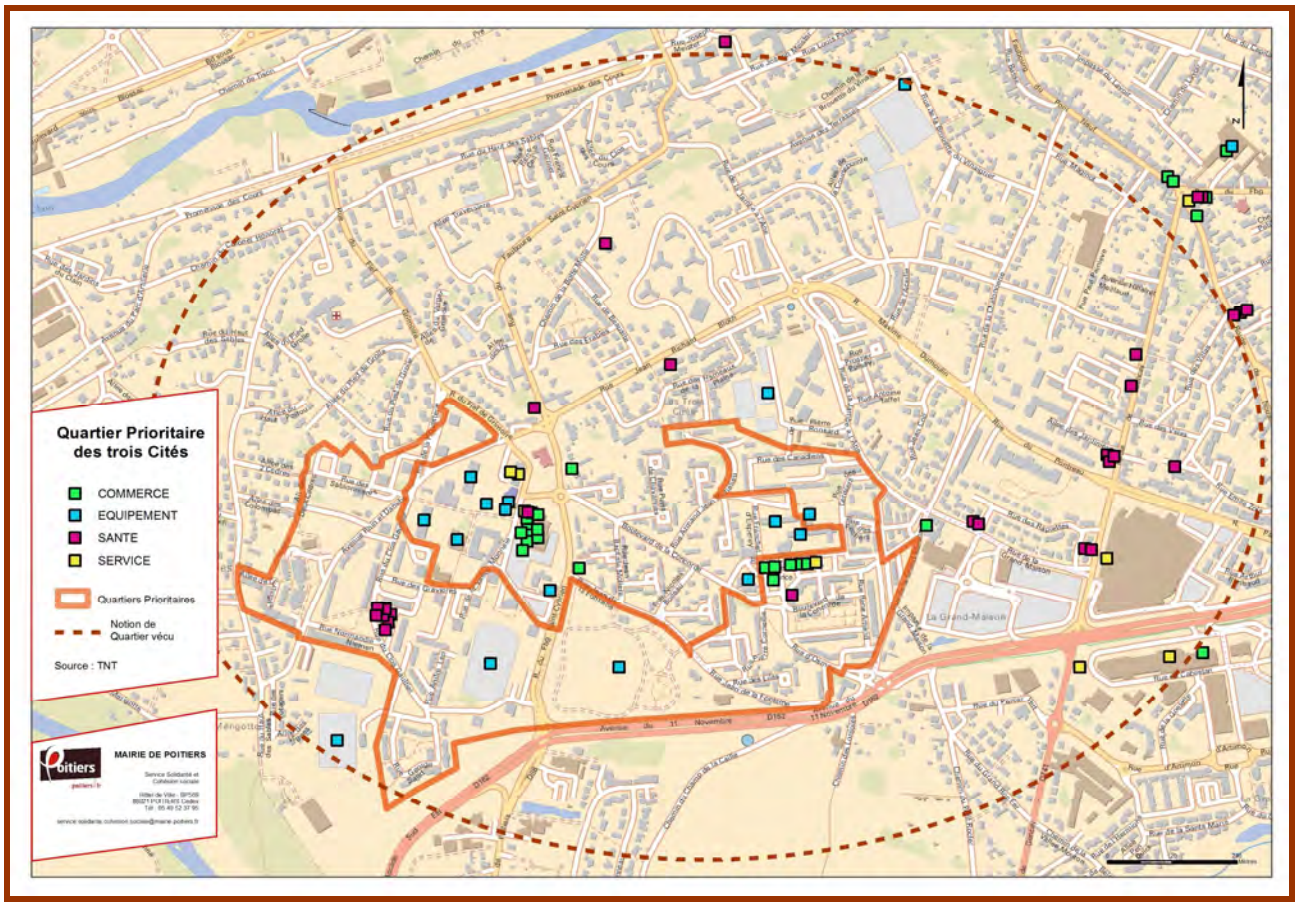

3. L'état des lieux

Evolution sociale du quartier

Les indicateurs de fragilité sociale évoluent défavorablement sur ce territoire avec une part plus importante de la population qui vit sous le seuil de bas revenus. Les personnes isolées dont les revenus proviennent exclusivement des minima sociaux est en augmentation.

La situation au regard de l'emploi se détériore également /

24% des familles résidantes sur le quartier sont des familles monoparentales
21% des personnes âgées ont plus de 60 ans
28% des hommes et 25% des femmes sont au chômage

La vie sociale du quartier

Le quartier connaît un regain d'animation par la création d'événements réguliers qui participent à créer une meilleure ambiance et permettent aussi de diversifier les usages des espaces extérieurs. Des projets fédérateurs initiés à partir de la demande des habitants et menés par eux ont permis une prise de contact et un investissement de personnes isolées ne fréquentant pas habituellement les équipements du quartier.

La réussite éducative

En matière d'éducation, les établissements scolaires implantés sur les Trois Cités sont classés en REP.
Les deux groupes scolaires voient leurs effectifs augmenter avec l'arrivée de nouvelles familles liées au programme de renouvellement urbain et à la construction de la zone pavillonnaire dite « la Mérigotte » qui jouxte le secteur.

Les coordinations Educatives Territoriales (CET) ont pour objectif de construire des liens durables entre les acteurs (centre social des 3 Cités, enseignants, équipe de prévention, PRE…) et les familles.

A ce titre, les initiatives portant sur **la parentalité** seront poursuivies et constitueront un axe majeur pour le développement des actions éducatives.

La **diversité culturelle des acteurs du territoire** y sera également valorisée, permettant aux enfants et aux familles impliquées un travail individuel et collectif de mémoire partagée.
L**'harmonisation et le maintien des dispositifs** (D'COL, CLAS, Ecole Ouverte aux Parents, les ateliers sociolinguistiques…) seront encouragés.
La **stabilité remarquable des équipes enseignantes et des professionnels** en charge de l'animation « enfance – jeunesse » continuera à être un atout important pour poser efficacement le projet de territoire en continu.

En 2014, 104 enfants et jeunes bénéficient du Programme de Réussite Educative (113 en 2014), ses résultats positifs illustrant la solidité du partenariat entre acteurs éducatifs du quartier.

La santé

La ville de Poitiers a signé un Contrat Local de Santé qui porte sur trois thématiques que sont les risques sanitaires, la Santé mentale et le handicap et le vieillissement.

Ces trois thématiques se déclinent sur le territoire par l'intervention de l'animatrice de l'Atelier Santé Ville à travers :

- la participation à l'équipe de prévention de l'Espoir
- la mise en place d'actions favorisant l'accès aux droits et à la santé
- les interventions et le soutien technique auprès des cafés des parents
- la collaboration avec le Programme Réussite Educatif
- les informations réalisées lors des campagnes nationales de prévention comme par exemple Octobre rose. Le partenariat entre l'ASV, les acteurs de terrain, et DOCVIE donne lieu à différentes actions menées en direction des femmes et du tout public, en s'appuyant sur les champs de prévention comme l'alimentation
- la participation aux dépistages des IST et hépatites en lien avec AIDES.

Le cadre de vie et les équipements

Situé dans les faubourgs Sud-est de Poitiers, le quartier des Trois Cités est composé de plusieurs ensembles de barres et de tours de logements sociaux (Saint Cyprien, Les Sables, Le Clos Gaultier). Typique des quartiers sociaux construits dans les années 1960, il va présenter dès les années 1980 d'importants dysfonctionnements urbains et sociaux.

A ce titre le quartier a bénéficié d'interventions soutenues depuis près de 30 ans en ce qui concerne le cadre de vie par la mise en œuvre d'une procédure de Développement Social des Quartiers, d'une opération de Renouvellement Urbain et de deux programmes de Rénovation Urbaine (Piquetterie et Saint Cyprien).

Ces importants investissements permettent à ce quartier de présenter à ce jour un cadre de vie globalement requalifié et de qualité.
Cependant il convient de signaler que certains secteurs n'ont pas été traités (sites réservés à la Foncière Logement et partie sud du secteur de la Piquetterie) risquant de générer des phénomènes de ghettoïsation à court ou moyen terme susceptibles de remettre en cause une partie des efforts déjà réalisés.

Le développement économique, l'insertion et l'emploi

La prise en compte des questions de l'insertion professionnelle et sociale est ancienne sur ce quartier. Dès la période de Développement Social des Quartiers (DSQ), des initiatives de mobilisation collective ont été menées par les acteurs du quartier en relation avec les institutions en charge de l'insertion et de l'emploi. C'est dans ce cadre qu'est née la structure d'insertion « Pourquoi-pas la ruche » afin d'aller à la rencontre notamment du public féminin en recherche d'emplois. A ce jour, Pourquoi Pas La Ruche (plus de 600 adhérents) porte 2 chantiers d'Insertion soit 22 postes conventionnés.

Pour plus de cohérence et d'impact, Le comité des Alternatives poitevines pour l'Entraide et l'Emploi (CAPEE) qui fédère les structures d'insertion par l'Activité Economique et porte les ateliers de la création partage les locaux avec Pourquoi pas La Ruche, au cœur du quartier. D'autres initiatives sont en cours afin d'aller au plus près des demandeurs d'emploi notamment la présence de la Mission Locale pour une permanence sur le quartier auprès de l'espace Tous Connectés du centre socio culturel des 3 Cités.

4. Les ambitions pour le quartier

Les enjeux présentés ci-dessous ont été posés à l'issue de plusieurs rencontres avec les acteurs du quartier.
Associer et impliquer davantage d'habitants à une dynamique de quartier est un objectif à atteindre sur les trois années à venir. La participation des habitants a été posée comme principe d'action transversale. Elle ne va pas de soi, elle ne se décrète pas, elle oblige à travailler les formes de sollicitation, à partir de la demande des habitants.

Tout en affirmant avant tout la nécessité de consolider les acquis, les acteurs du quartier se donnent comme cadre d'action les enjeux suivants :

La réussite éducative

Si le volet éducatif du Contrat concentre des dispositifs et apporte son soutien à des projets associatifs sur le quartier des 3 Cités, l'ensemble de ces actions doit faire sens pour les acteurs éducatifs et participer aux objectifs définis entre les partenaires pour créer un « projet de territoire » pour les enfants, les jeunes et les familles y vivant.
La **Coordination Educative Territoriale** (CET), instance de territoire qui réunit les acteurs éducatifs de proximité, est le lieu d'échanges garant de ces objectifs partagés entre co éducateurs. Ceux-ci y seront :

- mis en cohérence avec ceux de la déclinaison du Projet Educatif de Territoire (annexe n° 5 du PEDT, établie en 2014),
- validés puis évalués en commun,
- adaptés et mis en adéquation avec les interventions du Programme de réussite éducative.

En collaboration avec les services de l'Education Nationale, un effort particulier sera consenti au bénéfice des **enfants allophones**, nombreux sur ce quartier :

- les séjours d'immersion pour l'apprentissage de la langue qui ont été expérimentés au centre de ressources maternel de Beauvoir, seront renouvelés compte tenu des évaluations très positives qu'ils ont produites.
- la **diversité des origines et parcours des enfants et familles du territoire** seront valorisés, dans un travail individuel et collectif de mémoire en lien avec les écoles.

Les projets d'écoles et d'établissements scolaires seront présentés aux acteurs et viendront irriguer les actions existantes

Le projet porté par la Maison de quartier, en lien avec l'expérimentation nationale « En accompagnant les parents, tous les enfants peuvent réussir » sera soutenu et poursuivi, car c'est en investissant dans la durée ce type de démarche, que l'on peut en mesurer la réelle efficacité.

Enfin, la prise en charge par le Centre social des 3 Cités **de l'ensemble de l'accueil périscolaire** se poursuivra puisqu'elle offre aux enfants une continuité éducative favorable et source de rigueur et de cohérence.

La santé

En retenant un principe de méthode ou de construction du projet en prenant appui sur les habitants, leurs attentes et leurs envies, les ambitions dans le futur contrat de ville porteront sur :

- la présence sur le quartier de l'Atelier Santé Ville (ASV)

- la poursuite des actions citées précédemment et le développement du partenariat
- la sensibilisation des jeunes à l'entretien de leur capital « santé » en favoriser la pratiques d'activités sportives
- l'information et les soins bucco-dentaires
- la rupture de l'isolement chez les personnes âgées et la prise en considération de la population vieillissante sur le quartier
- le travail coopératif entre l'ASV et le PRE.

Le cadre de vie

Poursuivre la diversification de l'habitat et du peuplement en traitant les secteurs qui n'ont pas pu être intégrés dans le PNRU :

- la réalisation d'opérations sur le foncier initialement réservé à la Foncière Logement sur Saint Cyprien (accession sociale à la propriété, loyer libre…)
- la requalification de la partie sud du secteur de la Piquetterie Cela comprend le traitement de 4 ensembles immobiliers représentant 349 logements sociaux (4/10 et 5/13 rue Normandie-Niemen, 5/7 rue du Clos Gaultier et résidence des Trois Rivières) ainsi que l'aménagement des espaces extérieurs dont en particulier le square dit de « la place rouge ».

Garantir la pérennité et la propreté des espaces publics par la sensibilisation des habitants au respect de la propreté des espaces publics et communs.
Finir la requalification des voiries tertiaires du secteur de Saint Cyprien (rues Molière et Racine).
Améliorer les liaisons avec le nouveau quartier voisin de la Mérigotte et dans le prolongement avec les bords de la rivière du Clain et le centre-ville (passerelle).
Calibrer l'avenue de la Concorde qui verra le passage de la ligne de bus urbain n°2 (axe circulaire très structurant de l'agglomération du fait d'une très forte fréquence de passage). Cet axe va permettre la connexion rapide aux lignes du futur BHNS.

Le développement économique, l'insertion et l'emploi

L'objectif est la réduction de moitié sur la durée du contrat des écarts de taux d'emploi entre le territoire prioritaire des 3 cités et celui de l'agglomération soit pour les hommes une baisse de 28.9% à **21%** et pour les femmes de 24.5% à **18.45%.** De cet objectif découle une série de mesures, d'objectifs opérationnels, d'actions, de publics visés sur lesquels le contrat de ville s'engage dans le cadre d'un projet de territoire visant la cohérence entre les actions de développement économique, d'insertion et d'emploi. D'un point de vue méthodologique, Il s'agit ici, en sus de la reprise des enjeux prioritaires définis dans la partie III, d'identifier des actions et déclinaisons spécifiques au quartier.

Objectifs opérationnels sur le quartier des 3 cités :

- Développer un espace ressource emploi et coordonner les actions des différents opérateurs impliqués dans le domaine afin d'outiller les demandeurs d'emplois
- Favoriser le lien avec les entreprises présentes à proximité notamment sur la zone du Grand Large.
- Faciliter l'accès aux stages de 3ème pour les élèves du collège Pierre de Ronsard et des Bac pro pour les jeunes qui ne possèdent pas de réseaux professionnels.
- Permettre l'accès aux emplois aidés et notamment pour les bénéficiaires du RSA.
- Accorder une attention particulière aux jeunes, aux familles monoparentales, aux hommes et femmes isolées.
- Soutenir les projets permettant le développement de l'offre de contrats aidés au sein des chantiers d'insertions présents sur le quartier.
- Réduire l'emploi précaire.

B. LA BLAISERIE

1. Caractéristiques

Bel Air

12 249 habitants (RGP 2011)

Population du quartier proposé : 1 009 habitants

Revenu médian 8 100 €

648 logements sociaux

5 IRIS : le porteau, les rocs, montmidi, la demi-lune, la république

2. Les limites du quartier vécu

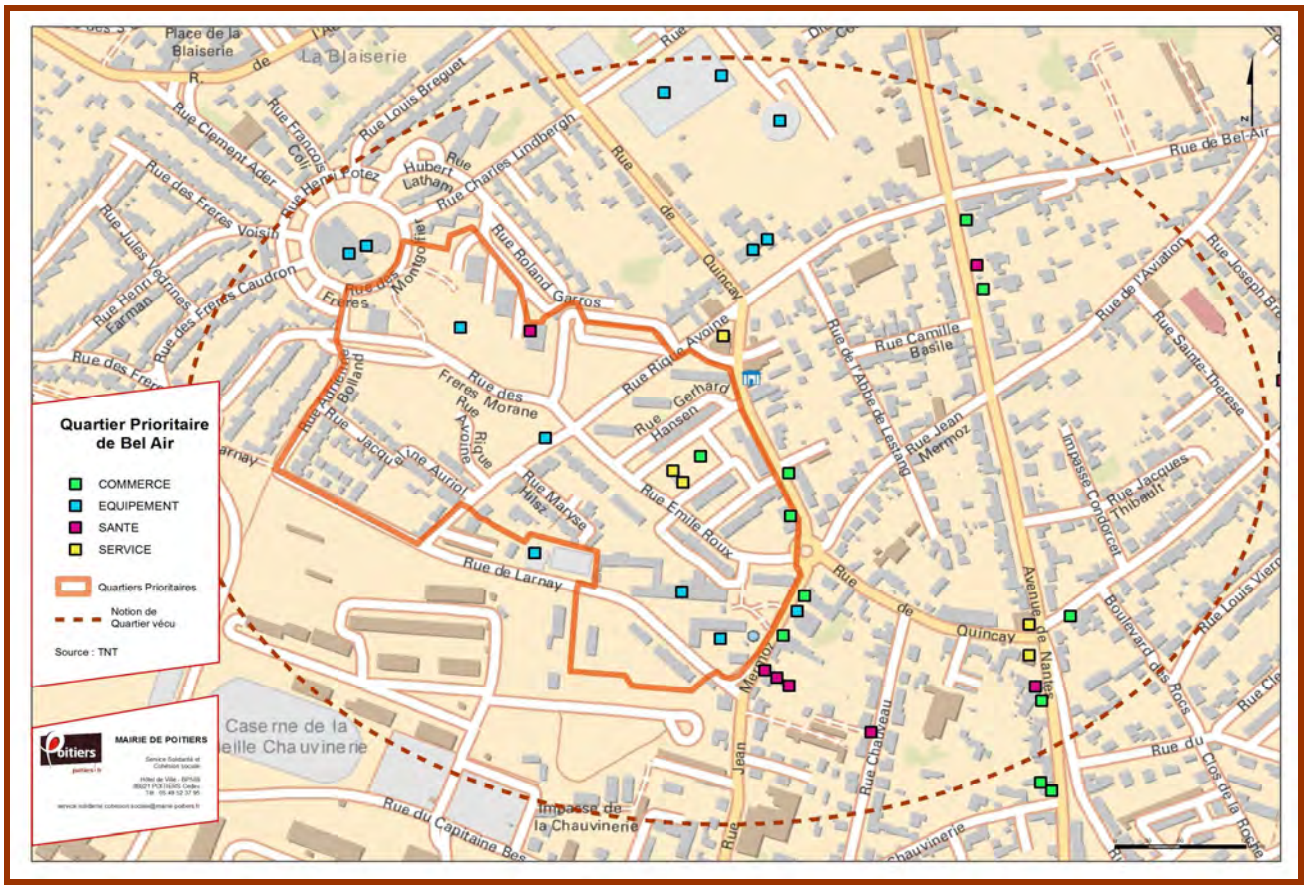

3. L'état des lieux

Evolution sociale du quartier

Les indicateurs de fragilité sociale évoluent défavorablement sur ce territoire avec une part plus importante de la population qui vit sous le seuil de bas revenus. Les personnes isolées dont les revenus proviennent exclusivement des minima sociaux est en augmentation.

La situation au regard de l'emploi se détériore également :

24% des familles résidantes sur le quartier sont des familles monoparentales
31% des personnes âgées ont plus de 60 ans
19,9% des hommes et 19% des femmes sont au chômage

La vie sociale du quartier

Il y a eu de fortes disparités en termes d'évolutions de la population à cause de déconstructions et de rénovations. L'isolement et le vieillissement sont des enjeux importants, car Il y a à la fois la présence importante de personnes âgées voire très âgées, et un nombre importants de familles monoparentales.
Cela pose des questions de mobilité, et d'accessibilité autour de la vie quotidienne. La situation de bel air est préoccupante en ce qui concerne les niveaux de diplôme car seule 23% de sa population au plus qui ne sont plus scolarisés ont eu au moins le bac, 28% de sa population n'a aucun diplôme.

La réussite éducative

Les établissements scolaires implantés sur Bel Air (Paul Fort et Mermoz) ne pas sont classés en REP.
Les effectifs scolaires y sont relativement stables, même si l'arrivée de familles dans le quartier des Montgorges impacte des écoles dont la capacité d'accueil est déjà saturée.
En 2014, 51 enfants et jeunes bénéficient du Programme de Réussite Educative (44 en 2013).
Les initiatives portant sur l'implication des parents pourraient constituer un axe de développement du volet éducatif du Contrat de Ville.
Les enfants allophones présents font l'objet d'un accompagnement partagé par la collectivité et l'Education nationale. Ils bénéficient des séjours spécifiques organisés au centre de ressources maternelle de Beauvoir.
L'accueil de loisirs de la maison de quartier et les activités périscolaires menés dans les écoles devront développer plus de coopérations afin d'assurer une meilleure cohérence éducative en directions des enfants.

La santé

Sur ce territoire, l'hygiène alimentaire et l'activité sportive sont des actions qui prennent en compte le bien être des personnes en utilisant différents types d'outils (sport, information, sensibilisation, dépistage,…). L'objectif étant de travailler sur l'hygiène de vie en général des personnes. Certaines de ces actions peuvent être transversales avec d'autres axes. Elles sont essentiellement portées par le Centre Socio Culturel dans le cadre des actions globales en direction des familles au travers notamment de l'épicerie communautaire.

Le cadre de vie

Situé dans les faubourgs ouest de Poitiers, le quartier de Bel Air est composé d'une vingtaine de bâtiments collectifs et de 200 pavillons. Typique des quartiers d'habitat social construits dans les années 1950-1960, il présente dans les années 1990 une situation fortement dégradée. Tournant le dos aux tracés des voies et à la trame urbaine ancienne, il est difficile à localiser et d'un accès peu aisé. Les équipements publics et les commerces de proximité, bien que présents en nombre important, ne jouent pas leur rôle fédérateur du fait de leur dispersion et de leur orientation.
Une partie des bâtiments connait de sérieuses difficultés de location du fait d'une obsolescence générale trop importante. Cela se traduit par une spécialisation sociale particulièrement nette et s'accompagne d'une image dégradée et de difficultés de vie quotidienne.
Face à cette situation, la Ville de Poitiers a décidé, dès la fin des années 1990, d'engager un ambitieux projet de requalification qui a été inscrit dans le programme des Opérations de renouvellement Urbain puis dans celui du Programme National de Rénovation Urbaine.
En 2015, mis à part le site destiné à la Foncière Logement, l'ensemble du quartier a été traité ce qui a fortement amélioré le cadre de vie (espace publics et équipements requalifiés, habitat rénové et diversifié). Cependant, il présente encore aujourd'hui une fragilité sociale pour laquelle il convient d'exercer une vigilance resserrée sur les prochaines années.

Le développement économique, l'insertion et l'emploi

Les principales Catégories Sociales Professionnelles représentées sur le quartier sont les employés (33% des actifs) puis les professions intermédiaires (27%). Il y a moins de cadres et professions intellectuelles supérieures par rapport à la moyenne de la ville. Les employés sont beaucoup plus présents sur les quartiers de Bel-Air (43 %). Le Porteau et la Demi-Lune ont une part plus importante de professions intermédiaires.
(Source INSEE 2010)

Le taux de chômage est inférieur sur Poitiers-Ouest par rapport à la ville (13% contre 16%). Mais Bel-Air présente un taux de chômage supérieur avec 17%. Chez les 15-24 ans, le taux de chômage est très marqué sur le quartier des Rocs (32%) mais dans l'ensemble, le chômage des jeunes est moins marqué sur le quartier que sur la ville (20% sur Poitiers-Ouest contre 24% sur Poitiers).(Source INSEE 2010)

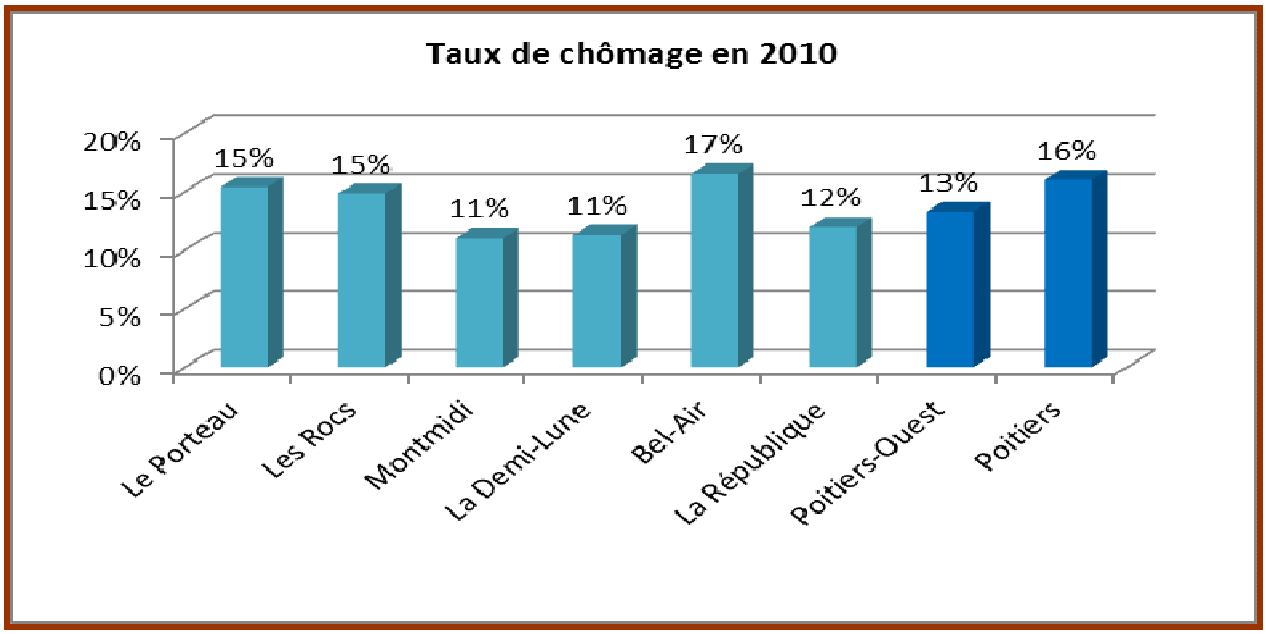

Sur l'offre d'insertion, le quartier est caractérisé par la présence du pôle mobilité porté par le centre socio-culturel de la Blaiserie. Ce pôle propose une offre variée (prêt de scooter, pré-apprentissage au code de la route, permis AM, cours de conduite) à destination des publics en parcours d'insertion et/ou les habitants des quartiers prioritaires. Cette action soutenue historiquement dans le cadre du contrat de ville permet de lutter concrètement contre le problème d'absence de mobilité qui représente un frein important à l'insertion professionnelle. Le centre socio-culturel propose également d'autres actions sur cet axe insertion-emploi.

Les commerces de proximité du pôle Bel Air se répartissent entre les rues Jean-Mermoz, de Quinçay et Rique-Avoine, au nombre de 17, auxquels s'ajoutent 3 locaux vacants (soit un ratio de 17,65 % de locaux vacants). 7 locaux abritent des commerces de quotidienneté : 2 supérettes, 1 boulangerie, 1 boucherie, 1 tabac-presse, 1 restauration rapide, et 1 pharmacie, soit 41,2 % des locaux occupés. On compte 1 cabinet de soins infirmiers et 1 laboratoire d'analyses. Les services de proximité occupent les autres locaux : 1 laverie, 1 cordonnerie, 3 coiffeurs, 1 agence bancaire, et 1 assureur, auxquels s'ajoute 1 agence de la Poste. La mairie annexe a été déplacée.

4. Les ambitions pour le quartier

La réussite éducative

Si le volet éducatif du Contrat concentre des dispositifs et apporte son soutien à des projets associatifs sur le quartier de Bel Air, l'ensemble de ces actions doit faire sens pour les acteurs éducatifs ; elles participent à des objectifs qui contribuent à un « projet de territoire » pour les enfants, les jeunes et les familles y vivant.

La **Coordination Educative Territoriale** (CET), instance de territoire qui réunit les acteurs éducatifs de proximité, est le lieu d'échanges garant de ces objectifs partagés entre co éducateurs.
Cette commission aura pour objectif de :

- mettre en cohérence les projets avec ceux de la déclinaison du Projet Educatif de Territoire (annexe n°5 du PEDT, établie en 2014),
- valider puis évaluer les actions en commun,
- consolider les liens entre les écoles, les parents et la maison de quartier,
- mieux intégrer les interventions du PRE au projet du territoire.

Enfin, les projets d'écoles et d'établissements scolaires seront présentés aux acteurs et viendront compléter les projets existants.

La santé

C'est un quartier où la densité des médecins généraliste libéraux y est très faible. Il reste néanmoins important d'investir l'implication des habitants notamment à travers la maison de quartiers et les associations des habitants.

Les objectifs, autour desquels des réponses adaptées seront construites, porteront sur :

- La santé communautaire
- Goûtez le sport, sensibilisation à la pratique sportive et à la nutrition.
- Rompre l'isolement des personnes fragiles et vieillissantes.
- L'Atelier Santé Ville veillera, entre autre, à l'articulation des dispositifs existants avec pour objectif d'ancrer sur ce territoire une réponse lisible et visible pour la population.

Le cadre de vie et équipements

Poursuivre la diversification de l'habitat et du peuplement avec en particulier avec la réalisation de l'opération réservée initialement à la Foncière Logement (accession sociale à la propriété)

Garantir la pérennité des espaces publics et des équipements publics par :

- la réalisation de travaux d'entretien (intérieur du gymnase, toiture de l'école Jean Mermoz, Bancs de la place du marché)
- la sensibilisation des habitants au respect de la propreté des espaces publics et communs en particulier autour des points d'apports des ordures ménagères (conteneurs enterrés);

Améliorer les liaisons avec les quartiers voisins des Montgorges et de la Demie Lune ainsi qu'avec le collège Rabelais
Améliorer la connexion du quartier avec l'avenue de Nantes qui va supporter le passage de la 1ere ligne du BHNS et disposer d'une piste cyclable reliant le centre-ville (aménagement des rues de la Blaiserie et Dieudonné Coste)

Le développement économique, l'insertion et l'emploi

L'objectif est la réduction de moitié sur la durée du contrat des écarts de taux d'emploi entre la zone prioritaire de Bel Air et celui de l'agglomération soit pour les hommes une baisse de 13.90% à **13.50%** et pour les femmes de 19% à **15.70%.** De cet objectif découle une série de mesures, d'objectifs opérationnels, d'actions, de publics visés sur lesquels le contrat de ville s'engage dans le cadre d'un projet de territoire visant la cohérence entre les actions de développement économique, d'insertion et d'emploi. D'un point de vue méthodologique, Il s'agit ici, en sus de la reprise des enjeux prioritaires définis dans la partie III, d'identifier des actions et déclinaisons spécifiques au quartier.

Objectifs opérationnels sur le quartier de Bel Air :

- Soutenir et développer un espace ressource emploi.
- Soutenir le pôle Mobilité implantés à la Blaiserie pour les publics issus des quartiers.
- Favoriser le lien avec les entreprises présentes à proximité notamment sur la zone de la République.
- Faciliter l'accès au stage de 3ème pour les élèves du collège François Rabelais.
- Accompagner la réflexion sur l'offre d'insertion sur le quartier.
- Etre vigilent sur le maintien des commerces.
- Maintenir le taux de création d'entreprise.
- Favoriser l'insertion professionnelle par le biais des contrats aidés

C. LES COURONNERIES/ST ELOI

1. Caractéristiques

Les Couronneries St Eloi

16 776 habitants (RGP 2011)

Population du quartier proposé : 8 368 habitants

Revenu médian 10 800 €

4 971 logements sociaux

8 IRIS : Provence, Couronneries Nimègue, Couronneries Europe, Aliénor Aquitaine

St Eloi Mandela, St Eloi Fraternité, Breuil Mingot, Touffenet

2. Les limites du quartier vécu

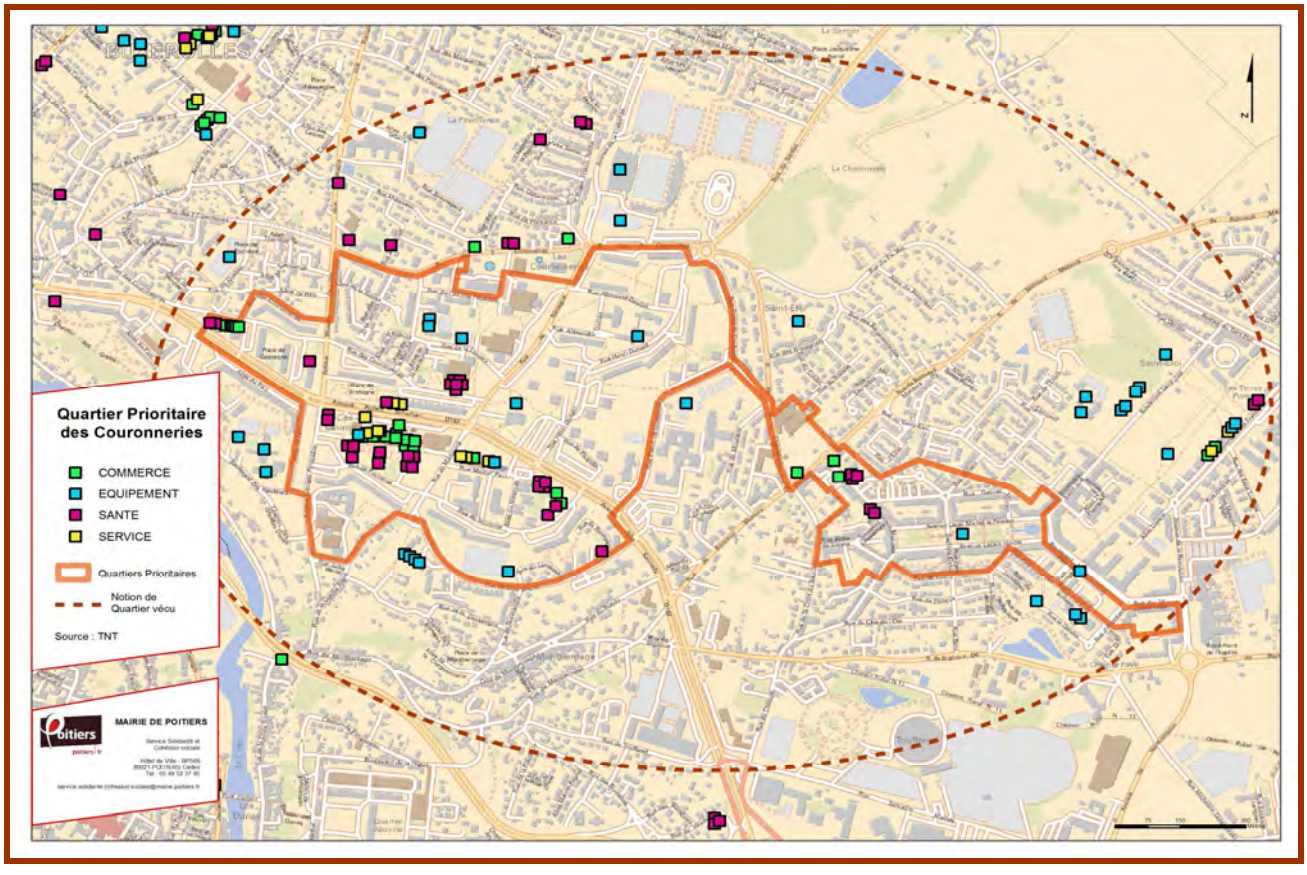

3. L'état des lieux

Evolution sociale du quartier des Couronneries

35% des familles résidantes sur le quartier sont des familles monoparentales
27% des personnes âgées ont plus de 60 ans
28,6% % des hommes et 24,8%% des femmes sont au chômage

Evolution sociale du quartier de St Eloi

16,3% des familles résidantes sur le quartier de St Eloi sont des familles monoparentales
17% des personnes âgées ont plus de 60 ans à St Eloi
18,8% des hommes et 13,4% des femmes sont au chomage

La vie sociale du quartier

Les Couronneries accueillent près de 10% de la population de la Ville, soit 8.368 habitants en 2011 (pour 87 906 habitants à Poitiers) - sources INSEE 2011.
En ce qui concerne les revenus, le carroyage INSEE fait apparaître une concentration importante de ménages à faibles revenus sur le quartier.
On constate une forte représentation des familles bénéficiaires du RSA (21,3% Nimègue, 15,7% Aliénor d'Aquitaine, 10,1% Provence et 14,3% Europe, sources CAF de la vienne et INSEE - 2011)
On compte également 35% de familles monoparentales en moyenne sur le quartier, là encore avec des disparités fortes (25,3% à Europe, 39,4% à Nimègue, 35,3% à Aliénor d'Aquitaine et 37% à Provence, source INSEE RRP 2013).
On observe des difficultés grandissantes en matière de voisinage et de nombreux signalements sont faits au service d'hygiène, notamment dans le secteur Nimègue. Des actes d'incivilité et des comportements à risque prennent place à certains endroits et certaines heures, pouvant procurer un sentiment d'insécurité sur le quartier. Un vieillissement de la population est constaté, notamment à Provence et Europe. Il a été constaté en 2011(source INSEE) que 27% de la population des Couronneries a 65 ans et plus. Les bailleurs sociaux, notamment, font remonter des conflits dans cette cohabitation des générations.
Sur le quartier, les populations étrangères sont fortement représentées, l'école Andersen compte environ trente nationalités différentes. La population immigrée représente 21 % de la population totale des Couronneries (9,14% sur l'ensemble de la ville).
Des phénomènes tels que l'isolement de certaines personnes, les dépendances sociales et économiques, la mixité sociale sont des enjeux importants sur ce quartier.

St Eloi à terme, c'est une nouvelle population de 4200 personnes attendue sur la ZAC de St Eloi (tranche 2). Au total, avec la ZAC tranche 1, le hameau de St Eloi et le Petit Breuil, environ 9500 habitants vivront sur St Eloi. Un ensemble d'équipements publics viennent conforter le pôle de proximité de St Eloi. Tous ces équipements sont ouverts comme les écoles Pablo Neruda et Micromégas (qui existaient déjà), les terrains de sports, la salle omnisports, le Lycée Kyoto, le city stade, les jardins familiaux, et les espaces verts dont le parc central de plus de 6 ha ouvert dans sa plus grande partie en juin 2010. Le multi pôle enfance-jeunesse a été mis en service à la fin de l'année 2012 et la maison des services publics a été ouverte en février 2014.
Un petit centre commercial est ouvert et vient compléter celui de l'entrée de la ZAC St Eloi (tranche 1) rue Nelson Mandela.

La réussite éducative

Les établissements scolaires implantés sur les Couronneries (Charles Perrault, Alphonse Daudet et Andersen) sont classés en REP, contrairement aux 2 groupes scolaires de Saint Eloi (Micromégas et Pablo Neruda, dont les élèves sont principalement affectés en 6ème au collège Jean Moulin).
Les 5 groupes scolaires voient leurs effectifs saturés, avec plus de 30 nationalités représentées dans certains établissements.
L'école Pablo Neruda fait l'objet d'un important programme pluri annuel de rénovation – réhabilitation.
En 2014, 172 enfants et jeunes bénéficient du Programme de Réussite Educative (en augmentation, + 20 %, 135 en 2013) sur les Couronneries.
Dans les écoles de Saint Eloi, les 1ères équipes pluridisciplinaires de soutien du PRE se sont installées à l'automne 2014.

Pour le quartier des Couronneries, les initiatives portant sur la parentalité seront poursuivies et constituent un axe majeur pour le développement du volet éducatif du Contrat de Ville. L'harmonisation des dispositifs (D'COL, CLAS, Ecole Ouverte aux Parents, les ateliers sociolinguistiques…) sera une autre priorité retenue par les acteurs du territoire. En outre, les nombreux partenaires inscrits sur le territoire doivent améliorer leur collaboration, avec l'appui de la MJC Aliénor d'Aquitaine.

Sur Saint Eloi, les actions liées à la parentalité, la prévention des violences par la médiation des pairs et la prévention routière seront les axes structurant la déclinaison du volet éducatif du Contrat de Ville.
L'harmonisation des dispositifs et d'actions sur ce « nouveau » quartier prioritaire est un enjeu commun, au cœur duquel se trouve le récent Centre social Saint Eloi Vivre Ensemble.

La santé

Les interventions de l'Atelier Santé Ville en lien avec les partenaires du territoire, dont l'épicerie solidaire et le restaurant social, ont permis de travailler sur :

- le dépistage des maladies infectieuses et des hépatites par le renforcement des permanences d'AIDES (renforcement via notamment le dispositif Test Rapide à Orientation Diagnostic (TROD))
- l'Accès aux droits et à la santé pour les personnels salariés des structures d'insertion
- la coordination d'un groupe d'acteurs qui travaillent sur l'aide alimentaire
- des interventions et un soutien technique auprès des cafés des parents dans la prise en charge de leur santé et celle de leurs enfants.
- l'information autour des campagnes nationales de prévention du cancer comme par exemple Octobre rose.

Le cadre de vie

Le secteur des Couronneries, construit dans les années 60-70 sous forme de ZUP, souffre d'importants dysfonctionnements urbains et sociaux qui a conduit l'Etat à le classer parmi les 200 quartiers Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) reconnu d'intérêt national. Les dysfonctionnements sont détaillés dans le protocole de préfiguration de la convention de renouvellement urbain annexé au présent document.

Le secteur de Saint Eloi, a été créé sous forme de ZAC, dans les années 80. Son aménagement est en voie d'achèvement avec la réalisation d'un important programme d'équipements collectifs (Centre Socio Culturel, une Maison des Services Publics, une bibliothèque et un PIMM'S ont ouvert récemment) garantissant aux habitants des services de proximité qui sont généralement des lieux ou peut se développer la convivialité et le lien social.
Ainsi ce quartier récent présente globalement des équipements, des espaces publics et un habitat de qualité ne nécessitant pas d'intervention lourde.
La qualité de vie des habitants souffre plutôt des conséquences des difficultés sociales rencontrées par une partie de sa jeunesse dont certains comportements génèrent un fort sentiment d'insécurité.

Le développement économique, l'insertion et l'emploi

En partenariat avec la Mission locale d'insertion, un diagnostic territorial des forces en présence sur l'insertion et l'emploi a été réalisé en 2012. Il est mis à jour annuellement sur le site de la ville de Poitiers. Il permet de constater que de nombreux acteurs agissent sur le territoire des Couronneries Saint Eloi ou à proximité notamment l'association l'éveil qui porte 3 chantiers d'insertion soit 21 postes conventionnés, dont 1 restaurant d'insertion sur le quartier, 1 jardin production de plants et arbres fruitiers à la Piquetterie aux 3 cités et 1 chantier maraîchage sur le domaine de Malaguet.

4. Les ambitions pour le quartier

La réussite éducative

Si le volet éducatif du Contrat concentre des dispositifs et apporte son soutien à des projets associatifs sur le quartier des Couronneries et de Saint Eloi, l'ensemble de ces actions doit faire sens pour les acteurs éducatifs ; elles participent à des objectifs qui contribuent à des « projets de territoire » pour les enfants, les jeunes et les familles y vivant.

Les **Coordinations Educatives Territoriales** (CET) des Couronneries et de Saint Eloi, instances de territoire qui réunissent les acteurs éducatifs de proximité, sont les lieux d'échanges garants de ces objectifs partagés entre co éducateurs.
Ces commissions auront pour objectif de :

- mettre en cohérence les projets à venir avec ceux de la déclinaison du Projet Educatif de Territoire (annexe n°5 du PEDT, établie en 2014),
- valider puis évaluer les actions en commun,
- inscrire les actions du PRE sur St Eloi tout en poursuivant l'intervention sur les Couronneries.
- Poursuivre des actions inscrites dans le PEAC (classes orchestre, musidanseurs et les interventions de l'école des Beaux-Arts.

Enfin, les projets d'écoles et d'établissements scolaires seront présentés aux acteurs et viendront irriguer les actions existantes.

La santé

Poursuivre le partenariat entre l'ASV, les acteurs de terrain, et DOCVIE qui donnera lieu à différentes actions menées en direction des femmes, en s'appuyant sur les champs de prévention comme l'alimentation
Construire un programme de formation sur la thématique de la santé communautaire
Etablir avec les membres du conseil de quartier citoyens un programme d'action autour de la santé communautaire.

Le secteur des Couronneries fait l'objet d'un ambitieux projet de renouvellement urbain détaillé dans le protocole de préfiguration annexé.

Le secteur de Saint Eloi : Ce quartier doit faire preuve d'adaptation à une forte croissance démographique et urbaine de ces 10 dernières années avec les derniers travaux d'extension de l'école Pablo Neruda et adaptation des moyens humains et des services urbains
Développer de la médiation sociale en particulier en direction des jeunes
Améliorer les connexions avec le boulevard Kennedy (passage BHNS et ligne 2) (aménagement de la route de Bignoux et du tronçon jusqu'à la croix du Bourdon) pour permettre une réelle ouverture sur la ville.

Le développement économique, l'insertion et l'emploi

L'objectif est la réduction de moitié sur la durée du contrat des écarts de taux d'emploi entre le territoire prioritaire des Couronneries, Saint-Eloi et celui de l'agglomération soit pour les Couronneries concernant les hommes une baisse de 28.6% à **20.85%**, pour les femmes de 24.8% à **18.6%** et pour Saint-Eloi concernant les hommes une baisse de 18.8% à **15.95%** et pour les femmes de 13.4% à **12.9%.** De cet objectif découle une série de mesures, d'objectifs opérationnels, d'actions, de publics visés sur lesquels le contrat de ville s'engage dans le cadre d'un projet de territoire visant la cohérence entre les actions de développement économique, d'insertion et d'emploi. D'un point de vue méthodologique, Il s'agit ici, en sus de la reprise des enjeux prioritaires définis dans la partie III, d'identifier des actions et déclinaisons spécifiques au quartier.

Objectifs opérationnels sur les Couronneries Saint-Eloi :

- Développer un espace ressource emploi et coordonner les actions des différents opérateurs impliqués dans le domaine afin d'outiller les demandeurs d'emplois.
- Faciliter l'accès au stage de 3ème pour les élèves du collège Jules Verne.
- Soutenir les projets permettant le développement de l'offre de contrats aidés au sein des chantiers d'insertion présents sur le quartier.
- Appliquer les clauses d'insertion dans tous les marchés des bailleurs en lien avec le NPNRU
- Favoriser les contrats aidés et des contrats d'apprentissage pour les jeunes

D. BEAULIEU

1. Caractéristiques

5 783 habitants (RGP 2011)

Population du quartier proposé : 1 499 habitants

Revenu médian 10 800 €

2 185 logements sociaux

3 IRIS : Templiers, Beaulieu, Iassi

2. Les limites du quartier vécu

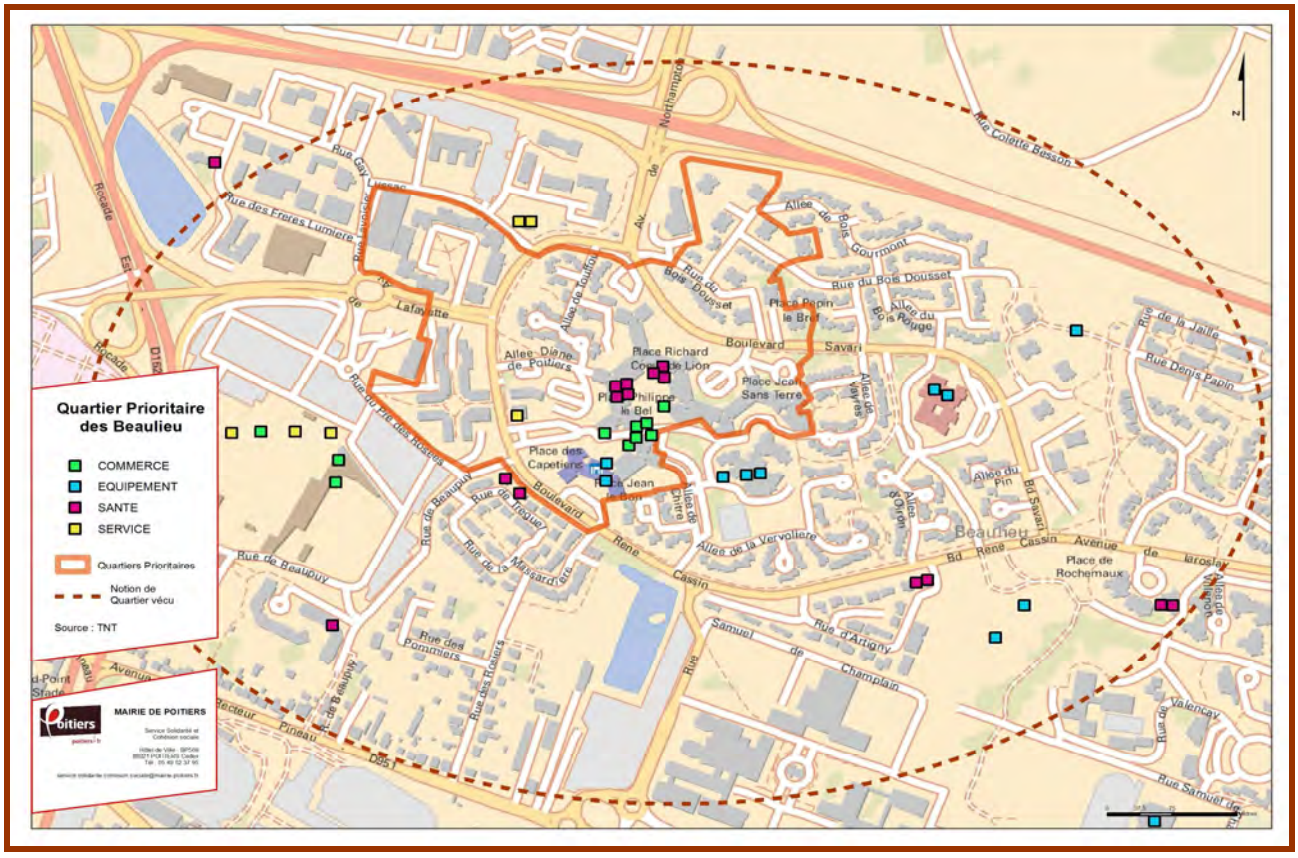

3. L'état des lieux

Evolution sociale du quartier

Les indicateurs de fragilité sociale évoluent défavorablement sur ce territoire avec une part plus importante de la population qui vit sous le seuil de bas revenus. Les personnes isolées dont les revenus proviennent exclusivement des minima sociaux est en augmentation.

La situation au regard de l'emploi se détériore également :

14,2% des familles résidantes sur le quartier sont des familles monoparentales
18% des personnes âgées ont plus de 60 ans
21,6% des hommes et 18,5% des femmes sont au chômage

La vie sociale du quartier

Beaulieu mélange de ville et de campagne présente une sur représentation des 30-59 ans par rapport à l'ensemble de la population poitevine, c'est un quartier vieillissant qui s'explique principalement par le phénomène de décohabitation.
Pourtant les familles monoparentales sont très présentes sur l'iris de Beaulieu et celle des Templiers. Le taux de rotation dans les logements sociaux est important 18 % contre 15% à Poitiers.
On constate aussi un sentiment d'insécurité lié à des regroupements de jeunes (15-20 ans) place des Templiers et à la Grande Goule. Des trafics de stupéfiants sont supposés sur ces espaces.

La réussite éducative

Les établissements scolaires implantés sur Beaulieu (La Licorne – Alphonse Bouloux, Georges Brassens) ne sont pas classés en REP (élèves principalement affectés en 6ème au collège Jean Moulin).
Les effectifs scolaires sont relativement stables. Une classe pour les enfants de moins de 3 ans a été ouverte à La Licorne en septembre 2014.
A l'automne 2014, les 1ères équipes pluridisciplinaires de soutien du PRE se sont installées dans les écoles La Licorne et Alphonse Bouloux.
Les initiatives portant sur la parentalité seront poursuivies et constituent un axe majeur pour le développement du volet éducatif du Contrat de Ville.
L'harmonisation des dispositifs et d'actions sur ce « nouveau » quartier prioritaire est un enjeu partagé, avec notamment le Centre d'animation de Beaulieu.

La santé

Ce quartier dispose d'une structure regroupant certains professionnels de santé (notamment médecins généralistes et Masseurs-kinésithérapeutes) depuis 2013 qui est située dans un bâtiment implanté sur la place des templiers à proximité de la pharmacie.
Par contre, l'accès à un ophtalmologue, psychiatre et à un chirurgien-dentiste semble être source de difficulté selon la population.

En outre la maison de quartier a construit un programme d'actions qui prend en compte les difficultés des personnes accueillies dans la structure et qui se décline à travers la mise en œuvre :

- D'activité physique (balade, gym pour les personnes de + de 65 ans
- Des ateliers repas partagés
- Des activités de loisirs

Ces interventions sont complétées par des temps d'échange au « P'tit B », espace situé sur le chemin de l'école, et permettent d'aborder avec les parents des problèmes de santé.

Le cadre de vie

Construit dans les années 1970, ce quartier est composé d'ensembles immobiliers dont les formes architecturales génèrent un fort enclavement des espaces de vie (urbanisme de dalle en particulier). Cela se traduit sur le secteur de la place des Templiers par une crise du commerce de proximité et sur le bâtiment de la Grand Goule par le développement de commerces parallèles illicites générant un fort sentiment d'insécurité et une vacance de logements importante pour le bailleur.
Ce quartier comprend un habitat construit à l'époque du « tout électrique » ce qui se traduit, aujourd'hui, pour les habitants par des factures énergétiques importantes.
Jusqu'à très récemment ce quartier n'a fait l'objet que d'un nombre limité d'interventions lourdes de requalification. Il présente de ce fait un fort niveau de dysfonctionnements urbains et sociaux justifiant son arrivée dans les quartiers en politique de la ville.

Le développement économique, l'insertion et l'emploi

Sur ce quartier, malgré l'implantation de trois employeurs importants (l'Université, Centre Hospitalier Universitaire et une grande surface de distribution alimentaire) on enregistre un faible impact en matière d'accès à l'emploi pour la population résidente. Globalement, la nature des emplois présents relève des catégories des métiers du commerce et des services.

4. Les ambitions pour le quartier

La réussite éducative

Si le volet éducatif du Contrat concentre des dispositifs et apporte son soutien à des projets associatifs sur le quartier de Beaulieu, l'ensemble de ces actions doit faire sens pour les acteurs éducatifs ; elles participent à des objectifs qui contribuent à un « projet de territoire » pour les enfants, les jeunes et les familles y vivant.

La **Coordination Educative Territoriale** (CET), instance de territoire qui réunit les acteurs éducatifs de proximité, est le lieu d'échanges garant de ces objectifs partagés entre co éducateurs.

Cette commission aura pour objectif de :

- Mettre en cohérence les actions des acteurs éducatifs du territoire avec ceux de la déclinaison du Projet Educatif de Territoire (annexe n°5 du PEDT, établie en 2014),
- validés puis évalués les projets portés en commun,
- travailler à l'intégration scolaire, notamment des enfants des gens du voyage.
- veiller à la bonne intégration de l'équipe des professionnelles du PRE qui s'implante sur le quartier.

Il sera également demandé aux acteurs de poursuivre la mobilisation les parents en les associant dans le cadre des activités périscolaires, d'accueils, de loisirs et d'animation des contrats locaux d'accompagnement à la scolarité.
Enfin, les projets d'écoles et d'établissements scolaires seront présentés aux acteurs et viendront compléter les projets existants.

La santé

Programmer des permanences le jeudi au sein « P'tit B », espace d'animation géré par la maison de quartier, qui est implanté sur la place des templiers, afin de faire émerger une demande non exprimée
Accompagner les actions collectives existantes sur le quartier avec pour objectif d'y associer des acteurs de la santé
Décliner avec les acteurs un programme d'animation en matière de prévention bucco-dentaire en lien avec la CPAM
Former les acteurs à la lutte contre les pratiques addictives et les sensibiliser sur les risques sanitaires induits par l'usage des produits psycho actifs
L'ASV devra s'implanter et construire des propositions d'actions en adéquation avec les problématiques d'addiction, d'accès à l'aide alimentaire et aux soins.

Le cadre de vie

Réhabilitation de l'habitat devenu inadapté à l'usage moderne (inaccessible et énergivore) pour accroître son attractivité et par conséquence la mixité sociale (réhabilitation par SIPEA de 106 logements au 3/5 place Jean le Bon dans le prolongement des réhabilitations menés par LOGIPARC place des Templiers)
Rénover les équipements vieillissants, éclatés et inadaptés (rénovation du centre d'animation, de l'école Alphonse BOULOUX, du gymnase, de l'école Georges Brassens, de la crèche Pigeon vole)
Réfléchir sur le devenir du centre commercial de la place des templiers en lien avec l'EPARECA
Traiter l'ensemble immobilier de la Grand Goule afin de faire reculer le sentiment d'insécurité
Remplacer les grands alignements de platanes fragilisés par les tempêtes, cette action de gestion à un impact très important sur le paysage urbain et la biodiversité
Rénover l'ensemble de l'éclairage public composé de « boules » énergivores et très facilement vandalisées
Intégrer la future ligne du BHNS de la pénétrante au domaine universitaire en passant par le Boulevard Renée Cassin
Aménager la connexion de la future ligne BHNS avec la ligne de bus urbain n°2 au niveau du croisement entre l'avenue de Lafayette et le boulevard R Cassin.

Le développement économique, l'insertion et l'emploi

L'objectif est la réduction de moitié sur la durée du contrat des écarts de taux d'emploi entre le quartier politique de la ville de Beaulieu et celui de l'agglomération soit pour les hommes une baisse de 21.6% à **17.35%** et pour les femmes de 18.5% à **15.45%** De cet objectif découle une série de mesures, d'objectifs opérationnels, d'actions, de publics visés sur lesquels le contrat de ville s'engage dans le cadre d'un projet de territoire visant la cohérence entre les actions de développement économique, d'insertion et d'emploi. D'un point de vue méthodologique, Il s'agit ici, en sus de la reprise des enjeux prioritaires définis dans la partie III, d'identifier des actions et déclinaisons spécifiques au quartier.

Objectifs opérationnels sur le quartier de Beaulieu :

- Développer un espace ressource emploi et coordonner les actions des différents opérateurs impliqués dans le domaine afin d'outiller les demandeurs d'emplois.

- Favoriser le lien avec les entreprises présentes à proximité, notamment Géant Casino, qui s'est engagé en faveur du développement durable et la prise en compte des enjeux de Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE). Engagement qui se décline à travers sa responsabilité d'employeur avec pour objectif de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes et la promotion de la diversité, mais également avec les différents commerces implantés dans le centre commercial.
- Faciliter l'accès au stage de 3ème pour les élèves des collèges France Bloch Sérazin et Jean Moulin.

- Accompagner la réflexion sur la redynamisation de la place des Templiers

- Accorder une attention particulière à l'emploi des jeunes notamment en créant des liens avec les nombreuses structures économiques publiques ou privées implantées en proximité immédiate du quartier.

E - DES AMBITIONS TRANSVERSALES

1. Les conseils citoyens

Concernant ce point, la ville de Poitiers réaffirme sa volonté de mettre en place sur les quartiers éligibles à la politique de la ville les Conseils citoyens ainsi que la Maison du Projet pour le territoire des Couronneries qui est retenu parmi les 200 quartiers NPNRU d'intérêt national.

Dans ce cadre, les conseils citoyens seront les interlocuteurs privilégiés de la collectivité et la principale porte d'entrée sur les quartiers. A noter que la loi du 21 février 2014 rend seulement obligatoire la création de conseils citoyens dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. En conséquence, avant d'imaginer leur mise en place à l'échelle de la ville, une période de transition pour tester leur efficacité pourrait être envisageable.

Le nombre de conseils citoyens : L'article 7 de loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine oblige la création de tels conseils uniquement sur les quartiers prioritaires. Dans une telle perspective, **seuls 5 conseils citoyens** seront créés sur la commune de Poitiers (Trois Cités, Beaulieu, Saint Eloi, Couronneries, Bel Air). Toutefois, dans un souci de cohérence et de lisibilité, il peut être envisageable de prévoir un déploiement des conseils citoyens sur le quartier de Bellejouanne, quartier de veille.

La composition du Conseil citoyen : La loi a prévu que les conseils citoyens soient composés d'un collège « habitants » et d'un collège « associations et acteurs locaux ». Lors de la signature du présent contrat, les modalités précises de la composition du conseil citoyen ne sont pas encore arrêtées définitivement, des études de faisabilité étant encore en cours. L'objectif est de trouver un juste équilibre entre les pratiques anciennes de participation des habitants et la volonté de donner un nouveau souffle à cette participation.

Rappelons que les pratiques participatives sont présentes depuis longtemps sur chacun de ces 5 territoires.

Il s'agit donc de bien mesurer l'impact de la constitution des conseils citoyens sur ces territoires afin d'éviter tout risque d'incompréhension et de rejet de la part des acteurs reconnus de la participation.

La structure porteuse du conseil citoyen : la solution retenue par la collectivité est d'adosser les conseils citoyens aux maisons de quartier. L'avantage de cette solution sera qu'une animation sera effectuée par les maisons de quartier et que les conseils citoyens bénéficieront de leur logistique (salles, courrier).

La formation nécessaire des participants : afin de ne pas décourager les participants les plus éloignés des pratiques de la participation citoyenne, il sera nécessaire de prévoir des temps de formation : apprendre à se parler, méthodologie et animation des réunions, fonctionnement des collectivités et compréhension de l'action publique locale.

En matière d'animation, la collectivité s'engage à mettre en place les moyens d'assurer la communication et la coordination entre les différents acteurs.

Moyens financiers : la participation de la ville se déclinera par une aide au fonctionnement des conseils. En outre, les budgets participatifs, subvention de 40 000 € versée par la ville de Poitiers et par quartier représentera une solution aux projets d'investissement. Enfin, les phases de démarrage et d'animation des conseils citoyens nécessiteront la mobilisation de moyens financiers de l'Etat.

2. La santé

Parmi tous les constats faits sur l'état de santé des personnes en situation de précarité ou d'exclusion**,** on peut annoncer que non seulement celui-ci reste moins bon que celui de la population à revenu plus élevé mais que leur accès aux soins ne s'est pas amélioré. Le retard et les renoncements aux soins semblent même s'être étendus à des populations plus larges.
En outre, la réduction des inégalités sociales et de santé est plus complexe à mettre en œuvre car toute la littérature sur les déterminants de santé montre qu'une large part des inégalités de santé n'est pas liée à l'organisation du système de soins mais à d'autres causes telles que le travail, l'environnement, les transports, le logement et l'éducation. Réduire les inégalités de santé suppose donc d'introduire la préoccupation de la santé dans l'ensemble des secteurs de la vie sociale.

Toute politique de santé doit donc avoir simultanément deux objectifs : améliorer l'état de santé de la population et réduire les inégalités sociales de santé. Ces deux objectifs sont les priorités pour les partenaires engagés dans le contrat de ville.

En matière d'inégalités d'accès aux soins, l'hygiène et l'alimentation sont deux piliers importants sur lesquels la communauté d'agglomération tente de construire des réponses adaptées aux besoins des populations et aux constats identifiés par les acteurs. Sur le territoire de Grand Poitiers, il y a dix épiceries solidaires, quatre restaurants sociaux, cinq espaces de distributions alimentaires et une banque alimentaire. Chaque restaurant social sert en moyenne ***100 repas par jour, plus de 1 500 familles (soit 4027 personnes) s'adressent aux épiceries solidaires et dans les lieux de distributions alimentaires.***

Une réflexion commune avec l'ensemble des acteurs, menée sur le lien entre alimentation et santé, a permis de constater que les répertoires alimentaires des usagers étaient extrêmement restreints et peu diversifiés.
De ce constat, les épiceries en lien avec les maisons de quartier ont mis en place des ateliers cuisine. Le principe est d'utiliser des produits locaux de bonne qualité nutritionnelle présents dans les épiceries solidaires ou faciles à trouver à bas coût dans la distribution locale, de cuisiner ces produits pour préparer des repas chaque fois différents.
Cette démarche a pour ambition de modifier le répertoire alimentaire, le statut nutritionnel et l'état de santé des familles participantes.

3. La jeunesse

➢ Soutenir les dispositifs favorisant la continuité entre scolarité, formation et emploi

Les ruptures initiées dans leurs parcours scolaire et de formation ont souvent les conséquences lourdes et durables chez les individus qui les vivent. C'est pourquoi, il faut prévenir ces dislocations et œuvrer auprès des jeunes et de leurs familles pour maintenir un certain continuum éducatif autour d'eux.

Accompagner les jeunes : Rien n'est mieux pour un jeune que l'accompagnement d'un adulte bienveillant à sa socialisation parmi ses pairs. C'est le postulat initial de la collectivité qui souhaite accompagner le passage à l'âge adulte et offrir un cadre éducatif favorable à sa jeunesse. « Avoir de bons professionnels aux bons

endroits !», c'est concevoir l'accompagnement des jeunes, leur rapport aux adultes, leur donner à vivre des expériences qui contribuent à les construire et autorisent, le cas échéant, un processus d'identification positif à un encadrant (animateur, éducateur, technicien). Sur l'ensemble des territoires prioritaires, c'est garantir la présence d'un interlocuteur en capacité d'écoute et d'accompagnement leur permettant de mettre en place leurs projets. A ce titre, les animateurs des maisons de quartier constituent les premiers postes avancés auprès de ces jeunes.

Construire un maillage éducatif fort à l'échelle de chaque quartier prioritaire, qui réunisse parents, éducateurs, animateurs, enseignants… et le cas échéant les représentants des autres institutions participant à l'éducation.

Favoriser l'accès aux stages : De façon symptomatique, on observe que l'accès aux stages en entreprise est globalement plus difficile pour les jeunes résidant au sein des quartiers prioritaires que pour les autres. La faiblesse des réseaux familiaux, la discrimination liée aux origines sociales et culturelles pèse défavorablement sur la trajectoire des jeunes de ces quartiers. La Ville de POITIERS veut mobiliser des entreprises partenaires et solidaires, services publics pour soutenir leurs parcours.

Initier un réseau de parrains : qui s'engage à accompagner des jeunes et à ouvrir leurs réseaux socio-professionnels. L'enjeu est ici de pénétrer les réseaux socioprofessionnels auxquels certains jeunes n'ont pas spontanément accès.

Rapprocher les offres des compétences : Au sein des quartiers prioritaires, nombre de jeunes peinent à valoriser leurs compétences effectives et leurs potentialités. Ces observations plaident pour la mise en place d'opérations autour des jobs d'été, la promotion de diplômes permettant une employabilité rapide (BAFA et BNSSA) par l'intermédiaire des aides mobilisables de la Région.

Développer les offres de chantiers-loisirs et éducatifs : Les chantiers-loisirs sont des occasions de découverte et d'expérimentation conjuguant la réalisation collective d'une mission circonscrite satisfaisant l'intérêt général et le plaisir partagé d'activités de détente. Ce sont également d'excellents outils éducatifs pour nourrir, chez les jeunes, un sentiment d'utilité et l'estime de soi.

D'une autre façon, les chantiers éducatifs permettent d'amorcer un autre travail, sur des périodes réduites. La réalisation de missions courtes avec un accompagnement adapté peut apporter ponctuellement des rétributions bien venues ou engager une remobilisation vers l'emploi et/ou la formation.

Décentraliser la présence des institutions et rapprocher les prestations des « usagers cibles » : Développer la visibilité de la Mission Locale d'Insertion, faire mieux connaitre son offre de service, initier les premiers contacts entre jeunes et conseillers « hors les murs ». L'accès aux droits est ici l'enjeu majeur.

➢ Favoriser la mobilité

Capacité essentielle conditionnant l'intégration et l'autonomie, la mobilité des jeunes doit être favorisée. L'accès à un moyen de transport autonome est parfois le premier vecteur d'insertion sociale et professionnelle. Pour autant, l'enjeu de cette thématique ne peut pas se résumer à une question relative à un moyen de transport. Plus symboliquement, la question de la mobilité engage le rapport de chacun avec l'espace et les autres, plus fondamentalement du rapport au monde et du rapport à soi.

Favoriser la mobilité internationale, développer les programmes d'échanges avec d'autres pays ainsi que des projets inter-quartiers (Erasmus plus). L'expérience

vécue de séjours délocalisés, en particulier à l'étranger, est généralement porteuse de changements favorables. Elle questionne les références des individus qui la vive, elle ouvre des horizons nouveaux, elle révèle une altérité insoupçonnée… Chez les jeunes, elle est souvent fondatrice et le point de départ d'une nouvelle dynamique d'insertion.

Initier des échanges de professionnels et de jeunes via des réseaux tels que les jumelages.

➢ Faire de la place aux jeunes, favoriser leur implication

Beaucoup de jeunes se disent intéressés pour la chose publique, prêts à s'engager pour des actions au service de l'intérêt général. Quelques-uns trouvent à concrétiser leur engagement mais, le plus souvent, cette appétence nécessite d'adapter les fonctionnements et outils liées à la démocratie participative.

Développer l'accès aux services civiques : Outre l'opportunité de vivre un engagement citoyen, les services civiques développent chez les jeunes un sentiment d'appartenance à la collectivité. Suivant les cas, ils permettent de valoriser des compétences, de tester un projet professionnel, d'amorcer une orientation, ou, simplement, d'être actif. On notera que la réussite d'un service civique repose en grande part sur la qualité de l'accompagnement du jeune dans sa mission. A fortiori, auprès des jeunes les plus en difficulté, le tuteur a un rôle déterminant.

Faciliter et encourager la participation des jeunes : Partout la participation de la jeunesse doit être encouragée pour lui permettre de s'impliquer au même titre que ses ainés, d'accroitre sa représentativité au sein des associations et des instances de démocratie locale. C'est dans ce sens que la Ville de Poitiers souhaite revisiter le fonctionnement de son Conseil Communal de Jeunes. Mais, plus largement, l'ensemble des acteurs doit questionner ses pratiques et la place accordée aux jeunes pour que s'instaure de bonnes conditions de formation réciproque, de débat et de co-construction**.**

➢ Pour une jeunesse intégrée

la culture, les pratiques de loisirs, sportives et l'ouverture au monde sont autant de sources d'apprentissages à privilégier à l'échelle d'un bassin de vie afin de permettre l'accès à ces pratiques aux habitants des quartiers prioritaires. Leur donner à les vivre avec le reste de la population constitue un enjeu important de cohésion et d'équité sociale concourant à lutter contre les déterminismes sociaux.

Promouvoir une éthique respectueuse et le fair-play dans le sport, améliorer la communication, expérimenter des challenges inter-communautés et former à l'arbitrage afin de gommer les « violence et d'attitudes agressives » lors des rencontres. Il s'agira aussi de promouvoir une offre de pratique sportive mixte pour favoriser les activités physiques et sportives au public féminin.

Lutter contre les représentations et les discriminations associées aux pratiques sportives et culturelles

Améliorer l'information à destination des jeunes et accroitre la lisibilité de l'offre locale (carte parasol et igloo)

4. La Prévention

Les ambitions et les objectifs prioritaires de ce volet portent sur :

L'éducation à la Citoyenneté, la réussite scolaire, la prévention de la délinquance des jeunes, la prévention des conduites à risques et la prévention de la récidive, la sécurité et la tranquillité publiques sont des enjeux majeurs partagés par les habitants et par l'ensemble des acteurs intervenants à différents niveaux auprès des jeunes. Ces enjeux touchent plusieurs niveaux d'intervention, de la prévention primaire auprès du plus grand nombre à la prévention de la récidive.

➢ Prévenir le plus en amont possible la délinquance des jeunes :

- **Soutien aux animations socio-éducative et socioculturelle.**
- **Mener des actions de promotion de la citoyenneté**
- **Lutte contre le repli sur soi, repli sur un quartier ou micro-quartier et favoriser la mobilité dans la ville.**
- **Actions de responsabilisation des parents.**
- **Lutte contre l'échec scolaire.**

➢ Agir sur les comportements à risque :

- **Soutien des actions menées par la prévention spécialisée sur les quartiers prioritaires.**
- **Développer les actions en faveur d'une insertion sociale et pré professionnelle grâce notamment aux chantiers éducatifs ou services civiques.**
- **Prévenir les addictions.**
- **Agir auprès des jeunes en voie de rupture scolaire et de marginalisation.**

➢ Lutte contre la récidive et la marginalisation :

- **Soutien et développement des mesures alternatives aux poursuites et mesures de réparation pénale.**

➢ Agir contre les actes d'incivilité :

- **Développement de la médiation sociale et éducative, médiation par les pairs.**
- **Agir pour la mobilisation et la responsabilisation des adultes sur un territoire afin que chacun devienne acteur de sa sécurité et de sa tranquillité.**

➢ Améliorer la connaissance des territoires, des phénomènes de délinquance et d'incivilités et l'échange sur les problèmes rencontrés :

- **Consolider l'observation de la délinquance et l'échange d'information sur la situation des quartiers.**
- **Organiser et consolider les partenariats, la coordination des acteurs.**

CINQUIEME PARTIE

LA GOUVERNANCE

DU CONTRAT DE VILLE

La communauté d'agglomération est un établissement public issu de la transformation du District de Poitiers créé en septembre 1965, à la demande des communes le composant, dans le but d'effectuer au profit, soit de l'ensemble de celles-ci, soit de certaines d'entre elles seulement, des études, projets et réalisations relevant de ses compétences.

Grand Poitiers affirme conformément à l'article L. 5216-1 du CGCT que les communes s'associent au sein d'un espace de solidarité, en vue d'élaborer et conduire ensemble un projet commun de développement urbain et d'aménagement de leur territoire.

Les communes de Grand Poitiers en complément des dispositions légales, considèrent qu'outre la solidarité, la dynamique du développement et de l'aménagement du territoire sont les facteurs clefs d'un pacte statutaire vivant, gage d'une coopération intercommunale réussie.

Depuis 2006, la « Politique de la Ville » est une des quatre compétences obligatoires transférée à la communauté d'agglomération Grand Poitiers. Celle-ci intègre :

- les dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire
- les dispositifs locaux, d'intérêt communautaire, de prévention de la délinquance.

1. Le pilotage politique et le suivi du contrat de ville

Annexe 8 : le schéma de gouvernance

Maître d'ouvrage du contrat ville, le comité de pilotage politique est composé *:*

- du président de Grand Poitiers assisté, le cas échéant, par les élus concernés par les thématiques abordées par la Politique de la Ville
- des maires concernés des communes de Grand Poitiers
- du préfet de département assisté, du secrétaire général de la préfecture, de la Déléguée du Préfet et le cas échéant, par les directeurs, chefs de service ou responsables concernés par les thématiques abordées
- du président du Conseil Départemental
- du président de Région
- du Procureur de la République
- du directeur de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant
- du Recteur d'Académie
- du président de la CAF
- des présidents des bailleurs sociaux
- des présidents des chambres consulaires
- des représentants locaux de la Caisse des Dépôts et Consignations.
- d'un représentant par Conseil de Quartier Citoyen

Le comité de pilotage politique valide le contrat de ville et :

- valide les actions menées dans ce cadre, leurs modalités de financement et leur portage
- valide les évaluations menées, annuellement ainsi que le bilan effectué à mi-parcours
- décide des inflexions nécessaires à apporter pour la réussite du projet urbain et du projet de cohésion sociale
- demande au comité technique de pilotage des expertises particulières
- vérifie la cohérence de certains programmes spécifiques (PRE, PRU, ASV, Adultes Relais…).

Il se réunit une fois par an :

- cette rencontre est consacrée à la prise en compte des difficultés, des inflexions nécessaires en cours d'année et au suivi de la programmation financière
- elle est également consacrée au bilan de l'année précédente, à l'évaluation de la politique menée et aux orientations à prendre l'année suivante
- le comité se réunit en séance supplémentaire chaque fois que cela est nécessaire.

2. Le pilotage technique

Le Comité Technique de pilotage, co-mandaté par le comité de pilotage politique est composé :

- de la Déléguée de la Préfète, du chef de service Coordination et Animation de l'Administration Départementale de l'Etat et de tous les services de l'Etat dont la présence est jugée nécessaire et du chef de projet « Politique de la Ville » de Grand Poitiers. Pour ce qui concerne Grand Poitiers, le chef de projet est assisté de six collaborateurs : pour le volet cadre de vie et renouvellement urbain, la réussite éducative, la prévention, la citoyenneté, l'insertion et l'emploi et enfin sur la santé.

Annexe 9 Equipe projet de Grand Poitiers

Ces collaborateurs sont chargés de mobiliser les services municipaux et d'agglomération ainsi que le tissu associatif :

- des référents thématiques concernés des services locaux de l'Etat et de l'ARS
- de chargés de mission « Politique de la Ville » précisément identifiés au sein de chacune des collectivités ou institutions membres du comité de pilotage
- des correspondants de quartiers prioritaires, notamment les maisons de quartier
- des correspondants des Conseils de Quartier Citoyens

Le comité technique de pilotage :

- prépare les décisions et les réunions du comité de pilotage politique
- veille au bon fonctionnement du dispositif d'évaluation, et notamment, à la bonne collecte des informations auprès des partenaires
- analyse les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre du contrat et propose des évolutions
- suit la mise en œuvre du contrat, des actions et du portage financier
- suit la mise en œuvre des différents dispositifs existants (PEL, PRE, CLSPD…)
- avertit le comité de pilotage politique de tous problèmes rencontrés
- rencontre annuellement les porteurs d'actions et les acteurs de terrain travaille et échange avec eux des résultats, des évaluations.

Il se réunit en plénière une fois par an :

- la rencontre est consacrée au suivi d'étape de la mise en œuvre du contrat et à la proposition de résolution des problèmes rencontrés en cours d'année
- elle est également consacrée au bilan de l'année précédente et à l'évaluation des actions menées
- Le comité organise des rencontres supplémentaires chaque fois que cela est nécessaire.

Par ailleurs, le comité technique de pilotage est chargé de l'organisation de réunions thématiques avec d'autres participants (porteurs de projets, experts extérieurs, chargés de

projets « Politique de la Ville » dans d'autres collectivités). Il est également garant de la mise en cohérence entre les instances relatives au contrat de ville et les instances thématiques déjà existantes.
En parallèle, dans un souci de cohérence, des instances thématiques déjà mise en place porteront les réflexions du contrat de ville. Ainsi, le comité de pilotage CLS/ASV portera le volet santé du contrat, les coordinations éducatives territoriales porteront le volet éducation.

2.1. LES CHEFS DE PROJET

Les chefs de projet sont mandatés respectivement par le Préfet de la Vienne et par le Président de Grand Poitiers.

Ils sont chargés du suivi régulier de la mise en œuvre du contrat de ville. Ils mobilisent, chacun à leur niveau, les services déconcentrés de l'État, les services communautaires et municipaux, les partenaires financiers, les associations et porteurs de projets. Ils veillent notamment à la cohérence globale des interventions de l'Etat et des collectivités locales sur le territoire.

Ils veillent à l'animation des quartiers prioritaires et rencontrent régulièrement les correspondants « quartier politique de la ville » dans les quartiers. Ils participent aux comités de pilotage des différents dispositifs existants. Ils informent le comité technique de pilotage et le comité de pilotage politique de tout problème rencontré.

2.2. DES RELAIS IDENTIFIES DANS CHAQUE QUARTIER PRIORITAIRE

L'ensemble des signataires du contrat souhaite décliner par territoire un véritable projet social et faire en sorte que l'ensemble des acteurs socio-économiques, d'un même quartier, travaillent ensemble pour une plus grande cohérence de leur actions en fonction des besoins des habitants.

Pour ce faire, les chefs de projets « Politique de la Ville » s'appuieront sur les maisons de quartier situées en zones prioritaires et qui assurent une mission d'animation globale et de développement social de leurs quartiers d'implantation. C'est dans ce cadre qu'il leur sera confié un rôle essentiel pour la mise en œuvre des thématiques du contrat.

Les correspondants Quartier Politique de la Ville (QPV) :

- participent aux coordinations territoriales techniques
- font le lien entre les porteurs d'action de leurs territoires et le comité technique de pilotage
- assurent, en lien avec les chefs de projets, l'organisation des réunions des acteurs locaux des quartiers prioritaires
- informent les chefs de projet de tout problème ou toute évolution sur leur quartier.

3. L'APPEL A PROJET

A partir du diagnostic partagé sur chacun des territoires, des appels à projets précis seront lancés chaque année après connaissance des crédits alloués à la politique de la ville.
L'appel à projet sera lancé au cours d'une dernier trimestre de l'année .
Il présentera les objectifs opérationnels souhaités par les signataires du Contrat de Ville, les conditions de financement et les indicateurs de résultats qui permettront d'évaluer l'action.
Il conviendra de réfléchir à la mise en cohérence des appels à projets relatifs à la politique de la ville avec ceux relatifs aux dispositifs de droit commun

4. L'évaluation

Elément essentiel et inhérent à la réussite du contrat de ville, l'évaluation ne peut avoir lieu qu'avec la participation active de tous : Comités de pilotage politique et technique, partenaires financiers et porteurs de projets. Elle doit être l'outil qui permettra à la fois de suivre la mise en œuvre du contrat, d'en tirer un bilan régulier et des conclusions visant à optimiser la démarche.
Elle permettra également de s'assurer de la cohérence des actions soutenues et de la pertinence des moyens affectés par thématiques, par publics et par territoire.
Afin de conduire cette évaluation, un travail important sera mené avec les acteurs afin d'affiner des indicateurs partagés. Ce travail, ainsi que celui conduit avec les partenaires financiers, fera l'objet d'une restitution détaillant les indicateurs, les acteurs chargés de les collecter ou de les informer. Ces indicateurs seront la base des évaluations conduites annuellement et au bout de trois années de mise en œuvre du contrat de ville.

4.1. MODALITES D'OBSERVATION

La fonction d'observation du territoire est réalisée avec la mise en place d'un Système d'Information Géographique (SIG) au niveau de l'agglomération. L'observatoire d'agglomération a permis de mettre en place des données sociales, qui ont servi de base à l'élaboration du présent contrat.

Dans le prolongement de ces démarches, la réorganisation de l'observatoire d'agglomération prévu en 2015 va permettre de simplifier et de mieux cibler les indicateurs pour plus d'efficacité.

Le présent contrat ayant pour enjeux majeur la réduction des inégalités sociales et territoriales, le comité technique s'appuiera sur les outils « données statistiques » mis en place par l'observatoire National de la politique de la Ville. Ainsi, au terme de l'article 1er de la loi du 21 février 2014, il est prévu que « l'observatoire national apporte son concours aux structures locales d'évaluation. Il aura pour mission l'analyse spécifique des discriminations et des inégalités entre les hommes et les femmes. L'ensemble des données et statistiques qu'il produit sont établies par sexe. »

Aussi, un tableau de bord de l'évolution des quartiers sera produit et analysé par le comité technique (actualisation régulière en fonction de la disponibilité des données), en lien étroit avec le SIG de Grand Poitiers.
Tous les signataires du contrat communiqueront leurs données.
Ce tableau s'appuiera sur les indicateurs précisés dans les engagements par axes prioritaires.

4.2. LES INDICATEURS NECESSAIRES A L'EVALUATION DU CONTRAT DE VILLE :

Les indicateurs ont été classés en plusieurs catégories permettant l'évaluation la plus exhaustive possible et facilitant sa mise en œuvre :

- des indicateurs de ressources, permettant notamment de montrer le taux d'effort financier de chaque partenaire, et d'apprécier la réalisation des priorités globalement et par territoire. Ils doivent également permettre de comparer, le cas échéant, des actions de même nature prévue par le contrat. Enfin, ils concerneront également les ressources humaines mise en œuvre pour la réalisation des actions.
- des indicateurs d'activité, permettant de mesurer l'effectivité des actions menées sur les territoires et le respect des choix effectués en matière de publics cibles ;
- des indicateurs d'impact, permettant de mesurer l'efficacité des actions menées au regard des axes prioritaires définies dans le contrat pour chaque thématique retenue ;
- des indicateurs sociétaux, permettant de mesurer l'efficacité globale des actions menées sur les déterminants sociaux et urbains de l'agglomération et des quartiers.

4.3. LA COLLECTE DES INFORMATIONS RELATIVES A L'EVALUATION :

Les informations seront issues :

- **pour les indicateurs financiers**, du tableau de bord financier tenu par les services de l'Etat et de la Communauté d'agglomération de Poitiers, dont la conception sera revue pour tenir compte des nouveaux impératifs du contrat de ville. En outre, les services déconcentrés de l'Etat fourniront les éléments financiers injectés par quartier au titre du droit commun.
- **pour les indicateurs d'activité et d'impact**, des informations renseignées par les porteurs d'action sur une fiche d'évaluation qui sera élaborée pour chaque thématique. La remise de cette fiche conditionnera la participation financière en N+1 versée au porteur de projet par les partenaires financiers dans le cadre de la convention pluriannuelle.
- **pour les indicateurs sociétaux**, en partie des indicateurs issus de la loi n°5729-SG du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des Contrats de Ville nouvelle génération. Ils seront adaptés, le cas échéant, pour tenir compte des réalités locales, et seront renseignés par chacun des partenaires concernés.

Les informations seront collectées annuellement et feront l'objet d'un rapport du comité technique de pilotage au comité de pilotage politique. Ce rapport sera également présenté aux porteurs de projets, soit au cours d'une rencontre particulière, soit en même temps que le comité de pilotage politique. Les chefs de projet informeront le comité de pilotage politique de toute difficulté rencontrée dans la collecte des informations.

A l'issue des trois premières années de mise en œuvre du contrat, une évaluation générale et complète sera menée par le comité de pilotage technique. Elle fera état des évolutions rencontrées au niveau national et local ainsi que de la qualité du pilotage et du suivi du contrat. Le comité de pilotage technique propose toute évolution nécessaire au renforcement de l'efficience des actions menées et toute inflexion nécessaire en matière d'objectifs et de programmes d'action. Le comité de pilotage politique validera le résultat de cette évaluation.

A titre d'exemple, une grille de lecture comportant les indicateurs pertinents pour chaque action, eu égard aux enjeux définis, sera élaborée par les membres du comité technique et sera annexée au plan d'actions.

Des études complémentaires pourront être proposées afin de mesurer les effets des interventions sur les quartiers (réduction des écarts, participation citoyenne…) ainsi que la pertinence des modalités de gouvernance et d'animation.

4.4. LES INDICATEURS CLES RETENUS POUR LE PILOTAGE DES ACTIONS FINANCEES AU TITRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Plusieurs indicateurs d'évaluation et de suivi du contrat de ville ont été retenus.

Concernant le pilier cohésion sociale:

Dans le domaine de la cohésion sociale (données de la DDCS):
Part des crédits FDVA et FONJEP attribués dans les QPV.

Dans le domaine de la jeunesse (données de la DDCS):
Part des crédits du BOP 163 affecté dans les QPV.

Dans le domaine de la citoyenneté (données de la DDCS):
Part des jeunes résidants des QPV.

Dans le domaine du sport (données de la DDCS):
-Nombre de licenciés sportifs résidants des QPV.
-Nombre de licenciées sportives résidantes des QPV.
-Part des crédits du CNDS affectés aux QPV.
-Indicateurs de l'action Goûtez le sport à Beaulieu (données de l'ASV/ CCAS).

Dans le domaine de la santé (données de l'ARS):

Pour l'ensemble des quartiers:

-Nombre de médecins généralistes.
-Nombre de spécialistes (ophtalmologistes, dentistes et psychiatres).
-Taux de recours au dispositif M'tes dents (données CPAM via l'ARS).

Concernant le pilier cadre de vie et renouvellement urbain:

Par quartier:

Dans le domaine du cadre de vie:

-Evolution de la vacance dans le parc social
-Evolution du taux de rotation (données des bailleurs sociaux)
-Evolution du niveau de revenus (données du CGET)
-Actions justifiant l'exonération de la TFPB

Dans le domaine de la sécurité (données de la DDSP):

-Nombre d'interventions.
-Nombre de faits constatés.

Concernant le pilier emploi et développement économique:

Dispositif des contrats aidés (données de la Direccte):
-Nombre de Contrats d'Accompagnement vers l'Emploi (CAE) conclus dans l'année avec des résidents des QPV et pourcentage des CAE bénéficiant aux habitants des QPV.

-Nombre de Contrats Initiative Emploi conclus dans l'année avec des résidents des QPV et pourcentage des CIE bénéficiant aux habitants des QPV.

-Nombre de CIE "starters" conclus dans l'année avec des rédidents des QPV et pourcentage des CIE "starters" bénéficiant aux habitants des QPV.

Dispositif des contrats emploi d'avenir (données de la Direccte):
Nombre d'emplois d'avenir conclus avec des habitants des QPV et pourcentage des emplois d'avenir bénéficiant aux habitants des QPV.

Dispositif Insertion par l'activité économique (données de la Direccte):
Nombre de résidents des QPV en contrat d'insertion dans les SIAE et pourcentage de résidents des QPV dans les SIAE.

Dispositif pour les publics jeunes (données de la mission locale):

Nombre de contrats emploi d'avenir prescrits dans l'année à des habitants des QPV et pourcentage de ces contrats relativement à l'objectif annuel de prescription.

Dispositif "Nos quartiers ont du talent":

Nombre de résidents des QPV inscrits dans le dispositif et pourcentage de ces résidents relativement au total de bénéficiaires.

Dispositif NACRE (sous réserve de pouvoir obtenir les informations des prestataires du dispositif NACRE):

Nombre d'habitants des QPV ayant bénéficié d'un accompagnement NACRE dans l'année et pourcentage de ces accompagnements relativement au nombre total d'accompagnements.

Indicateurs de réalisation retenus pour rendre compte des moyens mobilisés pour l'action (humains, techniques, financiers)

Indicateurs	Prévu	Réel
Nombre d'intervenants :		
Qualification des intervenants :		
Cout de l'action :		
Transport :		

Indicateurs de résultats retenus (constats sur ce que la réalisation a produit)

Indicateurs	Prévu	Réel
Nombre de bénéficiaires :		
Tranche d'âge :		
Catégories socio-professionnelles :		
Genre :		
Lieu de résidence :		

Indicateurs d'impacts retenus, c'est-à-dire constat sur les effets produits par l'action de façon directe ou indirecte

Indicateurs	Prévu	Réel

Observations et Analyse des données

GLOSSAIRE

ACS	AIDE POUR UNE COMPLEMENTAIRE SANTE
ADSEA	ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE LA SAUVEGARDE DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE
AFE	ACCOMPAGNEMENT AUX FORMALITES D'ENTREPRISE
AFEV	ASSOCIATION DE LA FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE
ANAH	AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT
ANPAA	ASSOCIATION NATIONALE DE PREVENTION EN ALCOOLOGIE ET ADDICTOLOGIE
ANRU	AGENCE NATIONALE DE RENOVATION URBAINE
AROSH PC	ASSOCIATION REGIONALE DES ORGANISMES SOCIAUX POUR L'HABITAT EN POITOU CHARENTES
ARS	AGENCE REGIONALE DE SANTE
ASC	AGENCE DE SERVICE CIVIQUE
ASS	ALLOCATION DE SOLIDARITE SPECIFIQUE
ASV	ATELIER SANTE VILLE
BEP	BREVET D'ETUDES PROFESSIONNELLES
BHNS	BUS A HAUT NIVEAU DE SERVICE
CAE	CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI
CAF	CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES
CAP	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE
CCAS	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
CCI	CHAMBRE DE COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE
CET	COORDINATIONS EDUCATIVES TERRITORIALES
CFA	CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS
CIE	CONTRAT D'INSERTION DANS L'EMPLOI
CLAS	CONTRATS LOCAUX D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE
CLS	CONTRAT LOCAL DE SANTE
CLSPD	CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DES PREVENTIONS DE LA DELINQUANCE
CLSPD	CONTRAT LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE
CMA	CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT
CMU	COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE
CMU-C	COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE COMPLEMENTAIRE
CNDS	CENTRE NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DU SPORT
COPIJ	COOPERATION ET INITIATIVE DES JEUNES
CSC	CENTRE SOCIO CULTUREL
CSP	CATEGORIES SOCIO PROFESSIONNELLES
CUI	CONTRAT UNIQUE D'INSERTION
DDCS	DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE
DDSP	DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA SECURITE PUBLIQUE
DDT	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
DE	DEMANDEUR D'EMPLOI
DEFM	DEMANDE EMPLOI EN FIN DE MOIS
DELD	DEMANDEUR D'EMPLOI DE LONGUE DUREE
DIRECCTE	DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES DE LA CONCURRENCE DE LA CONSOMMATION DU TRAVAIL DE L'EMPLOI
DRAC	DIRECTION REGIONALE AUX AFFAIRES CULTURELLES
DRJSCS	DIRECTION REGIONALE DE LA JEUNESSE DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE

DS	DIRECTION DES SPORTS
DSQ	DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN DES QUARTIERS
EAV	EMPLOI D'AVENIR
EN	EDUCATION NATIONALE
EPHAD	ETABLISSEMENT D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES
ESAT	ETABLISSEMENT ET SERVICE D'AIDE PAR LE TRAVAIL
ETP	EQUIVALENT TEMPS PLEIN
FACE	FONDATION AGIR CONTRE L'EXCLUSION
FDVA	FONDS DE DEVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE
FIPD	FONDS INTERMINISTERIEL DE LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE
FONJEP	FONDS DE COOPERATION POUR LA JEUNESSE ET L'EDUCATION POPULAIRE
INSEE	INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES
IRIS	ILOTS REGROUPES POUR L'INFORMATION STATISTIQUE
LAEP	LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS/PARENTS
MILDECA	MISSION INTERMINISTERIELLE DE LUTTE CONTRE LES DROGUES ET LES CONDUITES ADDICTIVES
MLI	MISSION LOCALE D'INSERTION
MLIP	MISSION LOCALE D'INSERTION DU POITOU
NACRE	NOUVEL ACCOMPAGNEMENT POUR LA CREATION OU LA REPRISE D'ENTREPRISE
NPNRU	NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN
ORU	OPERATION DE RENOVATION URBAINE
PEAC	PARCOURS D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE
PEDT	PROJET EDUCATIF TERRITORIAL
PEG	PROJET EDUCATIF GLOBAL
PIMMS	POINT D'INFORMATION MEDIATION MULTI SERVICES
PLH	PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT
PLIE	PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI
PLS	PLAN LOCAL STRATEGIQUE
PLU	PLAN LOCAL DE L'URBANISME
PMI	PROTECTION MATERNELLE INFANTILE
PNRU	PROGRAMME NATIONAL DE RENOVATION URBAINE
PRE	PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE
PRS	PROJET REGIONAL DE SANTE
QPV	QUARTIER PRIORITAIRE DE LA VILLE
RAN	REMISE A NIVEAUI
REAAP	RESEAU D'ECOUTE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS
REP	RESEAU D'EDUCATION PRIORITAIRE
RH	RESSOURCES HUMAINES
RIC	REUNION D'INFORMATIONS COLLECTIVES
RSA	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE
SIAE	STRUCTURE D'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE
SPI	STAGE PREPARATOIRE A L'INSTALLATION
UT	UNITE TERRITORIALE
ZAC	ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTE

A Poitiers, le 11 juin 2015

En présence de
Madame la Secrétaire d'Etat
auprès du Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports
chargée de la Politique de la ville

Myriam EL KHOMRI

La Préfète de la Région Poitou-Charentes,
Préfète de la Vienne,

Christiane BARRET

Le Président de la Communauté
d'Agglomération Grand Poitiers

Alain CLAEYS

Le Président
de la Région Poitou Charentes

Jean-François MACAIRE

Pour le Président
du Conseil Départemental

Benoît COQUELET

Monsieur le Procureur
de la République

Nicolas JACQUET

Le Directeur Régional
de la Caisse des dépôts et consignations

Christophe LAURENT

L'Inspecteur d'Académie
Directeur Académique des services
de l'Education nationale

Philippe Mittet

Le Directeur Général de
l'Agence Régionale de Santé
Poitou Charentes

François MAURY

La Directrice Territoriale
Pôle Emploi de la Vienne

Margot CANTERO

Le Président de la Caisse
d'Allocations Familiales

Joël SUBERATS

La Directrice de la Caisse
d'Allocations Familiales

Tania Conci

Le Président de LOGIPARC et SIPEA

Daniel HOFNUNG

Le Président de la SAR HLM

Jean-Pierre SIBERT

Le Président d'Habitat
de la Vienne

Henri COLIN

Le Directeur de la
Mission Locale Insertion du Poitou

Pierre DUGONTIER

Le Président
de la Chambre du Commerce
et de l'Industrie de la Vienne

Philippe CHARTIER

Le Président de la Chambre des Métiers et
de l'Artisanat

Joël GODU

SIXIEME PARTIE

ANNEXES ET SIGNATURES

ANNEXE 1 : LES TERRITOIRES PRIORITAIRES

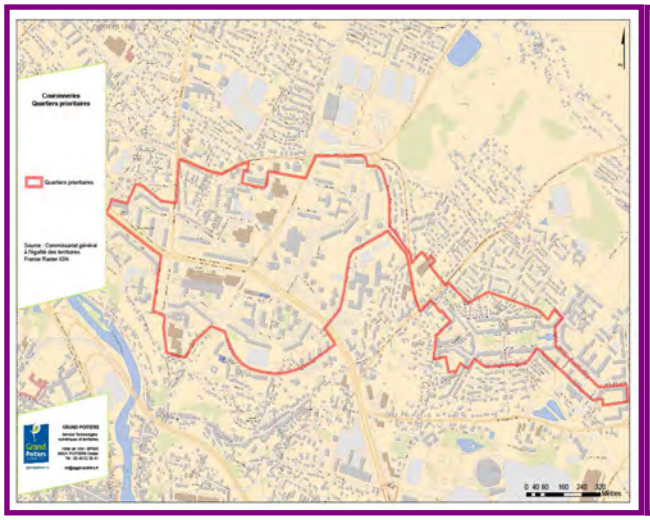

Couronneries
6 972habitants

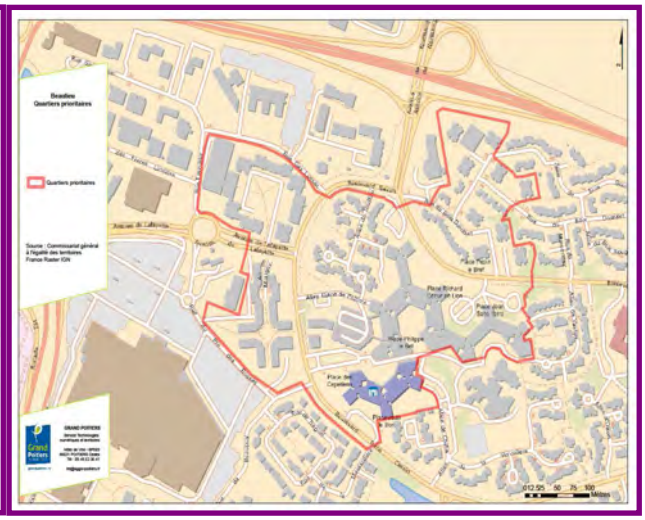

St Eloi
1 396 habitants

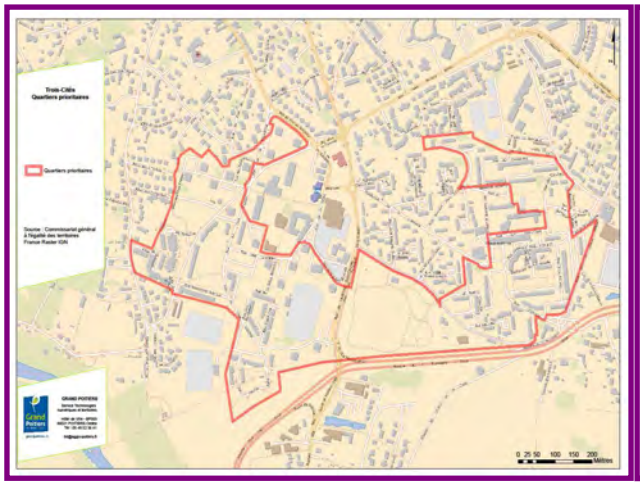

Beaulieu
1 499 habitants

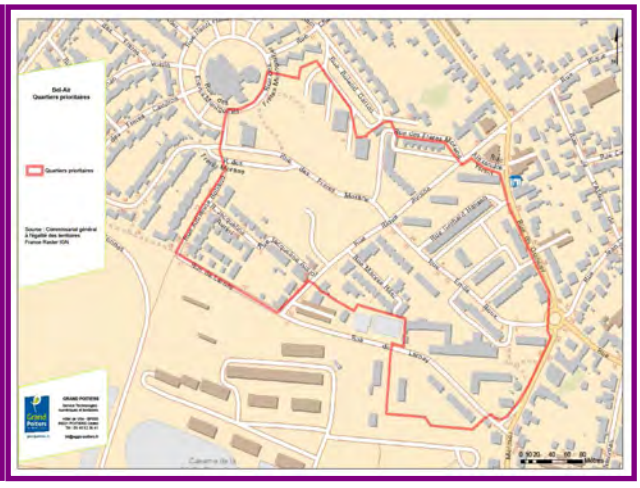

Trois cités
3 485 habitants

Bel Air
1 009 habitants

14 361 habitants
15 % de la population de la ville
11 % de la population de l'agglo

ANNEXE 2 : Un parc inégalement réparti entre les quartiers de Poitiers

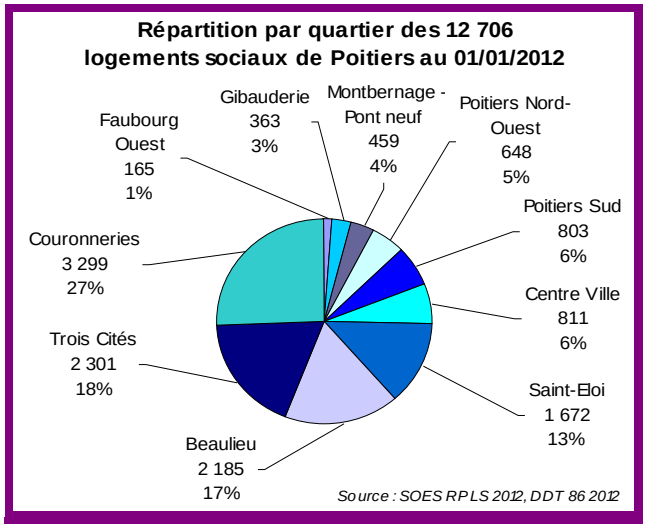

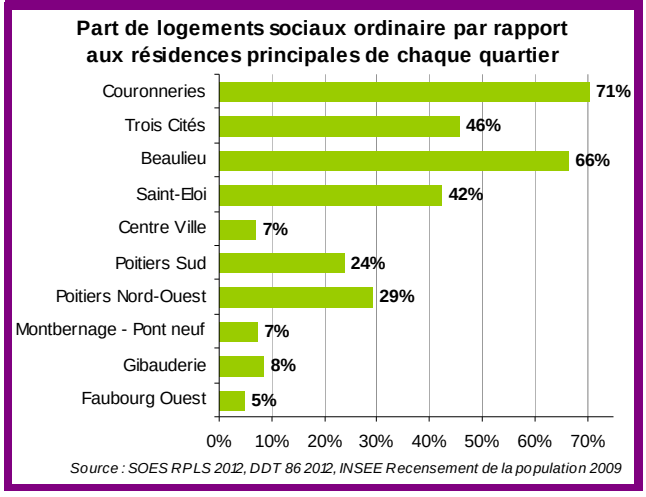

Typologie des logements par quartier politique de la ville

Quartier	T1	T2	T3	T4	T5	T6 et +	Total
beaulieu	244	733	737	350	104	13	**2181**
St Eloi	140	450	582	342	74	1	**1589**
Couronneries	143	711	1311	938	167	23	**3293**
Trois Cités	156	288	1053	565	127	9	**2198**
Poitiers ouest	4	137	281	166	30	8	**626**
total	687	2319	3964	2361	502	54	**9887**

ANNEXE 3 : FICHE EXEMPLE D'ETAT DES LIEUX

ANNEXE 4

FICHE D'IDENTITE DU QUARTIER DES 3 CITES (IRIS CLOS GAUTHIER, LES SABLES, SAINT CYPRIEN)

Quartier contrat de ville	3485 habitants	commune
Population totale : Iris clos Gauthier, les sables, saint Cyprien)	4 654 habitants	87 906
Nombre d'hommes	2 077 (44,6%)	
Nombre de femmes	2 577 (55,4%)	
% des étrangers	22,2%	7,7%
% des immigrés	18,2%	9,2%

Age de la population du quartier par rapport à celle de la commune

(*Source : Données Insee 2011)*

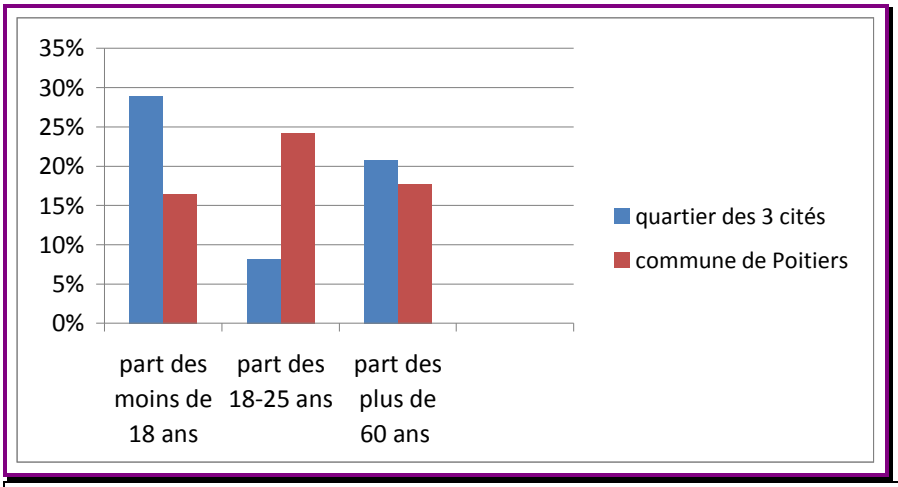

3 habitants sur 10 ont moins de 18

Caractéristiques des allocataires CAF	quartier	commune
Part allocataires touchant le RSA	44,4 %	19,2%
Part d'allocataires CAF touchant l'allocation logement	87,4%	83,6%
Part des bas revenus parmi les allocataires	61,6%	33,1%
Part des familles monoparentales	24%	11,7%
Familles nombreuses (3 enfants et plus parmi les allocataires qui ont des enfants	32,10%	23,6%

Source : Insee 2013

formation	quartier	commune
Part des non diplômés chez les hommes âgés de 15 ans et +	32,8%	13,8 %
Part des non diplômés chez les femmes	35,5%	14,8%

Source CGET 2011

emploi	quartier	commune	Agglomération
Taux de chômage homme	28,9%	16,7%	13,1%
Taux de chômage femme	24,5%	15,3%	12,4%

Source : GGET 2010

Logement	quartier	commune
% des résidences principales occupées par des locataires	86,1% **dont 92,2 % en HLM**	68,5%
% des résidences principales occupées par propriétaires	12,9%	29,4%

santé	quartier	commune
CMUC hommes	40,5%	19,6 %
CMUC femmes	43,5%	19,1%

FICHE D'IDENTITE DU QUARTIER DE BEAULIEU (IRIS BEAULIEU ET TEMPLIERS)

Quartier politique de la ville	1 499 habitants	commune
Population totale Iris Beaulieu et Templiers	4 097	87906
Nombre d'hommes	1 784 (43,5%)	40 318 (45,9%)
Nombre de femmes	2 313 (56,5%)	47 588 (54,1%)
% des étrangers	9%	7,7%
% des immigrés	10%	9,2%

Age de la population du quartier par rapport à celle de la commune *Source : Données Insee 2011*

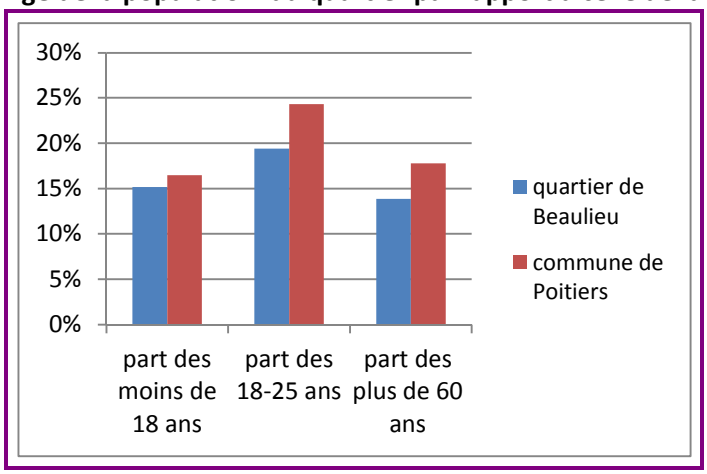

Caractéristiques des allocataires CAF	quartier	commune
Part allocataires touchant le RSA	28,9%	19,2%
Part d'allocataires CAF touchant l'allocation logement	85,2%%	83,6%
Part des bas revenus parmi les allocataires	43,7%	31,1%
Part des familles monoparentales	14,2%	11,7 %
Familles nombreuses (3 enfants et plus parmi les allocataires qui ont des enfants	16,9%	23,6%

Source insee2013

formation	quartier	commune
Part des non diplômés chez les hommes âgés de 15 ans et plus	13,4%	13,8 %
Part des non diplômés chez les femmes	11,7%	14,8%

Source CGET 2011

emploi	quartier	commune	Agglomération
Taux de chômage des hommes	21,6%	16,7%	13,1%
Taux de chômage des femmes	18,5%	15,3%	12,4%

Source : GGET 2010

Logement	quartier	commune
% des résidences principales occupées par des locataires	83,5% **dont 82,2 %en HLM**	68,5%
% des résidences principales occupées par propriétaires	15,4%	29,4%

santé	quartier	commune
CMUC hommes	20,5%	19,6%
CMUC femmes	22,6%	19,1%

CMUC : couverture maladie universelle complémentaire

FICHE D'IDENTITE DU QUARTIER BEL AIR (IRIS DE BEL AIR)

Quartier politique de la ville	1009 habitants	commune
Population totale Iris Bel Air	1682	87906
Nombre d'hommes	688 (40,9%)	
Nombre de femmes	994 (59,1%)	
% des étrangers	13,9%	7,7%
% des immigrés	14,3%	9,2%

Age de la population du quartier par rapport à celle de la commune *Source : Données Insee 2011*

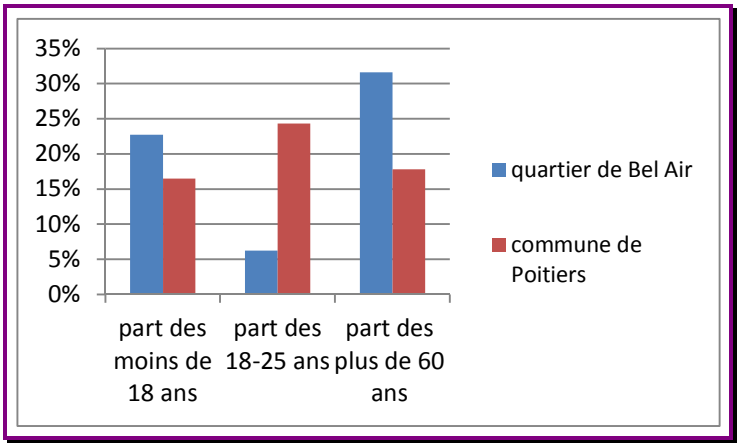

Plus de 3 habitants sur 10 ont plus de 60 ans

Caractéristiques des allocataires CAF	quartier	commune
Part allocataires touchant le RSA	37,7%	19,2%
Part d'allocataires CAF touchant l'allocation logement	85,4%%	83,6%
Part des bas revenus parmi les allocataires	49,9%	33,1%
Part des familles monoparentales	24,5%	11,7%
Familles nombreuses (3 enfants et plus parmi les allocataires qui ont des enfants	24,5%	23,6%

Source : Insee 2013

emploi	quartier	commune	Agglomération
Taux de chômage des hommes	13,90 %	16,7%	13,1%
Taux de chômage des femmes	19%	15,3%	12,4%

Source : GGET 2010

formation	quartier	commune
Part des non diplômés chez les hommes âgés de 15 ans et plus	24,1%	13,8 %
Part des non diplômés chez les femmes de 15 ans et plus	30%	14,8%

Source CGET 2011

Logement	quartier	commune
% des résidences principales occupées par des locataires	74,2% **dont 82,4 % en HLM**	68,5%
% des résidences principales occupées par propriétaires	24,8%	29,4%

santé	quartier	commune
CMUC hommes	26,4%	19,6%
CMUC femmes	29,1%	19,1%

CMUC : couverture maladie universelle complémentaire

FICHE D'IDENTITE DU QUARTIER DES COURONNERIES (IRIS PROVENCE, EUROPE, NIMEGUE, ALIENOR D'AQUITAINE)

Quartier politique de la ville	6 972 habitants	commune
Population totale Iris Provence, Europe, Nimègue, Aliénor d'aquitaine	8 293	87906
Nombre d'hommes	3 383 (40,86%)	40 318 (45,9%)
Nombre de femmes	4 910 (59,23%)	47 588 (54,1%)
% des étrangers	13,6%	7,7%
% des immigrés	15,8%	9,2%

Age de la population du quartier par rapport à celle de la commune *Source : Insee 2011*

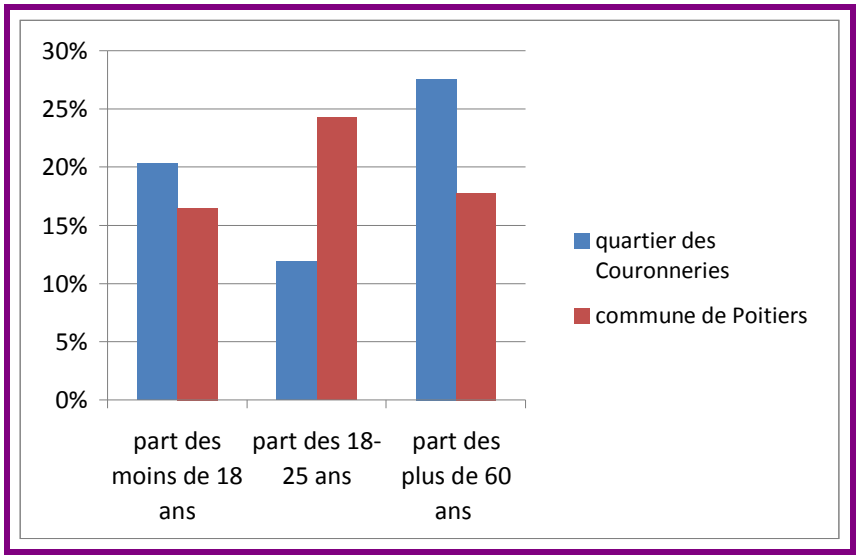

Caractéristiques des allocataires CAF	quartier	commune
Part allocataires touchant le RSA	36,9%	19,2%
Part d'allocataires CAF touchant l'allocation logement	86,8%	83,6%
Part des bas revenus parmi les allocataires	55,5%	33,1%
Part des familles monoparentales	35%	11,7%
Familles nombreuses (3 enfants et plus parmi les allocataires qui ont des enfants	26,8%	23,6%

Source : Insee 2013

formation	quartier	commune
Part des non diplômés chez les hommes âgés de 15 ans et +	24,8%	13,8 %
Part des non diplômés chez les femmes	26,4%	14,8%

Source : CGET 2011

emploi	quartier	commune	Agglomération
Taux de chômage homme	28,6%	16,7%	13,1%
Taux de chômage femme	24,8%	15,3%	12,4%

Source : GGET 2010

Logement	quartier	commune
% des résidences principales occupées par des locataires	74,2% **dont 82,4 %en HLM**	68,5%
% des résidences principales occupées par propriétaires	24,8%	29,4%

Source : INSEE 2011

santé	quartier	commune
CMUC hommes	32,3 %	19,6%
CMUC femmes	30,3%	19,1%

FICHE D'IDENTITE DU QUARTIER DE St ELOI (IRIS DE SAINT ELOI MANDELA)

Quartier politique de la ville	1 396 habitants	Commune de Poitiers
Population totale Iris Saint Eloi Mandela	3 744 habitants	87906
Nombre d'hommes	1 669 (44,6%)	40 318 (45,9%)
Nombre de femmes	2 074 (55,4%)	47 588 (54,1%)
% des étrangers	6,4%	7,7%
% des immigrés	8 ,4%	9,2%

Age de la population du quartier par rapport à celle de la commune *Source : Données Insee 2011*

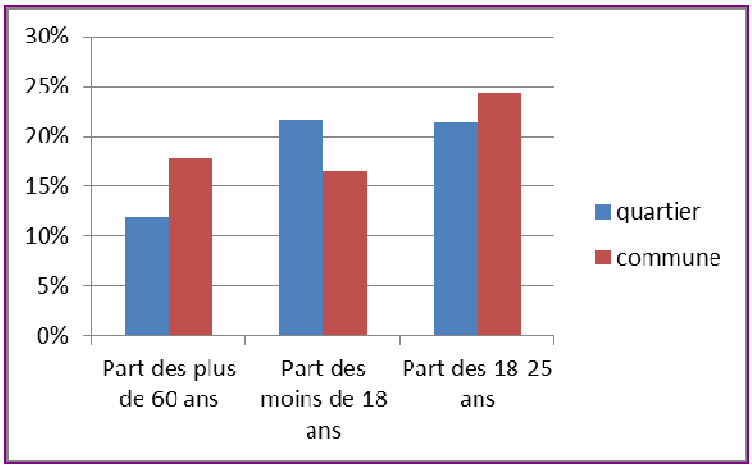

Caractéristiques des allocataires CAF	quartier	commune
Part allocataires touchant le RSA	26,2%	19,2%
Part d'allocataires CAF touchant l'allocation logement	87,8%	83,6%
Part des bas revenus parmi les allocataires	41%	23,6%
Part des familles monoparentales	16,3%	11,7%
Familles nombreuses (3 enfants et plus parmi les allocataires qui ont des enfants	20,9%	23,6%

Source : Insee 2013

formation	quartier	commune
Part des non diplômés chez les hommes de 15 ans et +	18,8%	13,8 %
Part des non diplômés chez les femmes de 15 ans et plus	14,8%	14,8%

Source CGET 2011

emploi	quartier	commune	Agglomération
Taux de chômage des hommes	18,8%	16,7%	13,1%
Taux de chômage des femmes	13,4%	15,3%	12,4%

Source : GGET 2010

Logement	quartier	commune
% des résidences principales occupées par des locataires	77,7% **dont 61,4 % en HLM**	68,5%
% des résidences principales occupées par propriétaires	21,8%	29,4%

santé	quartier	commune
CMUC hommes	24,2 %	19,6%
CMUC femmes	26,4%	19,1%

ANNEXE 5

LA DENSITE DES MEDECINS A POITIERS

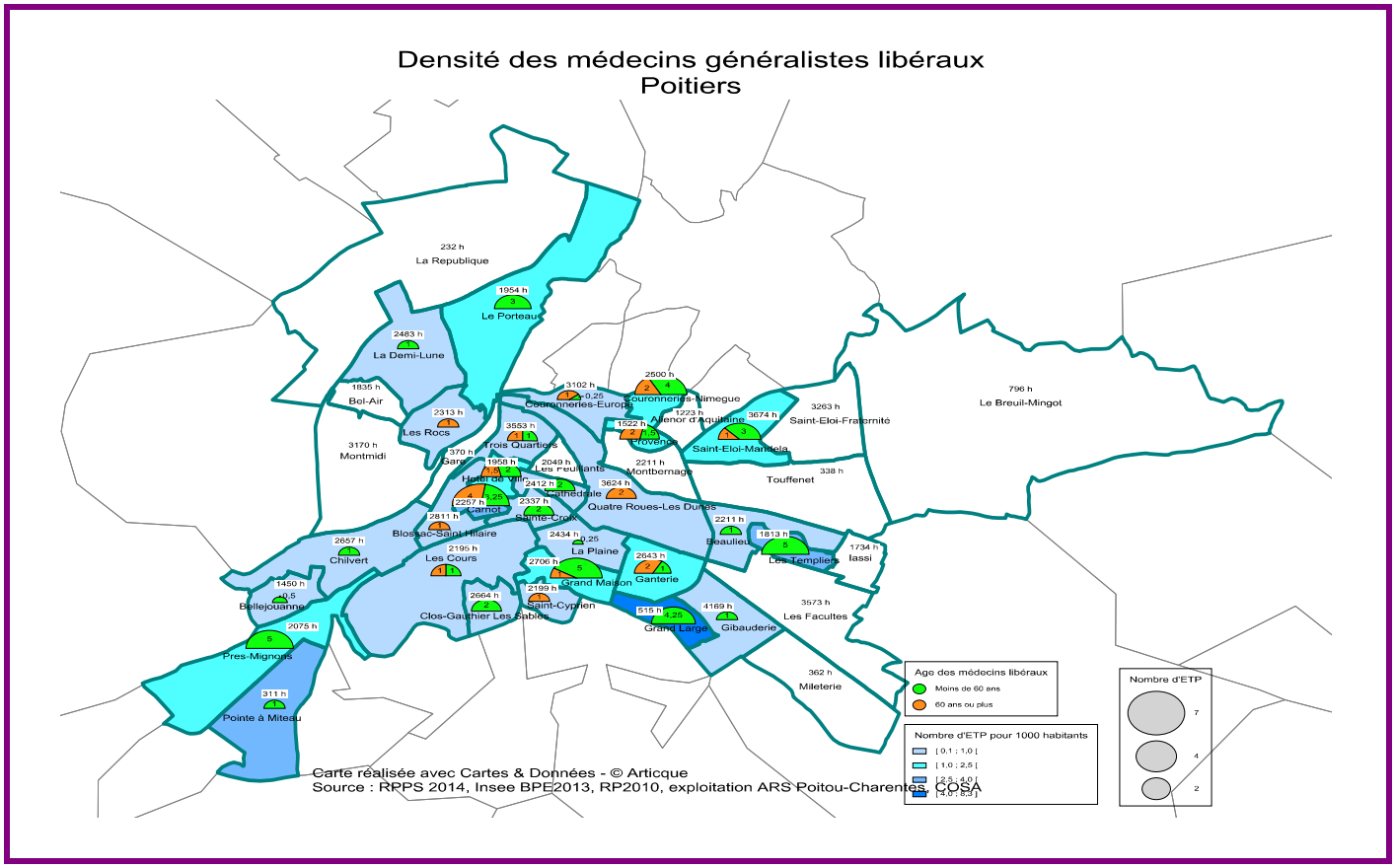

ACTIVITE MOYENNE DES CABINETS MASSEURS-KINESITHERAPAUTES

Activité moyenne des cabinets de masseurs-kinésithérapeutes à l'échelle régionale, départementale, de la commune de Poitiers et de ses IRIS

Code dép. et région	Libellé territoire	IRIS	CODE_IRIS	Total Actes	Nb cabinets	Activité moyenne par cabinet
54	**Poitou-Charentes**			5 115 734	1 285	3 981
86	**Vienne**			1 025 422	254	4 037
86	**POITIERS**			211 034	59	3 577
86	**POITIERS**	BEAULIEU	501	25 247	8	3 156
86	**POITIERS**	CARNOT	106	13 402	4	3 351
86	**POITIERS**	CHILVERT	201	NC	NC	NC
86	**POITIERS**	CLOS-GAUTHIER LES SABLES	302	10 287	4	2 572
86	**POITIERS**	GIBAUDERIE	402	16 138	4	4 035
86	**POITIERS**	GRAND LARGE	401	19 641	5	3 928
86	**POITIERS**	GRAND MAISON	304	13 483	4	3 371
86	**POITIERS**	LA DEMI-LUNE	1001	NC	NC	NC
86	**POITIERS**	LA PLAINE	701	NC	NC	NC
86	**POITIERS**	LES COURS	301	NC	NC	NC
86	**POITIERS**	LES FACULTES	404	11 696	4	2 924
86	**POITIERS**	LES ROCS	902	NC	NC	NC
86	**POITIERS**	PRES-MIGNONS	203	26 980	6	4 497
86	**POITIERS**	PROVENCE	801	17 642	4	4 411
86	**POITIERS**	SAINT-ELOI-FRATERNIT?	605	NC	NC	NC
86	**POITIERS**	SAINTE-CROIX	105	15 128	4	3 782
86	**POITIERS**	TROIS QUARTIERS	101	NC	NC	NC

Code actes	Description
Total Actes	Somme des actes en AMK, AMC et AMS
Actes en AMK	Actes pratiqués par le masseur-kinésithérapeute au cabinet ou au domicile du malade, à l'exception des actes effectués dans un cabinet installé au sein d'un établissement d'hospitalisation privé au profit d'un malade hospitalisé.
Actes AMC	Actes pratiqués par le masseur-kinésithérapeute dans une structure de soins ou un établissement, y compris lorsque le malade y a élu domicile, autres que ceux qui donnent lieu à application de la lettre-clé AMK
AMS	ACTES DE KINESITHERAPIE OSTEO-ARTICULAIRE Actes de rééducation des affections orthopédiques et rhumatologiques effectuées par le masseur-kinésithérapeute

Source : SNIIR-AM, exploitation ARS Poitou-Charentes

ANNEXE 6 : LE TRACE DU BUS A HAUT NIVEAU DE SERVICES

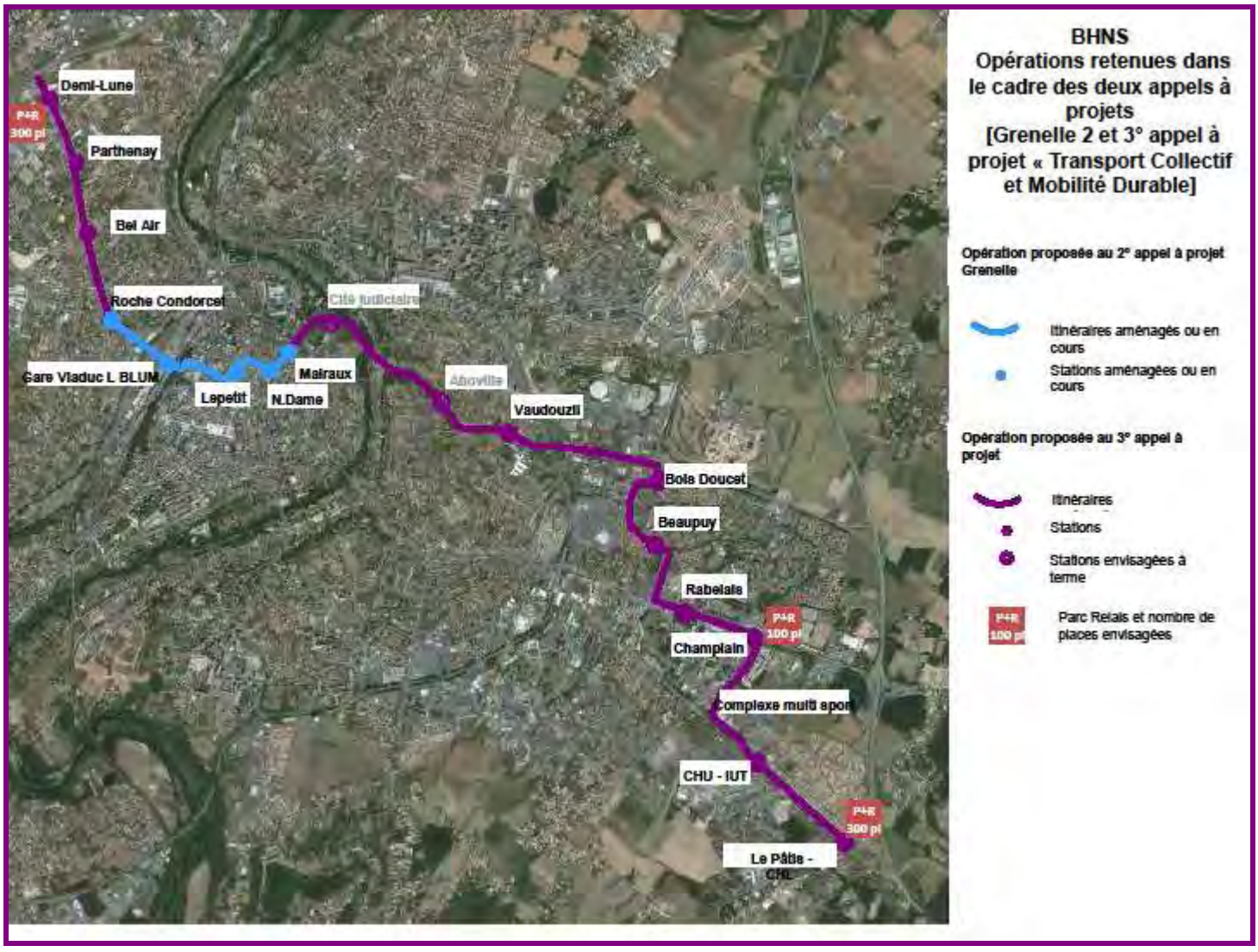

ANNEXE 7 : LES ENGAGEMENTS DES SERVICES DE L'ETAT

la DIRECCTE (exercice 2015)

Elle mobilisera à cet effet ses crédits de droit commun.

Concernant l'accès et le retour à l'emploi, l'arrêté préfectoral a défini des taux de prise en charge de l'aide à l'insertion professionnelle favorisant l'accès des habitants des QPV aux contrats aidés. Par ailleurs, des objectifs ont été fixés aux prescripteurs afin de privilégier l'accès aux contrats aidés, du secteur marchand notamment, aux habitants des Quartiers prioritaires de la politique de la ville : CUI-CIE, CIE Starter et EAV.

Le CUI-CIE s'adresse aux entreprises du secteur marchand

- **Objectifs de prescription pour le 1er semestre** : 282 CUI-CAE pour la Vienne (1 291 754 €) ;

- **Objectifs de prescription QPV :** 4,96% soit 14 CUI-CIE **au niveau départemental** ;

- **Moyens financiers :** 83 910 € (4,96% de l'enveloppe du 1er semestre)* ; Taux de prise en charge fixé par l'arrêté préfectoral du 11 février 2015 : 35% pour les DE inscrits à Pôle Emploi 12 mois/ 18 derniers mois et résidant en QPV.

Le contrat Starter est un CUI-CIE qui s'adresse aux jeunes de moins de 30 ans en difficulté d'insertion, spécialement ceux qui résident dans les QPV (Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville).

Pour ce public l'aide versée à l'employeur (secteur marchand et GEIQ) est de 45%.

Le CUI-CAE s'adresse au secteur non marchand.

- Objectifs de prescription **pour le 1er semestre** : 784 CUI-CAE pour la Vienne (4 610 757 €) ;

- Objectifs de prescription QPV: 5,35% (soit 42 CUI-CAE) **au niveau départemental** ;

- Moyens financiers : 246 675 € (5,35% de l'enveloppe du 1er semestre) ; *

- Taux de prise en charge fixé par l'arrêté préfectoral du 11 février 2015 : 70% pour les DE inscrits à Pôle Emploi 12 mois/ 18 derniers mois et résidant en QPV.

**Il s'agit d'un montant indicatif, le taux de l'aide financière de l'Etat, définie par Arrêté préfectoral, prend en compte la situation du bénéficiaire avant l'embauche en CUI-CAE (entre 90 et 60%) ou CUI-CIE (entre 40 et 25%).*

Le contrat « Emploi d'avenir » s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans (ou 29 ans pour les jeunes reconnus TH) qui sont sans emploi, non qualifiés ou peu qualifiés et qui connaissent des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

- Objectifs de prescription pour le 1er semestre : 282 prescriptions (dont 163 initiales) pour la Vienne (5 948 259 €) ;

- Objectifs de prescriptions QPV : 6%, soit 17 prescriptions (8 à Châtellerault et 9 à Poitiers).

Moyens financiers : 356 895 € (6% de l'enveloppe du 1er semestre) **

*** Il s'agit d'un montant indicatif, le taux de prise en charge par l'Etat étant de 35% pour les EAV du secteur marchand et de 75% pour les EAV du secteur non marchand.*

La DIRECCTE soutient également l'offre d'insertion présente dans les QPV à travers les Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE).

Trois SIAE sont conventionnées sur le territoire de Grand Poitiers : 2 ACI et 1 AI.

- L'aide au poste versée par l'Etat à ces 3 structures représente un montant de 515 773 € pour 79,27 EQTP.

La part QPV/personnes en insertion était de 39% dans les ACI et 31% dans les AI d'après les données IRIS pour l'année 2013 (chiffres pour le département de la Vienne).

- Une subvention de l'Etat soutient chaque année (FDI) le programme de formations mutualisées destinées aux salariés en insertion. Ainsi le CAPEE bénéficie d'une subvention de 30 500 € pour le 1er semestre 2015 au titre de l'ingénierie et des actions de formation pour les salariés de toutes les SIAE du territoire de Grand Poitiers.

La DIRECCTE-Ut s'engage à cofinancer, à hauteur de 10 000 €, l'action innovante « Parcours vers l'emploi » proposée par la DT Pôle Emploi en collaboration avec Indigo Formation au bénéfice de demandeurs d'emploi résidant en QPV sur Grand Poitiers.

Concernant plus spécifiquement l'insertion socioprofessionnelle des jeunes, la MLIP bénéficie de moyens financiers au travers de conventions avec la DIRECCTE :

- 19 357 € sont dédiés en 2015 pour des actions à mener en direction des jeunes résidant en QPV

- La MLIP percevra également des crédits d'accompagnement pour assurer le suivi des jeunes en EAV issus des QPV, soit 9 827 € pour un objectif de prescription de 9 EAV minimum
- La MLIP dispose de moyens d'intervention pour sécuriser les parcours des jeunes au travers du FIPJ qui seront mobilisés en tant que de besoin pour les jeunes issus des QPV.

La **MLIP** a répondu à l'appel à projets de la DIRECCTE au titre du FSE diffusé auprès des missions locales de la région Poitou-Charentes. Cet AAP vise l'accompagnement des jeunes de moins de 25 ans vers et dans l'emploi en leur proposant une solution d'emploi, de stage ou d'apprentissage. Cette action ciblera notamment les jeunes résidant dans les QPV.

L'association « Nos Quartiers ont des Talents » s'engage à mettre en œuvre des actions visant le reclassement professionnel de jeunes diplômés demandeurs d'emploi en région Poitou-Charentes, via un dispositif adapté. Cet accompagnement s'adresse aux jeunes diplômés d'un niveau supérieur ou égal à bac +3, de 18 à 30 ans habitant la région Poitou-Charentes. Les jeunes sont issus de milieux défavorisés ou résidant dans des quartiers prioritaires ou zone rurale (ZRR) en recherche d'un emploi en lien avec leur qualification.
La convention actuelle arrivant à échéance, la DIRECCTE entamera prochainement la négociation avec NQT pour la reconduction de cette action. La répartition et les objectifs seront fixés en concertation avec les unités territoriales et les partenaires du SPE.
Pour information : la participation financière de l'Etat était de 50 000 € pour la première action.

Concernant le soutien au développement économique, la DIRECCTE finance le dispositif NACRE dont l'objet est d'accompagner des créateurs/repreneurs d'entreprises via des opérateurs conventionnés. Cet accompagnement est financé par à hauteur de 16 570 € pour le département de la Vienne.

Opérateurs conventionnés dans la Vienne : ADIE Poitou-Charentes, Boutique de Gestion Poitou-Charentes, Gescop, CMA86, Duo Solutions 86, IPCA, Vienne Initiatives, IFCG, CIR.

Les priorités fixées pour 2015 visent:

- Un recentrage du dispositif en faveur des publics les plus fragiles (DELD, bénéficiaires de minima sociaux, personnes peu ou pas qualifiées ;
- Un effort particulier en faveur des porteurs de projets résidant dans les QPV (objectif national : 11%) et favoriser la bonne articulation avec les dispositifs d'émergence tels que Cité lab.

Concernant le volet « Insertion professionnelle » au niveau des QPV

Les Trois Cités

- Un ACI : Pourquoi Pas La Ruche
- Conventionnement : 15,09 ETP, financement Etat de 227 022,42 €

Couronneries –Saint Eloi

- Une AI : SATE 86 (conventionnement pour 49,78 ETP, financement de l'Etat :65 211,80 €)
- Un ACI : L'EVEIL (conventionnement pour 14,4 ETP, financement Etat de 223 538,70 €)

Bel Air

- La DIRECCTE –UT86 a passé une convention avec le CSC Bel Air pour soutenir le démarrage de l'Espace Projet.

  Objet : accès des habitants du quartier à l'utilisation de l'outil informatique pour leur permettre de gagner en autonomie dans leurs démarches administratives et plus particulièrement dans leur recherche d'emploi
  Durée de l'action : huit mois (novembre 2014/juin 2015).
  La participation financière de l'Etat s'élève à 7 700 euros (soit 5 775 € sur l'année 2015).

Des SIAE sont implantées à proximité des QPV :

- **Beaulieu** : 2 EI Tremplin Bâtiment et Tremplin Restauration (L'Entracte), soit 26 ETP et une subvention de 262 080 €

- **Bellejouanne** : un ACI, INSERSUD, soit 39,09 ETP et une subvention de l'Etat de 622 618 €.

l'ARS (exercice 2015)

Pour la réalisation des objectifs stratégiques du contrat de ville 2015-2020 de Grand Poitiers, l'ARS Poitou-Charentes entend mobiliser l'ensemble des dispositifs de droit commun adaptés aux orientations du contrat de ville en matière de santé actées dans le contrat cadre et déclinées opérationnellement dans le contrat de ville : en particulier de contribuer à la définition et à la mise en œuvre des objectifs du contrat local de santé au plus près des habitants des territoires prioritaires, à soutenir l'atelier santé ville et à impulser la territorialisation du plan quinquennal de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale dans ses volets accès aux soins et accès aux droits, en lien avec les services de protection sociale notamment.

A cette fin, les moyens d'intervention de l'Agence s'inscriront plus spécifiquement :

1. **dans le cadre des procédures d'appels à projets annuels des plateformes et programmes de prévention :**

- **Plateforme Nutrition, maladies chroniques, obésité, activité physique :**

Budget régional prévisionnel 800 000€ pour trois ans couvrant la période 2014-2016.

Publics cibles :
Les publics en situation de précarité : les jeunes en difficulté et sortis du système scolaire, les jeunes sous protection judiciaire, les jeunes et adultes en insertion sociale et/ou professionnelle, les familles mono parentales, les personnes en errance, les grands marginaux, les gens du voyage, les migrants, les personnes sous main de justice, les personnes ayant recours à l'aide alimentaire, les travailleurs pauvres.
Les personnes relais, les acteurs de première ligne en contact avec les personnes en situation de précarité : professionnels des champs sanitaires, sociaux et de l'insertion, bénévoles.

Territoires prioritaires :
En Vienne :
- CLS/ASV de Poitiers
- CLS/ASV de Châtellerault
- Pays Montmorillonnais
- Pays Loudunais

- **Programme d'Accès aux droits, à la prévention et aux soins en direction des publics précaires (PRAPS) :**

Montant de l'engagement financier 2015 du PRAPS pour l'ensemble des actions régionales : 236 800€

Publics cibles :

Les publics en situation de précarité : les jeunes en difficulté et particulièrement ceux sortis du système scolaire, les jeunes sous protection judiciaire, les adultes en insertion sociale et/ou professionnelle, les travailleurs pauvres, les familles monoparentales, les grands marginaux, les gens du voyage, les migrants, les personnes sous main de justice.

Territoires prioritaires :

Les quartiers prioritaires de mise en oeuvre des Contrats Ville et les démarches Ateliers Santé Ville (ASV).
Les territoires faisant l'objet de Contrats Locaux de Santé (CLS) développant des projets de promotion/prévention et d'accès aux soins en direction des publics précaires ou développant une approche spécifique de lutte contre les ISS.
Les territoires qui présentent des indicateurs socio-sanitaires défavorables

- **Plateforme Santé mentale-prévention du suicide et addictions :**

Budget prévisionnel régional : 1 120 000€ pour trois ans couvrant la période 2014-2016

- **Plateforme prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées :**

Budget prévisionnel régional: 520 000€ pour trois ans couvrant la période 2014-2016.

2. **dans le cadre des conventions d'objectifs et de moyens conclues avec les opérateurs régionaux en matière de prévention, notamment :**

- **Association AIDES : actions de prévention et de réduction des risques :**

Montant de l'engagement financier 2014 du COM de l'association AIDES pour l'ensemble de ses actions régionales : 182 640€.

- **Association ANPAA Poitou-Charentes : actions de prévention des conduites addictives, prévenir les risques de la consommation d'alcool, éviter l'usage à .risque de consommation de produits psychotropes, prévenir l'usage à risque de produits psycho-actifs.**

Montant de l'engagement financier 2014 du COM de l'association ANPAA PCH pour l'ensemble de ses actions régionales : 190 000€.

3. **à travers la pérennisation et le développement des nouveaux modes de rémunérations des professionnels de santé exerçant en équipe pluridisciplinaire tel que défini dans l'arrêté du 23 février 2015 portant approbation arbitral applicable aux structures de santé pluri-professionnelles de proximité.**

Identification des moyens dédiés aux actions sur les quartiers prioritaires :

L'ARS Poitou-Charentes entend également renforcer son engagement sur les quartiers prioritaires dans le but de réduire des inégalités d'accès aux soins et à la santé poursuivi par les contrats locaux de santé.

La première étape de cette démarche, outre l'identification des quartiers « ville » comme territoires prioritaires d'intervention, en cohérence avec les diagnostics territoriaux, suppose une meilleure identification des moyens engagés au bénéfice des publics habitants dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

La DDCS (exercice 2015)

Mobilisation du droit commun sur les dispositifs jeunesse, sport, vie associative

Dispositifs	Dotation des crédits	QPV Agglo Poitiers	QPV Agglo Châtellerault	Total QPV	Part des QPV sur la dotation	Avis / Observation
PEL	**62 800**	**7 200**	**3 000**	**10 200**	**16,2%**	
FDVA	**20 395**			**7 865**	**38,6%**	
MILDECA	**72 110**	**0**	**4 000**	**4 000**	**5,5%**	
FONJEP	**150 444**	**39 404**	**21 492**	**60 896**	**40,5%**	
SERVICE CIVIQUE: en nombre de mois	**654**	**81 mois**	**87 mois**	**168**	**26%**	**Il s'agit du nombre de mois de mission de service civique mise en œuvre au bénéfice des quartiers et non du nombre de jeunes issus des quartiers**
CNDS	**445 118**	**67 300**	**19 050**	**86 350**	**19%**	
	751 521			**169 479**	**23%**	

Engagement de l'Etat sur la mobilisation du droit commun des dispositifs jeunesse, sports et vie associative en faveur des QPV		Montant prévisionnel des engagements 2015	**Indicateurs d'évaluation**	**Mode de renseignement**
Projets éligibles aux interventions du CNDS (équipement et développement de la pratique sportive)	Prioriser les projets éligibles aux QPV Renforcer l'accessibilité aux activités sportives en s'appuyant sur un partenariat entre le mouvement sportif et les maisons de quartier	Instruction des dossiers 2015 en cours, pour mémoire 67 300 € mobilisés en 2014 sur les QPV de Grand Poitiers	Nb de licenciés sportifs résidant dans les ZUS/QPV Nb de licenciées sportives femmes résidant dans les ZUS/QPV Part des crédits du CNDS affectés dans les ZUS/QPV	National (DS-CNDS)
Politiques en faveur de la jeunesse et de l'engagement des jeunes	Cibler un minimum de 15% des crédits au profit des structures présentes dans les QPV ou des actions au bénéfice des QPV Augmenter le nombre de jeunes des quartiers effectuant une mobilité internationale Appui dans le cadre de l'élaboration et de la mise en oeuvre des PEDT-PEL Contribution au développement de la qualité des actions éducative, sportive et culturelle, de loisirs notamment en accompagnant l'animation de rue	Instruction des PEL 2015 en cours, pour mémoire, 7200€ mobilisés sur le territoire de Grand Poitiers en 2014	Part des crédits BOP 163 affectés dans les ZUS/QPV	DRJSCS
Missions de service civique	Progression de la part des jeunes des quartiers bénéficiaires du service civique. Minimum 25% de jeunes issus des quartiers	65 450 € (77 jeunes issus des QPV Grand Poitiers valorisés à hauteur de 850€	Part des jeunes résidant dans les ZUS/QPV en service	
Soutien des acteurs associatifs	Privilégier les conventions pluriannuelles d'objectifs Prioriser les associations issues des quartiers pour le FDVA, MILDECA, FONJEP	39 404 € au titre du FONJEP. Les dossiers de crédits FDVA et MILDECA 2015 sont en cours d'instruction	Part des crédits FDVA, FONJEP et MILDECA affectés dans les ZUS/QPV	DRJSCS et Préfecture (MILDECA)
Soutien à la parentalité	Contribuer à la priorisation des projets d'accompagnement des parents au bénéfice des quartiers dans le comité départemental de soutien à la parentalité			

ASC Agence de Service Civique
CNDS : Centre National pour le Développement du Sport
DRJSCS : Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
DS : Direction des Sports
FDVA : Fonds de développement de la Vie Associative
FONJEP : Fonds de Coopération pour la Jeunesse et l'Education Populaire
MILDECA : Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et les Conduites Addictives

La DDT (2015/2020)

ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine)

PNRU (convention en cours)	Clôture convention n°107	**0,2 M€**
NPNRU (convention à venir)	Projet d'intérêt national les Couronneries	**25 M€ estimés**
	Projet d'intérêt régional Trois Cités/Piquetterie, si retenu	**7 M€ estimés**
	Projet d'intérêt régional Beaulieu si retenu	**3 M€**
ANAH		**0,5 M€ + FART : 0,2 M€**

PNRU : Programme National de Rénovation Urbaine
NPNRU : Nouveau Programme de Renouvellement Urbain
ANAH : Agence Nationale de l'Habitat

L'EDUCATION NATIONALE

Identification de l'effort de l'Education Nationale pour les établissements des quartiers politique de la ville dans le cadre du droit commun				
DSDEN Vienne				
Rentrée 2015		REP+	REP	Hors EP
actions EN				
éducation prioritaire	Projet de réseau	X		
	Accompagnement des équipes	X		
	Dispositif Parents	X		
	Coordination éducation prioritaire	X		
	Médico social (infirmier - AS)	X		
Ecole maternelle				
éducation prioritaire	Accueil -3 ans	Comptés dans les effectifs		En fonction des capacités d'accueil
	Taux d'encadrement	Allocation progressive de moyens		
	Régime indemnitaire	X		
	Décharge d'enseignement	18 ½ journées		
	Formation supplémentaire	X		
	Décharge de direction	En fonction du nombre de classes		
Ecole élémentaire				
éducation prioritaire	"Plus de maîtres que de classes"	X		Si besoin
	Taux d'encadrement	Allocation progressive de moyens		
	Régime indemnitaire	X		
	Décharge d'enseignement	18 ½ journées		
	Formation supplémentaire	X		
	"D'col" (soutien individuel CM2)	X		
	"Ouvrir l'école aux parents"	X		
	Stage remise à niveau (RAN)	X		
	Décharge de direction	En fonction du nombre de classes		
Collège				
éducation prioritaire	Taux d'encadrement	Allocation progressive de moyens		
	Régime indemnitaire	X		
	Décharge d'enseignement	Pondération 1.1		
	Coordination pédagogique	X		
	Formation supplémentaire	X		
	Accompagnement continu des élèves	X		
	"D'col" (soutien individuel 6ème)	X		
	Personnels vie scolaire (APS) ou (AE)	En fonction des besoins		
	Assistant pédagogique	X		
	Cordées de la réussite	X	X	
	"Ouvrir l'école aux parents"	X		
	Aide/remédiation aux devoirs – tous niveaux	X		
	Liaisons inter-degrés	X		
	Stage de remise à niveau (RAN)	X		

AUX TROIS CITES

	3 Cités									
	Jacques Brel Mat		Tony Laine Mat		Jacques Brel Elem		Tony Laine Elem		Collège Ronsard	
	2014-2015	Prévisions 2015-2016	2014-2015	Prévisions 2015-2016	2014-2015	Prévisions 2015-2016	2014-2015	Prévisions 2015-2016	2014-2015	Prévisions 2015-2016
actions EN										
plus de maîtres que de classes					en priorité pour cycle 2	en priorité pour cycle 2	en priorité pour cycle 2	en priorité pour cycle 2		
d'cole (soutiens individuels CM2)						X		X	X	
accompagnement éducatif (aide aux devoirs , ouverture culturelle)					X	X	X	X		
accompagnement éducatif (sport)					X	X	X	X		
aide à la direction					X					
décharge de direction	2j	2j	2j	2j	2j	2j	3j	3j		
coordination éducation prioritaire	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
classe UP 2A							X	X		
cours arabe							X	X		
cours turque										
Action prix littéraire Marque Ta Page	X	X	X	X	X	X	X	X		
Accueil -3 ans	X	X	X	X						
"Ouvrir l'école aux parents"									X	X
Classe-relais										
Cordées de la réussite									X	X
Aide/remédiation aux devoirs – tous niveaux									X	X
Stages de remise à niveau (RAN)							X			
Liaisons inter-degrés					X	X	X	X	X	X
actions ville										
accompagnement individualisé PRE	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
action passerelle										
coordination PRE	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
encadrement M2 renforcé										
TNI					X	X	X	X		
actions associatives										
CLAS					X	X	X	X	X	X
café familles	X	X	X	X	X	X	X	X		
accompagnement des familles et des enfants du voyage dans leur scolarité										
Concertation / situations individuelles										
commentaires										
Assiduité – scolarisation										

A LA BLAISERIE

	LA BLAISERIE			
	Mermoz Mat		Mermoz Elem	
	2014-2015	Prévisions 2015-2016	2014-2015	Prévisions 2015-2016
actions EN				
plus de maîtres que de classes				
d'cole (soutiens individuels CM2)				
accompagnement éducatif (aide aux devoirs , ouverture culturelle)			X	X
accompagnement éducatif (sport)			X	X
aide à la direction				
décharge de direction				
coordination éducation prioritaire				
classe UP 2A			X	X
cours arabe				
cours turque				
Action prix littéraire Marque Ta Page				
Accueil -3 ans	X	X		
"Ouvrir l'école aux parents"				
Classe-relais				
Cordées de la réussite				
Aide/remédiation aux devoirs – tous niveaux				
Stages de remise à niveau (RAN)				
Liaisons inter-degrés			X	X
actions ville				
accompagnement individualisé PRE	X	X	X	X
action passerelle				
coordination PRE	X	X	X	X
encadrement M2 renforcé				
TNI			X	X
actions associatives				
CLAS			X	X
café familles				
accompagnement des familles et des enfants du voyage dans leur scolarité				
Concertation / situations individuelles				
commentaires				
Assiduité – scolarisation				
Baisse progressive significative des effectifs				
restructuration de la carte scolaire				
intégration des voyageurs				

AUX COURONNERIES

	Couronneries											
	Perrault		Daudet Mat		Daudet Elem		Andersen Mat		Andersen Elem		Collège Jules Verne	
	2014-2015	Prévisions 2015 2016	2014-2015	Prévisions 2015 2016	2014-2015	Prévisions 2015 2016	2014-2015	Prévisions 2015 2016	2014-2015	Prévisions 2015 2016	2014-2015	Prévisions 2015 2016
actions EN												
plus de maîtres que de classes	X	X			X	X			X	X		
d'cole (soutiens individuels CM2)											X	
accompagnement éducatif (aide aux devoirs , ouverture culturelle)												
accompagnement éducatif (sport)												
aide à la direction												
décharge de direction	2,25j	2,25j	1,25j	1,25j	1j	1j	1j	1j	2,25j	2,25j		
coordination éducation prioritaire		X		X		X		X		X		X
classe UP 2A					X	X						
cours arabe									X			
cours turque									X			
Action prix littéraire Marque Ta Page												
Accueil -3 ans				X								
"Ouvrir l'école aux parents"												
Classe-relais												
Cordées de la réussite												
Aide/remédiation aux devoirs – tous niveaux												
Stages de remise à niveau (RAN)												
Liaisons inter-degrés	X	X			X	X			X	X	X	X
actions ville												
accompagnement individualisé PRE	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
action passerelle												
coordination PRE	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
encadrement M2 renforcé												
TNI	X	X			X	X			X	X		
actions associatives												
CLAS	X	X			X	X			X	X	X	X
café familles												
accompagnement des familles et des enfants du voyage dans leur scolarité												
Concertation / situations individuelles												
commentaires												
Assiduité – scolarisation												
Baisse progressive significative des effectifs												
restructuration de la carte scolaire												
intégration des voyageurs												

A SAINT ELOI

	Saint Eloi							
	Micromégas Mat		Micromégas Elem		Néruda Mat		Néruda Elem	
	2014-2015	Prévisions 2015-2016	2014-2015	Prévisions 2015-2016	2014-2015	Prévisions 2015-2016	2014-2015	Prévisions 2015-2016
actions EN								
plus de maîtres que de classes			X	X			X	X
d'cole (soutiens individuels CM2)								
accompagnement éducatif (aide aux devoirs , ouverture culturelle)								
accompagnement éducatif (sport)								
aide à la direction								
décharge de direction	2,25j	2,25j	2,25j	2,25j	1,25j	1,25j	1j	1j
coordination éducation prioritaire								
classe UP 2A								
cours arabe			X				X	
cours turque			X				X	
Action prix littéraire Marque Ta Page								
Accueil -3 ans								
"Ouvrir l'école aux parents"								
Classe-relais								
Cordées de la réussite								
Aide/remédiation aux devoirs – tous niveaux								
Stages de remise à niveau (RAN)								
Liaisons inter-degrés			X	X			X	X
actions ville								
accompagnement individualisé PRE	X	X	X	X	X	X	X	X
action passerelle								
coordination PRE	X	X	X	X	X	X	X	X
encadrement M2 renforcé								
TNI			X	X			X	X
actions associatives								
CLAS			X	X			X	X
café familles								
accompagnement des familles et des enfants du voyage dans leur scolarité								
Concertation / situations individuelles								
commentaires								
Assiduité – scolarisation								
Baisse progressive significative des effectifs								
restructuration de la carte scolaire								
intégration des voyageurs								

A BEAULIEU

	Beaulieu							
	La licorne		Bouloux		Brassens Mat		Brassens Elem	
	2014-2015	Prévisions 2015-2016	2014-2015	Prévisions 2015-2016	2014-2015	Prévisions 2015-2016	2014-2015	Prévisions 2015-2016
actions EN								
plus de maîtres que de classes			X	X			X	X
d'cole (soutiens individuels CM2)								
accompagnement éducatif (aide aux devoirs , ouverture culturelle)								
accompagnement éducatif (sport)								
aide à la direction								
décharge de direction	1j	1j	1j	1j	1j	1j	1j	1j
coordination éducation prioritaire								
classe UP 2A								
cours arabe								
cours turque								
Action prix littéraire Marque Ta Page								
Accueil -3 ans	X	X			X	X		
"Ouvrir l'école aux parents"								
Classe-relais								
Cordées de la réussite								
Aide/remédiation aux devoirs – tous niveaux								
Stages de remise à niveau (RAN)								
Liaisons inter-degrés			X	X			X	X
actions ville								
accompagnement individualisé PRE	X	X	X	X				
action passerelle								
coordination PRE	X	X	X	X				
encadrement M2 renforcé								
TNI			X	X			X	X
actions associatives								
CLAS			X	X			X	X
café familles								
accompagnement des familles et des enfants du voyage dans leur scolarité								
Concertation / situations individuelles								
commentaires								
Assiduité – scolarisation								
Baisse progressive significative des effectifs								
restructuration de la carte scolaire								
intégration des voyageurs					X		X	

A BELLEJOUANNE - Quartier de veille

	BELLEJOUANNE - QUARTIER DE VEILLE							
	Pagnol Mat		Pagnol Elem		Perrochon Mat		Perrochon Elem	
	2014-2015	Prévisions 2015-2016	2014-2015	Prévisions 2015-2016	2014-2015	Prévisions 2015-2016	2014-2015	Prévisions 2015-2016
actions EN								
plus de maîtres que de classes								
d'cole (soutiens individuels CM2)								
accompagnement éducatif (aide aux devoirs , ouverture culturelle)								
accompagnement éducatif (sport)			X	X				
aide à la direction								
décharge de direction								
coordination éducation prioritaire								
classe UP 2A								
cours arabe								
cours turque								
Action prix littéraire Marque Ta Page								
Accueil -3 ans	X	X						
"Ouvrir l'école aux parents"								
Classe-relais								
Cordées de la réussite								
Aide/remédiation aux devoirs – tous niveaux								
Stages de remise à niveau (RAN)								
Liaisons inter-degrés			X	X			X	X
actions ville								
accompagnement individualisé PRE								
action passerelle								
coordination PRE	X	X	X	X	X	X	X	X
encadrement M2 renforcé								
TNI			X	X			X	X
actions associatives								
CLAS			X	X			X	X
café familles								
accompagnement des familles et des enfants du voyage dans leur scolarité								
Concertation / situations individuelles								
commentaires								
Assiduité – scolarisation								
Baisse progressive significative des effectifs								
restructuration de la carte scolaire								
intégration des voyageurs								

ANNEXE 8

GOUVERNANCE DU CONTRAT DE VILLE

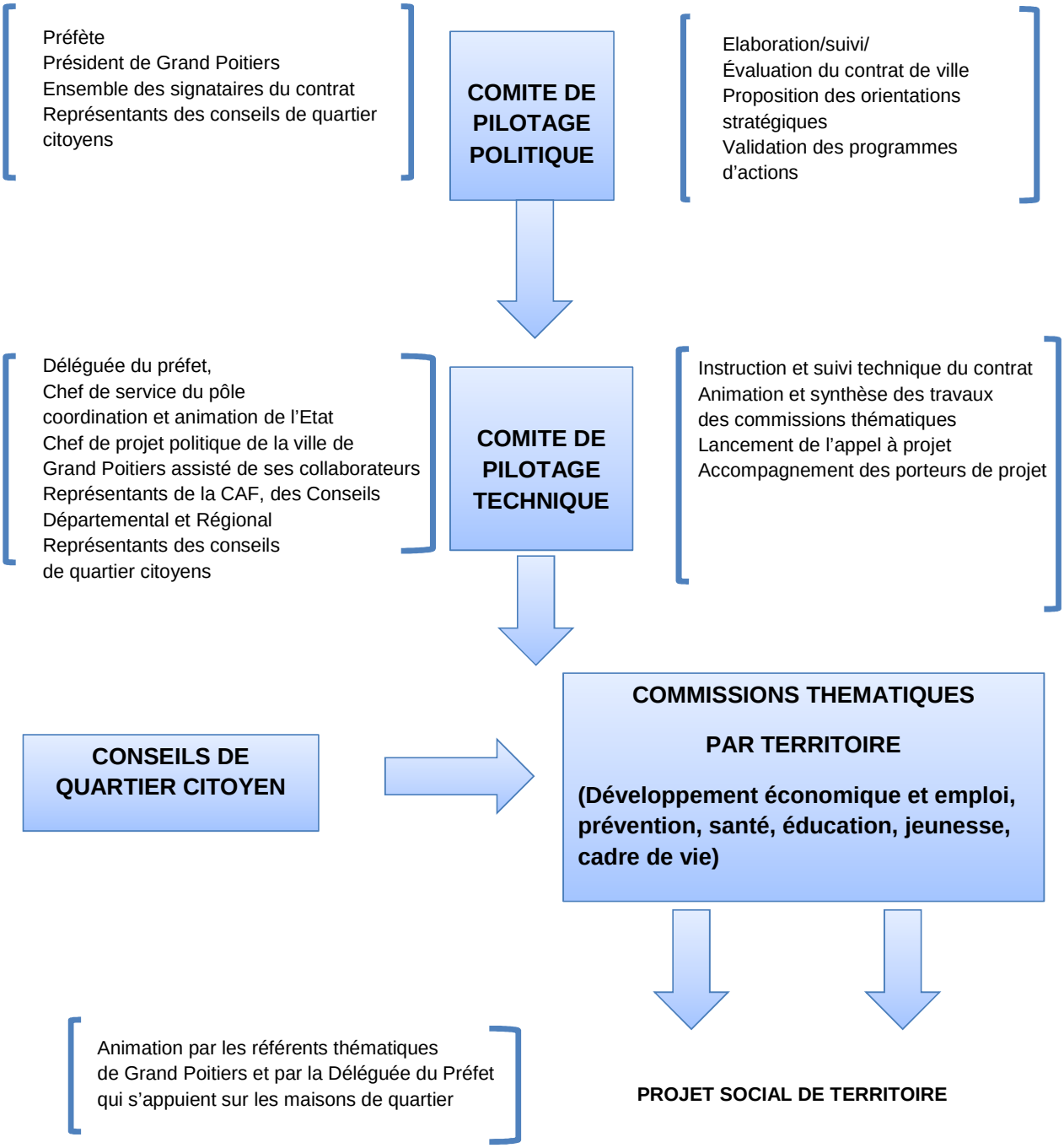

ANNEXE 9

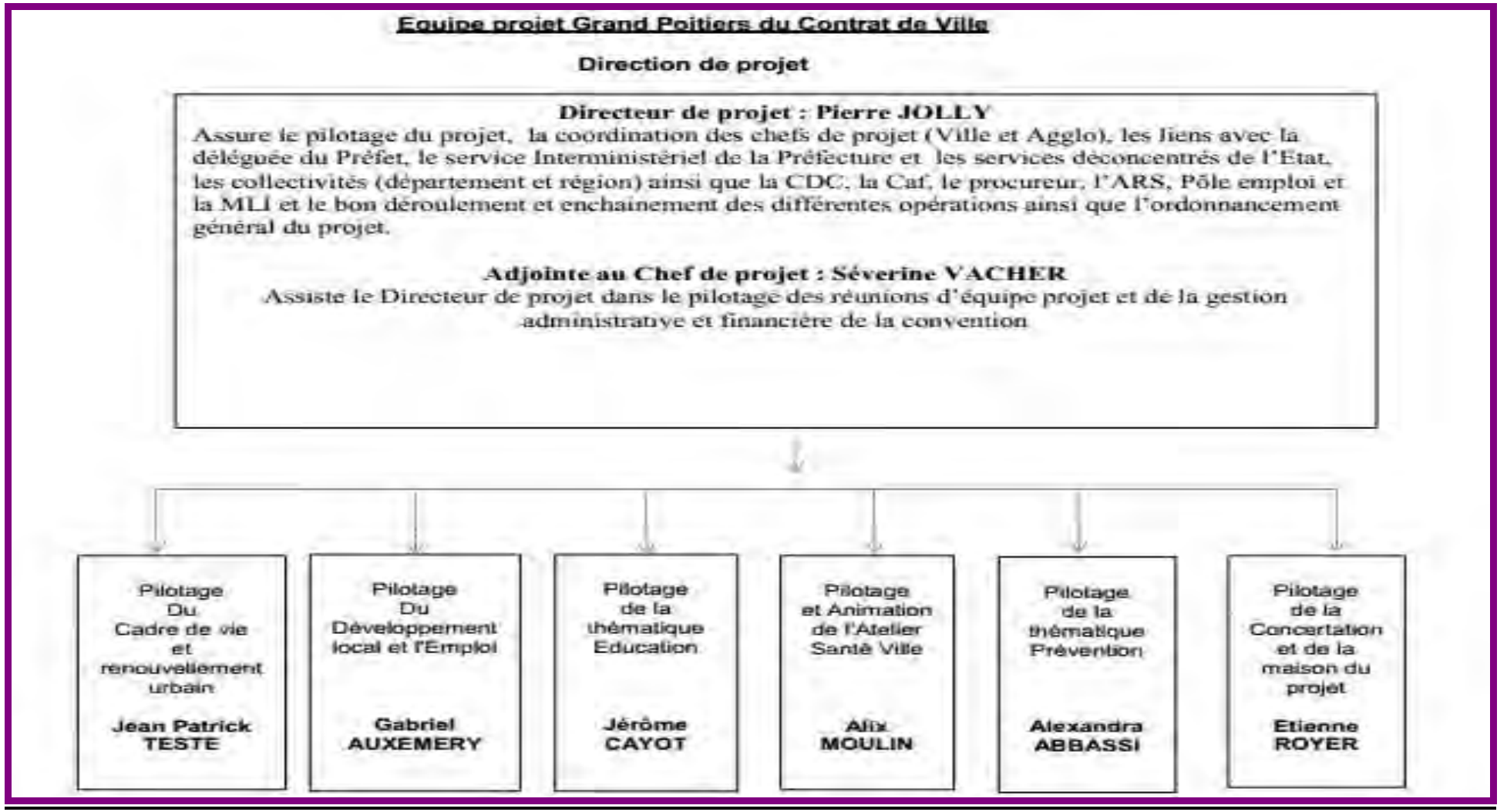
Equipe projet Grand Poitiers du Contrat de Ville
Direction de projet
Directeur de projet : Pierre JOLLY
Assure le pilotage du projet, la coordination des chefs de projet (Ville et Agglo), les liens avec la déléguée du Préfet, le service Interministériel de la Préfecture et les services déconcentrés de l'Etat, les collectivités (département et région) ainsi que la CDC, la Caf, le procureur, l'ARS, Pôle emploi et la MLI et le bon déroulement et enchainement des différentes opérations ainsi que l'ordonnancement général du projet.
Adjointe au Chef de projet : Séverine VACHER
Assiste le Directeur de projet dans le pilotage des réunions d'équipe projet et de la gestion administrative et financière de la convention
Pilotage Du Cadre de vie et renouvellement urbain
Jean Patrick TESTE
Pilotage Du Développement local et l'Emploi
Gabriel AUXEMERY
Pilotage de la thématique Education
Jérôme CAYOT
Pilotage et Animation de l'Atelier Santé Ville
Alix MOULIN
Pilotage de la thématique Prévention
Alexandra ABBASSI
Pilotage de la Concertation et de la maison du projet
Etienne ROYER

ANNEXE 10 : Les équipements par quartier

LES TROIS CITES

Administrations, vie quotidienne :

Mairie de quartier des Trois-Cités 10 place des Trois-Cités
Bureau de Police Nationale 2 place des Trois-Cités
La Poste 6 Rue de la Sablette
PMI Antenne des 3 Cités 20 rue de la Piquetterie
Foyers des personnes âgées Marie-Louise Troubat 18 Rue de la Vallée Monnaie

Socioculturel :

CSC des Trois-Cités
1 place Jouhaux (Clos Gautier)
1 place de France
Bibliothèque des Trois-Cités
12, place des Trois-Cités
Conservatoire (antenne)
8, place des Trois-Cités

Enfance et éducation :

Crèche
Frimousse 7 rue de la Vallée Monnaie

Groupes scolaires
- Ecoles élémentaires
  - Tony Lainé 5 Avenue Rhin et Danube
  - Jacques Brel 11 Rue du Commerce
- Ecoles maternelles
  - Tony Lainé 1 Rue du Clos Gauthier
  - Jacques Brel 13 Rue du Commerce

Collège Pierre de Ronsard 50 Rue de la Jambe à l'âne

Lycée Camille Guérin 33 Rue de la Gibauderie

Les commerces :
Centre commercial des Trois Cités Places des 3 Cités
Centre commercial Place de France
A proximité l'Hyper Centre Leclerc
Marché St Cyprien Place de France le mardi matin
Marché Clos Gautier le jeudi matin

Sports et loisirs :
Gymnase des Sables Rue de la vallée Monnaie
Gymnase Grand'Maison 8 Rue Pierre RONSARD
City Park Rue de la vallée Monnaie
Stade Jean-Luc GABOREAU
Parc du triangle d'Or : parcours santé

LA BLAISERIE

Les administrations, vie quotidienne :

Mairie annexe 24 Rue Rique Avoine
Police 39 rue Rique Avoine
La Poste 1 Rue Gerhard Hansen
Foyer personnes âgées Edith Augustin 4 Rue Hubert Latham

Enfance jeunesse :

Crèche
- La Bergerie 55 Rue Jean Mermoz
- PMI Antenne de Bel Air 21 rue Emile Roux

Groupes scolaires
Elémentaires
- Montmidi 24 rue Montmidi
- La Grange St Pierre 6 Rue Olivier de Serre
- Condorcet 8 Rue des Dames des Roches

Maternelles
- Montmidi 1-3 Rue Paul Langevin
- Paul FORT 24 Rue Rique Avoine
- La Grange St Pierre
- Condorcet 67 Rue Condorcet
- Jean MERMOZ 2 Rue de Larnay

Collège Rabelais Rue Santos Dumont

Socioculturel :

Centre socioculturel de La Blaiserie Rue des frères Montgolfier
Bibliothèque de la Blaiserie Rue des frères Montgolfier
Foyer du Porteau Salle Gérard Gaschet 138 rue de la Grange Saint-Pierre

Sport, loisirs :

Piscine de la Blaiserie Rue Dieudonné Costes
City Parc Rue Dieudonné Costes
Gymnase 2 Rue de Larnay

Commerces et Marché :

Nombreux commerces de proximité et zone commerciale à proximité Intermarché, LIDL
Pharmacie
bar tabac
Un marché de quartier le vendredi matin (place de la Poste)

LES COURONNERIES

Les administrations, vie quotidienne :
Mairie annexe des Couronneries 18 place de Coïmbra
Bureau de Police 20 place Coïmbra
La Poste 2 place de Coïmbra
Résidence pour personnes âgées René Crozet (EPHAD) 8-10 avenue Georges Pompidou

Socioculturel :

MJC Aliénor d'Aquitaine et Carré Bleu 37, rue Pierre de Coubertin
Bibliothèque des Couronneries14, place de Provence
Ludothèque 4, rue de Bourgogne

Enfance Jeunesse :

Crèches
Il était une fois 6 rue de Bourgogne
L'île aux enfants 6 rue de Bourgogne
PMI Antenne des Couronneries 25 Rue de Slovénie

Groupes scolaires
- Ecoles élémentaires
  - Charles Perrault 9 Avenue Georges Pompidou
  - Andersen 9 Rue de la Clouère
  - Alphonse Daudet 10 Rue Alphonse Daudet
- Ecoles maternelles
  - Andersen 6 Rue du Fief des Hausses et 11 Rue de la Clouère
  - Charles Perrault 7 avenue Georges Pompidou
  - Alphonse Daudet 23 Rue Henri Dunant

Collège Jules Verne allée Eric Tabarly
Collège Jean Moulin 8 Rue Salvador Allende

Lycée Aliénor d'Aquitaine 41 Rue Pierre de Coubertin
Lycée Réaumur 4 Rue Salvador Allende

Sport et loisirs :

Gymnase école Charles Perrault Avenue Georges Pompidou
Gymnase de Touffenet 12 Rue Salvador Allende
Cours de tennis Aquitaine Rue Pierre de Coubertin
Cours de tennis et terrain de grands jeux Terrain de Québec
City Park
Centre aquatique de la Pépinière 95, rue des Deux Communes 86180 BUXEROLLES
Complexe sportif Michel AMAND Rue de la Fraternité 86180 BUXEROLLES

Commerces et Marchés :

Commerces Place de Provence, Place Coimbra, Commerce R.Schuman, Espace de l'Europe, Aux Héliothropes
Le Marché Place de Provence, Place de Coïmbra - brocante professionnelle

Les Bailleurs sociaux :

SIPEA 7 Rue Henri Dunant
LOGIPARC 65 Avenue John Kennedy
Habitat 86 Antenne des Couronneries 107 rue des Couronneries

SAINT ELOI

Les administrations, vie quotidienne :

Mairie de quartier de Saint-Eloi
Maison des Services Publics Saint-Eloi 15 avenue de la Fraternité
Médiathèque de Saint-Eloi -
CPAM de la Vienne 79 Rue de St Éloi
Point Information Médiation Multi Services (PIMMS)

Socioculturel :

Maison de quartier Saint-Eloi Vivre Ensemble 11 boulevard Saint-Just

Enfance Jeunesse :

Crèche
les Coquelicots 9 Boulevard St Just (Maison de quartier SEVE)

Groupes scolaires
Ecoles élémentaires
Micromégas 4 rue François Voltaire
Pablo Neruda 24 Rue d'Elorn
Ecoles maternelles :
Ecole maternelle 6 Rue François Voltaire
Pablo Néruda 73 75 Rue d'Elincourt

Lycée Kyoto 26 avenue de la Fraternité
Lycée St Jacques de Compostelle 2 avenue de la Révolution

Sport, loisirs :

Gymnase de Saint Eloi 2 Rue Bailly
City park Boulevard Louis Antoine St Just
Le parc urbain de Saint-Éloi 15 ha avec une plaine sportive
Centre équestre

Commerces :

Pharmacie avenue de la Fraternité,
Super U 10 rue de la Charletterie,
Tabac- bar rue de la Charletterie,
Bio Coop, garages et concession, Route de Bonneuil Matour
LIDL.

BEAULIEU

Campus universitaire à proximité

Les administrations, vie quotidienne :

Mairie de quartier de Beaulieu 3 place Philippe Le Bel
La Poste 2 rue Gay-Lussac
PMI (Centre de protection maternelle et infantile) 10 boulevard Savari

Socioculturel :

Centre d'animation de Beaulieu 10 boulevard Savari

Enfance Jeunesse :

Crèches
- Pigeon vole 16 Allée d'Aigne
- Bambi Allée de Chitrée

Groupes scolaires
- Ecoles élémentaires :
- Alphonse Bouloux 17 allée de la Vervolière
- George Brassens 19 rue de la Raudière
- Ecoles maternelles :
- La licorne 17 allée de la Vervolière

Collège France Bloch Sérazin 10 Rue de Valencay

Sport et loisirs :

Complexe sportif de Beaulieu 1 Rue de Valencay
Gymnase Place Jutreau
City stade ou « Beaulieu city » Rue de Valencay
Centre équestre

Commerces :

Commerces place des Templiers
Beaulieu pour une promenade (63 boutiques) et Géant Casino

ANNEXE 11 : Tableau synthétique des déclinaisons opérationnelles du contrat de ville

Tableau synthétique des declinaisons opérationnelles du contrat de ville

N°	LES ENJEUX	ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	N°	le plan d'action	les partenaires	Types d'actions
1	La cohésion sociale	La réussite éducative	Développer des actions éducatives	1	Améliorer l'offre de loisirs, sportive et culturelle	Ville CAF ETAT	Soutien des dispositifs en milieu scolaire, information des parents, accompagner les publics
				2	Expérimenter des pratiques éducatives à partir d'outils numériques	Ville CAF	Développer le numérique dans les écoles
				3	Maintenir les CLAS	Caf Etat CD Ville	Conforter le dispositif
			Soutenir la fonction parentale	4	Renforcer la coopération et l'échange entre les parents et les acteurs de l'éducation	Caf CCAS EN	Conforter les fonctions des CET, coordination des dispositifs de réussite éducative, espaces parents
				5	Développer les compétences des intervenants	Ville Caf EN	Soutien aux actions de formation
				6	Renforcer les dispositifs d'intégration des familles immigrées et issues de l'immigration notamment par l'apprentissage linguistique et par la médiation interculturelle		Soutien des ASL et des ateliers d'illettrisme
				7	Valoriser les compétences parentales et inter ethniques	Ville CAF Etat	Soutien et intégration des actions portées par des parents
			Conforter le Programme de Réussite Educative	8	Lutter individuellement contre l'échec scolaire	E.N CD Ville	Soutien des dispositifs d'accompagnement à la scolarité, mise en œuvre du dispositif + de maîtres que de classes,d'col
				9	Identifier les situations de décrochage scolaire	PRE Procureur CG	Accompagnement individuel des jeunes en difficulté
		Vivre sereinement partout et pour tous	Prévenir les actes d'incivilité et de délinquance	10	Développer les chantiers éducatifs, de loisirs	Etat Ville Caf	Soutien des dispositifs mis en œuvre sur les quartiers
				11	Renforcer les mesures éducatives (ex TIG..)	Procureur	Développer les lieux d'accueil
			Agir sur les comportements à risque	12	travailler sur la connaissance des phénomènes	Ville Agglo Police	Formation des acteurs
		Améliorer l'accès aux soins et la prévention	Promotion de la santé et de l'hygiène de vie	13	Faciliter l'accès aux soins	ASV CCAS ARS CPAM CD	Soutien à l'ASV dans l'identification des besoins
				14	Impliquer les personnes en difficulté dans la prise en charge de leur santé et de celle de leurs enfants	ASV, ARS	Soutien des actions portées par les habitants, accompagnement des actions existantes sur les quatriers M tes dents, santé vous bien…
				15	améliorer l'hygiène alimentaire et le bien-être	ASV, CCAS, ARS	Soutien aux épiceries solidaires et autres actions sur l'alimentation
				16	Informer et sensibiliser sur les droits	ASV CCAS ARS CPAM	Soutien à l'ASV dans l'identification des besoins
			Lutter contre l'alcoolisme et la toxicomanie	17	Lutter contre les pratiques addictives	Agglo Ville ARS AVS Police Justice	former les acteurs, soutien des programmes de sensibilisation des Publics (parents, enfants ,les enseigants…) mise en place des fiches actions CLS
2	Le cadre de vie et le renouvellement urbain	Améliorer la qualité résidentielle des quartiers	Construire et partager une identité de quartier	18	Travailler sur l'histoire et la mémoire du quartier	Ville	Soutenir les actions favorisant l'intégration et lutter contre le repli sur soi
				19	Donner des qualités d'usages aux espaces verts	Ville	Développer les jardins et ou vergers partagés
			Travailler sur les mixités	20	Améliorer l'attractivité des logements	Bailleurs	
				21	Développer la mixité sociale	Agglo	Mise en œuvre de la CIM
			Améliorer le cadre de vie des quartiers	22	Conforter les fonctions de centralité et de proximité	Agglo CDC	Mise en œuvre des conseils de quartier citoyens et de la Maison du projet aux couronneries
				23	Améliorer la lisibilité des espaces urbains	Ville	Améliorer la signalitique
				24	Organiser la Gestion Urbaine de Proximité (budget participatif)	Ville Etat Bailleurs	Développer les opérations de diagnostic en marchant
				25	Développer la médiation sociale	Ville Etat Bailleurs	Conforter les opérations de médiation de proximité
				26	Améliorer l'accessibilité des quartiers par tous les modes de déplacement	Ville	Soutien des opérations conduites par mobicité, BHNS
			Intégrer les projets dans une approche environnementale	27	Améliorer la performance énergétique des logements et des équipements	Ville Bailleurs	Poursuite des opérations de réhabilitation
				28	Développer l'utilisation des énergies renouvelables pour tendre vers des quartiers autonomes		
				29	Favoriser la biodiversité dans les espaces verts et le bâti		Voir jardins partagés
3	Développement Economique et Emploi	Conforter l'insertion	Accompagner les publics en difficultés vers une démarche d'insertion professionnelle et vers les dispositifs de droit commun :	30	Organiser des points d'information sur l'emploi pour les habitants	MLI Pôle Emploi CD PLIE	Soutien des espaces emploi sur les quartiers,coordination et animation des acteurs intervenants dans ce champ, découvertes métiers,…
				31	Assurer une offre de services pour l'autonomie des personnes en insertion	Agglo	Soutien du pôle mobilité, des modes de garde adaptés, des Ateliers Socio Linguistiques et savoirs de base, réalisation de CV
				32	Travailler sur l'élargissement des choix professionnels	Pôle Emploi CD PLIE	Soutien des projets d'orientation , développer le parrainage
			Soutenir les actions d'insertion professionnelle	33	Développer des liens entre le secteur économique et celui de l'insertion	Agglo PLIE PE Chambres Consulaires	Organiser des événementiels en présence d'entreprises sur les QPV, développer l'apprentissage et l'alternance, viste d'entreprise
				34	Conforter les structures d'insertion par l'activité économique	Agglo Etat	favoriser l'accès des publics QPV dans les SIAE
				35	Diversifier l'offre d'insertion par l'optimisation de la commande publique	Agglo Bailleurs CD Région	Soutien et développement des clauses d'insertion, detecter les demandeurs d'emploi pour le dispositif des clauses d'insertion
		Renforcer l'attractivité des territoires	Développer l'attractivité économique des quartiers	36	Soutenir les pôles de proximité	Agglo chambres consulaires	Appui à la professionnalisation, renforcer la communication
				37	Aider à commercialisation des locaux vacants		appui à l'implantation d'activité observatoire de la vacance commerciale
				38	Accompagner et soutenir la création d'entreprise	Agglo Etat CDC Chambres Consulaires	Soutien dispositifs Créajeune, Cité lab, Coup de Pouce, BRDE, Ateliers de la création, finance solidaire, sensibilisation et concours à la création

ANNEXE 12 : Les engagements transversaux de Grand Poitiers

N°	LES ENJEUX	JECTIFS OPERATIONN	N°	le plan d'action	Type d'action	les partenaires
1	Citoyenneté	création des conseils citoyens		création et animation de 5 conseils citoyens	information et formation des habitants et acteurs	Ville, Maisons de quartier
		développement de la citoyenneté		informer sur les droits et devoirs	mise en place d'espaces d'information et d'accompagnement	Ville Etat maisons de quartiers
				lutter contre le repli identitaire	soutenir les initiatives culturelle, éducat	Ville Etat maisons de quartiers
		accès aux nouvelles technologies		Identifier des tiers lieux	soutenir les espacesinformatiques "em	Ville Etat maisons de quartiers
2	**Jeunesse**	soutenir les dispositifs favorisant la continuité entre formation, insertion et emploi	1	développer l'information auprés des jeunes dont les décrocheurs	Bourse de stage (3éme, bac pro…)	Ville EN
			2	identifier des lieux ressources mli pôle emplo	conforter les espaces emploi des maisons de quartier	Ville
			3	garantir la mobilité	soutien du pôle mobilité	Ville Agglo Etat
			4	développer les chantiers éducatifs	conforter la fonction adulte relais de l'A	Ville Etat ADSEA SATE Bailleurs
			5	favoriser l'accès au service civique	conduire des campagnes d'information	Ville Etat MLI Ligue
		augmenter l'accés à la pratique sportive	6	soutenir les pratiques urbaines	décliner la convention UFOLEP sur les	
			7	favoriser l'accès aux structures, clubs…	développer les liens avec les associatio	Ville Etat maisons de quartier
			8	organiser des rencontres inter-quartiers	le tournoi de "city stade"	Ville Etat maisons de quartier
3	**Egalité Femme/Homme**	intégrer l'égalité femme/homme dans toutes les conventions de subvention aux associations	9	développer des modes de garde adaptés aux besoins des femmes seules	développer un conventionnement avecTEM Dem	Ville Etat Caf CG
			10	favoriser l'accès aux activités physiques et sportives	soutien aux actions mise en œuvre en lien avec l'UFOLEP	Ville Etat DRDF CIDFF
			11	s appuyer sur les femmes membres des "conseils de quartier" pour construire les projets de territoires		
			12	soutenir" les marches exploratoires" afin de se réapproprier l'espace public	développer les diagnostics en marchant	Ville Etat Bailleurs Conseil Citoyen
			13	mener des actions pour lever les freins à la création d'activité par les femmes	soutien aux actions favorisant l'engagement dans la création d'actvité	Agglo Etat Chambres Consulaires
4	**Lutte Contre les Discriminations**	emploi	14	sensibiliser les partenaires afin de faire évoluer les pratiques professionnelles	formations des acteurs	Ville, Agglo, Pole emploi, MLI, CAPEE
		logement	15	former les acteurs pour améliorer la connaissance des discriminations	formations des acteurs	les bailleurs
		éducation	16	accompagner les acteurs dans le montage des projets	lancer un appel à projet spécifique	Ville Agglo

ANNEXE 13 : Actions retenues et financements accordés par l'Etat et Grand Poitiers en 2015

PILIER COHESION SOCIALE

PILIER	ACTIONS	ETAT	Grand Poitiers
Cohésion Sociale	ACTION DE SOUTIEN A LA FONCTION PARENTALE	248 000 €	275 271 €
	UN QUARTIER QUI DONNE DE LA VOIX POUR LE BIEN VIVRE ENSEMBLE		
	ALIMENTATION - LIEN SOCIAL - SANTE PREVENTION		
	AMELIORER L'HYGIENE ALIMENTAIRE DES BENEFICIAIRES DES EPICERIES SOLIDAIRES		
	SANTE VOUS BIEN		
	LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS, CIVISME ET CITOYENNETE PAR LE SPORT		
	DEVELOPPEMENT DES CAPACITES D'EXPRESSION ET ARTISTIQUE		
	PROMOUVOIR DES PRATIQUES SPORTIVES ET CULTURELLES DANS LES QPV		
	MOTIVATION PAR LA LECTURE		
	DISPOSITIF DE SOCIALISATION ET D'APPRENTISSAGE PAR LES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES		
	MEDIATION SOCIALE MULTI SERVICES		
	LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS PAR L'ACCES AUX SOINS ET AUX DROITS SOCIAUX DANS UN LIEU DE RECONNAISSANCE POSITIVE		
	SOUTIEN A LA FONCTION PARENTALE		
	CHANTIERS EDUCATIFS		
	SPORT DE PROXIMITE		
	ESPACE NUMERIQUE		
	SANTE JEUNES ADULTES FAMILLES		
	SORTIR DE L'ISOLEMENT - RENFORCER LES LIENS SOCIAUX		
	MEMOIRE ET IDENTITE DU QUARTIER		
	INTEGRATION ET DECOUVERTE CULTURELLE		
	MAITRISE DE LA LANGUE ET DES LANGAGES		
	ATELIER SANTE VILLE		
	AMELIORER LA QUALITE DE VIE		
	SOUTENIR LA FONCTION PARENTALE		
	CHANTIER LOISIRS		
	DEVELOPPEMENT DU POUVOIR D'AGIR DES HABITANTS		
	CHANTIERS LOISIRS		
	ANIMATION DE RUE (ENFANTS)		
	KOLOCATION A PROJETS SOLIDAIRES		
	FAVORISER L'ECHANGE ENTRE SECTEURS ENFANCE ET JEUNES		
	MEDIATION PAR LES PAIRS		
	APPUI AUX INITIATIVES DES HABITANTS		
	CHANTIERS LOISIRS		
	ACCES AU DROIT		
	ATELIERS SOCIO LINGUISTIQUES		
	ATELIERS SOIO LINGUISTIQUES		
	ATELIERS SOCIO LINGUISTIQUES SENIORS		
	CREATION DU SITE PLATEFORME D'ORIENTATION		
	LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS		
	MEDIATION SCOLAIRE		
	ANIMATION DE RUE (ENFANTS)		

PROGRAMME REUSSITE EDUCATIVE

PILIER	ACTIONS	ETAT	Grand Poitiers
Cohésion Sociale Programme Réussite Educative	PILOTAGE ET COORDINATION DES PROGRAMMES DE REUSSITE EDUCATIVE	139 500 €	44 800 €
	ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISE DES FAMILLES		
	ACCOMPAGNEMENTS INDIVIDUALISES A DOMICILE		
	ATELIERS INDIVIDUALISES AU SEIN DES COLLEGES ET/OU DES MAISONS DE QUARTIER		

PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

PILIER	ACTION	ETAT	Grand Poitiers
Développement économique et emploi	LIEU RESSOURCE AUTOUR DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION	**93 500 €**	**117 400 €**
	ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJET SUR LES QPV ETGP		
	MUTUALISATION et INGENIERIE DE FORMATION FAVORISANT LE RETOUR A L'EMPLOI POUR LES SALARIES EN PARCOURS DES SIAE		
	MOBILISATION POUR L'EMPLOI		
	ESPACE INFO EMPLOI		
	UN CHEMIN VERS L'EMPLOI		
	FORMATION APPRENTISSAGE LANGUE ET ACCES A L'EMPLOI		
	RESTAURANT SOCIAL CHANTIER D'INSERTION		
	SENSIBILISER ET FORMER AUX SAVOIRS DE BASE		
	ACCES AU MICRO CREDIT ACCOMPAGNE		
	PARCOURS EMPLOI PUBLIC		

PILIER CADRE DE VIE ET RENOVATION URBAINE

PILIER	ACTION	ETAT	Grand Poitiers
Cadre de vie et renouvellement Urbain	PRE APPRENTISSAGE AU CODE DE LA ROUTE	**43 500 €**	**36 300 €**
	PERMIS AM		
	MOBICITE 86		
	C'PERMIS 86		
	PROJET DE RESIDENCE INTERGENERATIONNELLE		

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA VIENNE

Grand
Poitiers
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

REGION
Poitou
Charentes
la démocratie participative

lavienne86.fr
acteur du quotidien

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA JUSTICE

GROUPE
Caisse
des Dépôts

ars
Agence Régionale de Santé
Poitou-Charentes

pôle emploi

ALLOCATIONS
FAMILIALES
Caf
de la Vienne

Logiparc
VIVRE LA VILLE AVEC VOUS

SIPEA
habitat

SOCIETE ANONYME
REGIONALE D'HLM
DE POITIERS

HABITAT
DE LA VIENNE
L'habitat en toute sérénité

Mission Locale
d'Insertion du Poitou

CCI VIENNE

Chambres de Métiers
et de l'Artisanat
Vienne